

# L'Estuaire

Volume XXI, numéro 1 (52), janvier 1998

7,95\$



Revue d'histoire des pays de l'estuaire du Saint-Laurent

## L'Estuaire

(Auparavant Revue d'histoire  
du Bas-Saint-Laurent)

Publiée deux fois l'an par le GRIDEQ de l'Université du Québec à Rimouski (le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec).

Comité de rédaction:

Paul LAROCQUE, historien

Jean LARRIVÉE,

agent de recherche au GRIDEQ

Pierre COLLINS,

archiviste à la bibliothèque de l'UQAR

Graphiste:

Richard FOURNIER,

Service des communications UQAR

Traitement de texte:

Sylvie Bellavance

Jean Larrivée

Politique rédactionnelle:

Les personnes intéressées à publier des articles, notes de recherche, notes biographiques ou comptes rendus peuvent faire parvenir leurs manuscrits ou disquettes en tout temps. Les textes devront être sur un format 8,5 x 11 à double interlignes avec un maximum de 15 pages.

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour publier dans *L'Estuaire*. Le comité de rédaction peut, dans certains cas, assurer un support technique aux auteurs. Les textes sont lus par le comité et recommandés, selon le cas pour publication. Les auteurs demeurent cependant responsables du contenu de leurs textes. Une invitation cordiale est faite aux intéressés.

Dépôts légaux:

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-0381-8454

© Tous droits réservés, *L'Estuaire*, 1998

Reproduction des textes et des photographies interdite sans la permission du comité de la revue.

**Photographie de la page couverture:**

Kamouraska avant l'incendie de 1922 (Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne à La Pocatière)

# Sommaire

L'Estuaire

Volume XX1 numéro 1 (52), janvier 1998

	Page
<b>Éditorial</b> .....	2
<i>Paul Larocque</i>	
<b>Chroniques rimouskoises: Le manoir des seigneurs Lepage</b> .....	3
<i>Gabriel Langlois</i>	
<b>Des curés et des villages</b> .....	6
<i>Julie Pigeon</i>	
<b>La diffusion du modèle d'exploitation des pêches de la Charles Robin and Company en Gaspésie au XIX<sup>e</sup> siècle</b> .....	11
<i>Martin Mimeault</i>	
<b>Les élus municipaux à Pointe-au-Père de 1905 à 1970: la passion du pouvoir</b> .....	18
<i>Jean Larrivée</i>	
<b>Les territoires des Malécites</b> .....	21
<i>Sandra Tremblay</i>	
<b>Le maître des lieux: Antoine-Alexandre Comeau (1801-1884)</b> .....	29
<i>Jean-Pierre Bélanger</i>	
<b>Vieux écrits: Un voyage de Montréal à Kamouraska en 1840</b> .....	39
<i>Marie-Louise Panet Berczy présentée par Pierre Collins</i>	
<b>Nouvelles brèves</b> .....	44
<i>Paul Larocque et Euchariste Morin</i>	
<b>Des livres à lire!</b> .....	45
<i>Majella Simard</i>	

---

• Pour s'abonner à la Revue:

(deux numéros par année)

Individu 20 \$                      Individu (soutien) 25 \$

Institution 35 \$                      Institution (soutien) 50 \$

Faire votre chèque au nom de **La Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent** et expédiez votre commande à:

Pierre Collins      300, allée des Ursulines

Rimouski, Québec, G5L 3A1

418-723-1986 poste 1669

.....

# Éditorial

**N**otre revue vient de recevoir une nouvelle appellation. Qu'on se rassure: son contenu n'en sera pas modifié pour autant. Le Bas-Saint-Laurent, dont les limites géographiques varient au gré des découpages administratifs, continuera à être au coeur de nos préoccupations. En même temps, nous entendons continuer à ménager une place à des textes consacrés à l'histoire de régions voisines telles la Côte-du-Sud, la Gaspésie et la Côte-Nord. Cette ouverture propice aux comparaisons interrégionales n'a jusqu'ici suscité que des commentaires positifs.

Plusieurs reconnaissent la résonance symbolique du mot **estuaire**. Les milieux scientifiques ont certes défini, sans faire l'unanimité, plusieurs estuaires: le haut, le moyen, le bas, sans oublier l'estuaire maritime... Nous préférons pour notre part prendre appui sur la tradition qui fournit des repères moins précis mais à nos yeux très valables. Aux yeux des profanes, **l'estuaire** est depuis toujours cette étendue d'eau saumâtre, puis salée, transportée par des courants et des marées de plus en plus vifs, qui s'élargit considérablement depuis les débuts du «Bas du Fleuve» jusqu'aux approches du golfe du Saint-Laurent.



**L'Estuaire** se consacrera à l'histoire locale ou micro-régionale, foyer de nos premières appartenances. Selon cette perspective, la région où nous vivons comprend plusieurs pays qui se ressemblent, mais dont il ne faut pas non plus minimiser les caractères originaux. La région, c'est d'abord une mosaïque de pays qui se touchent ou se frôlent.

Nous n'éprouvons pas le besoin de préciser davantage. Faisons plutôt confiance à la richesse de l'imaginaire collectif.

Bonne lecture!

**Paul Larocque**

pour Pierre Collins et Jean Larrivée  
membres du comité de rédaction

.....

## Chroniques rimouskoises

# Le manoir des seigneurs Lepage

Gabriel Langlois

Où se trouvait réellement l'habitation ou manoir du premier seigneur de Rimouski, René Lepage de Sainte-Claire (1659-1718) et, par voie de succession, celui de son fils Pierre Lepage de Saint-Barnabé, deuxième seigneur de Rimouski?

Je suis surpris des certitudes de Béatrice Chassé dans ses articles parus dans la **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**: «*Ce qui est certain, c'est que ce manoir était situé sur le terrain actuel du Musée régional de Rimouski (deuxième église)*»<sup>1</sup>.

Pierre Lepage de Saint-Barnabé devint seigneur de Rimouski à la mort de son père, René, en 1718. Il s'était marié en 1716. Au moins six de ses jeunes frères et soeurs devaient habiter au manoir en 1724, avec lui et sa mère (1671-1744), Marie-Madeleine Gagnon, première seigneuresse de Rimouski.

*Comme la loi féodale attribuait à chacun des enfants d'un seigneur des fractions inégales suivant le droit d'aînesse, l'âge ou le sexe dans le partage d'une succession, Pierre Lepage se trouva à avoir la part du lion. Avec le titre de seigneur, la moitié du domaine lui fut dévolué des chefs paternel et maternel, plus les parts de ses frères, Louis Lepage de Sainte-Claire et Germain Lepage de Saint-François, et de ses soeurs religieuses, Reine et Geneviève, qu'il avait su acquérir*<sup>2</sup>.

Le 30 mars 1742, Pierre Lepage assure une propriété foncière à l'Église en vue du futur emplacement des édifices religieux. «*Il détacha de son domaine quatre arpents de front par quarante-deux de profondeur, une terre située au sud-ouest de celle du Sieur Nicolas Lepage de LaFossaie (LaFossé) et au nord-est du domaine*»<sup>3</sup>.

De cette description de l'emplacement de la propriété de la future Fabrique de Rimouski, il ressort que celle-ci se trouvait entre la terre du seigneur de LaFossé à l'est et le domaine à l'ouest. Question de s'orienter à la façon des arpenteurs<sup>4</sup>. Comment alors prétendre que Lepage de Saint-Barnabé ait pu donner la terre sur laquelle était construit le manoir seigneurial et ses dépendances? «*Si le seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé a donné des établissements assez éloignés de la rivière, donc de son manoir, n'est-ce pas qu'il réservait les terrains intermédiaires pour ses enfants?*»<sup>5</sup>.

Nicolas de LaFossé avait reçu de son frère de Saint-Barnabé, en 1733, une terre de huit arpents de front qui longeait la route de l'église à l'est (rue de la Cathédrale aujourd'hui). Ce qui éloigne de quelques arpents plus à l'est

les terres des censitaires. C'est lui qui fit don de six cents livres à l'Église de Rimouski, en 1736. Tout cela avant que ne soit donnée la terre à l'Église<sup>6</sup>.

### Le manoir seigneurial situé le long de la rivière Rimouski

La tradition, en effet, place ce manoir près de la rivière Rimouski, entre la manoir Tessier au nord et le maison Chauveau au sud, disparues lors de l'incendie de 1950.

Quand nous parlons du manoir seigneurial Lepage, il ne s'agit pas du manoir du seigneur Drapeau, ni Tessier.

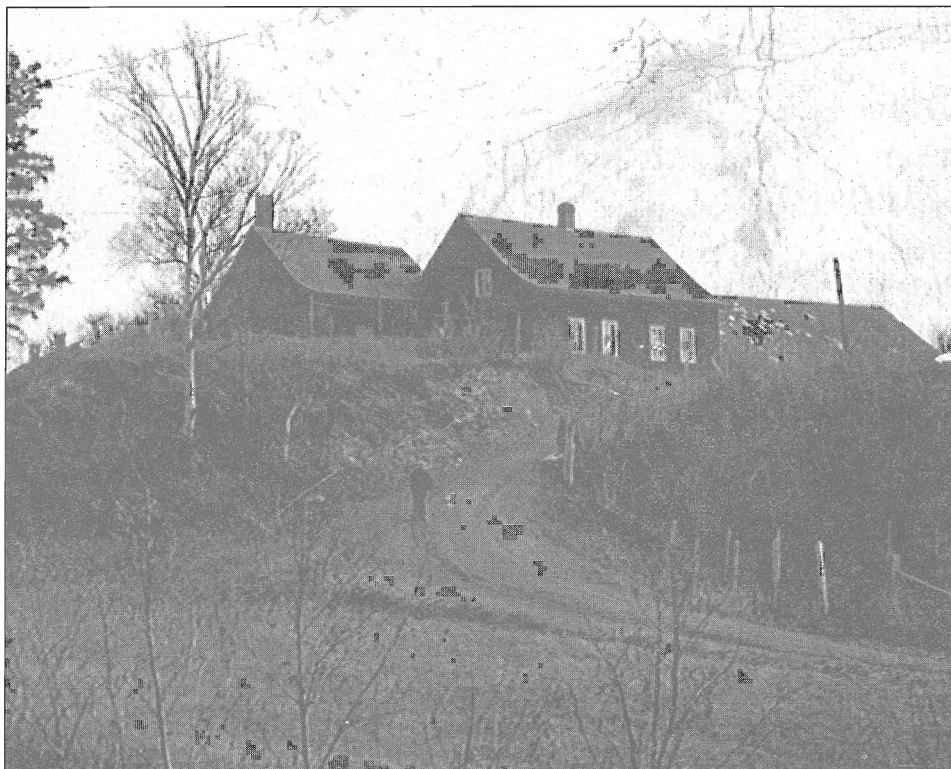
*Au cours des travaux faits après le feu de 1950 - la Nuit Rouge -, pour le prolongement de la rue Sainte-Marie jusqu'à la rue Tessier, on a abaissé le terrain pour arriver au niveau de celle-ci, vers la rivière, et l'on a mis à découvert les*



La plus ancienne maison de Rimouski et vieux moulin à farine, 1845.

premières fondations de l'ancien manoir Lepage. Alors on pouvait voir sur les bords du chemin des monceaux de pierres, portant les indices pour la plupart qu'elles avaient été noyées dans le mortier. Ces pierres n'étaient pas celles travaillées par les maçons pour la partie supérieure du solage qui paraît hors de terre, mais bien celles d'une première fondation, à une certaine profondeur pour permettre de partir la construction sur une base solide. Toutes les pierres de cette fondation n'ont pas été enlevées: il en reste en place suffisamment pour pouvoir distinguer l'endroit précis des murs et de l'orientation du bâtiment.

Ainsi au centre un mur dans la direction nord et sud, et à cet endroit il y avait une plus grande abondance de pierres qu'ailleurs, indice que la cheminée devait être à cet endroit. Depuis, on a ajouté une bonne couche de gravier sur le chemin (rue), en sorte que ces derniers vestiges du premier manoir seigneurial Lepage sont de nouveau sous terre. De plus, aujourd'hui, c'est une couche d'asphalte qui recouvre le tout.



Maison Perron, rue Saint-Robert, autrefois maison d'un Lepage vers 1845.

La tradition déjà confirmée par ce que nous venons de voir, l'est davantage par un document du temps: **Aveu et Dénombrement de 1724**<sup>7</sup>.

Sur ce fief, il y a un domaine établi, contenant quinze arpents de front sur la profondeur du dit, fief, sur lequel il y a une maison moitié colombage et moitié pièces sur pièces de cinquante-deux pieds de long sur vingt-deux de large, une grange en charpente aussi de quarante-deux pieds de long sur vingt de large, une écurie de même de vingt pieds carré et une étable aussi en charpente de vingt-quatre pieds de long, vingt-cinq arpents de terre labourable et la grève en prairie<sup>8</sup>.

Une autre indication nous est donnée par l'orientation de la bâtisse, grâce au procès-verbal du tracé du chemin royal fait par le Grand-Voyer de Québec en 1792.

Et continuera le chemin selon les piquets jusqu'à la pointe de la rivière Rimouski où il se trouve une équerre portant au sud, pour arriver à l'endroit du passage à gué de la dite rivière le long de la clôture au sud-ouest du domaine et jusqu'au pignon du sud-ouest de la maison seigneuriale et du fournil; continuera le dit chemin (...) <sup>9</sup>.

La lecture de ce document autorise plusieurs conclusions:

- 1- l'orientation de la bâtisse (manoir) était ouest et est, car pour que l'arpenteur fasse porter son équerre vers le sud en ligne avec le pignon du manoir, il fallait que le dit manoir soit près de la rivière et non à l'endroit de la deuxième église, dite musée régional de Rimouski<sup>10</sup>;
- 2- qu'il s'agit bien d'une construction du temps des seigneurs Lepage;
- 3- qu'il ne s'agit pas du manoir du seigneur Drapeau, lequel est dit en 1791 demeurant à Québec et acquit les seigneuries Lepage Thivierge-Lessard en 1790; seules ses filles vinrent demeurer à Rimouski, en particulier Luce-Gertrude Drapeau, seigneuresse de Rimouski, épouse de Thomas Casseault<sup>11</sup>.

Dernier argument: le seigneur Lepage avait intérêt à construire son moulin non loin de son manoir, près d'un ruisseau et d'une chute. En 1848, un acte de partage fut fait entre le seigneur Drapeau et Pierre Lepage (3<sup>e</sup> génération);

*Il fut convenu que Pierre Lepage jouirait du moulin par lui construit sur sa terre, près du ruisseau qui la divisait du domaine jusqu'à ce que le moulin que ferait construire le seigneur Drapeau ailleurs put tourner et faire farine<sup>12</sup>.*

*Alors le moulin Lepage devrait être démoli, Drapeau devait avoir seul comme aîné (?) le corps de l'ancien moulin et il était libre de bâtir ailleurs un autre moulin dont il aurait seul les profits jusqu'à ce que Pierre Lepage et la veuve Côté lui remboursent leur part de construction pour pouvoir jouir de la banalité.*

.....

*Il y avait donc deux ruisseaux qui descendaient de la côte sud longeant la rivière: l'un appelé Durette et Boucher et l'autre Trudelle*<sup>13</sup>.

Un contrat en date du 25 juillet 1825 par le notaire Pierre Laforce et Joseph Ouellet donne Augustin Trudel, écuyer, major de milice et juge de paix, pour le comté de Cornwallis, pour le district de Québec, demeurant en la paroisse ou lieu de Rimouski, au nom et comme procureur de pouvoir de veuve Joseph Drapeau.

Or, ce Trudel était de plus le beau-frère du seigneur Drapeau par son épouse Catherine Drapeau. Sa maison se trouvait non loin, comme il se devait, du manoir dans la courbe sud de la rivière Rimouski.

Voilà, selon moi, ce qui autorise à situer le manoir des seigneurs Lepage près de la rivière Rimouski, sur le domaine et non sur la terre donnée à la Fabrique ou Église de Rimouski.

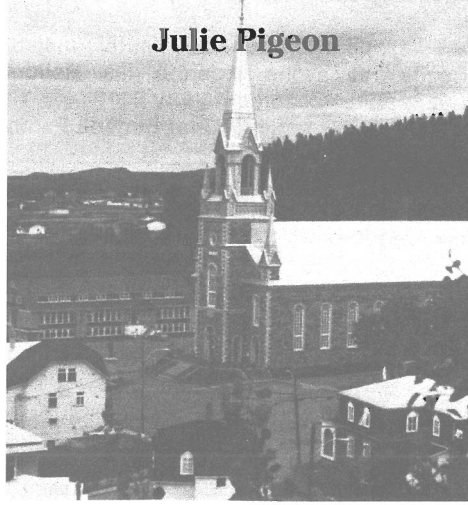
#### Notes

- 1 Béatrice Chassé, **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. 18, no 1 (46) (janvier 1995) et vol. 20, no 2 (51) (1997).
- 2 J. W. Miller, **B.R.H.**, vol. 17, no 9, p. 262-263.
- 3 Archives de l'Évêché de Rimouski, 14-01-1926. Terre de l'église de Rimouski, 30-03-1742 et Joseph Drapeau, 02-08-1810.
- 4 Asselin, Asselin et Leblanc, arpenteurs de Rimouski.
- 5 Dossier sur la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, histoire religieuse, 1701-1987, Gabriel Langlois, p. 25-27.
- 6 Chanoine Léo Bérubé dans le **Bulletin paroissial de Saint-Germain de Rimouski**, no 25 (1977).
- 7 **Aveu et dénombrement de 1724.**
- 8 **Idem.**
- 9 **Procès-verbal** du Grand-Voyer de Québec, 1792.
- 10 **Idem.**
- 11 Gabriel Langlois, **L'Estuaire généalogique**, no 58 (1996): 37-40.
- 12 J. W. Miller, **B.R.H.**, vol. 17, no 12 (décembre 1911).
- 13 **Idem.**

---

# Des curés et des villages

Julie Pigeon



Imaginez la vie de vos arrière-arrière-grands-parents. Il peut être difficile de se faire une idée précise de cette époque si reculée pour nous, mais en même temps si proche. Pour plusieurs personnes, le Québec du XIX<sup>e</sup> siècle est une période vague, quasi méconnue. Pourtant, de nombreux événements ont eu lieu durant ce siècle. Nous n'avons qu'à penser à la révolte des Patriotes, au rapport Durham, à la Confédération et à la mise en place d'un réseau ferroviaire.

Au milieu de ces événements importants vivaient des gens, des Québécois «ordinaires». C'est sur ces derniers qu'a porté ma curiosité. Mes recherches m'ont conduite à l'analyse de rapports annuels envoyés par les curés à leur évêque. Je me suis intéressée à trois villages voisins, c'est-à-dire Bic, Saint-Fabien et Saint-Valérien, dans une période comprise entre 1857 et 1900.

## Les rapports

Utiliser des archives, c'est comme entrer dans un bric-à-brac. Pour trouver ce que l'on cherche, on doit souvent passer de longues heures à fouiller. Les rapports de curé peuvent toutefois s'avérer très précieux pour plusieurs recherches. Ils peuvent nous apporter beaucoup, mais ils comportent aussi quelques lacunes. Regardons d'abord les possibilités que cette sorte d'archives nous offre.

Dans un premier temps, il serait bon de présenter le contenu de ces rapports. Il s'agit en fait de réponses à des questions prédéterminées que tous les curés devaient remplir et envoyer à leur évêque. Avant 1888, ces rapports se présentaient de façon manuscrite. Les curés les envoyaient sous forme de lettre. Ils ne répondaient pas à toutes les questions mais certains étaient plus explicites que d'autres. Par la suite, ces

rapports ont été dactylographiés. Les curés devaient alors répondre directement sur le questionnaire. Ils avaient donc moins de place pour exprimer leurs opinions ou observations personnelles.

Ces rapports peuvent nous apporter énormément de renseignements. En fait, ils conviennent à différents sujets de recherche. Par exemple, ils sont très intéressants pour une recherche de style quantitatif. En effet, les curés notaient différents faits et chiffres concernant leur paroisse. Ainsi, on peut y retrouver le nombre d'habitants, de baptêmes, de mariages et de sépultures. D'autre part, on peut également y retrouver des renseignements plus techniques comme les comptes de la paroisse et l'état des bâtiments. Donc, un historien intéressé par les «chiffres» trouvera dans ces rapports de quoi combler ses attentes.

Ces rapports sont également riches en renseignements d'ordre qualitatif. Ainsi, on peut y voir certaines réflexions des curés concernant les «bonnes moeurs» de leurs paroissiens. Certaines questions sont réservées à cette catégorie de renseignements. Grâce à elles, nous pouvons mieux comprendre la vie des paroissiens. Par exemple, des questions concernent les déviances et les désordres présents dans la paroisse. On s'inquiète des ivrognes, des promenades, du luxe, de

l'usure... Chaque village a ses problèmes et présente un visage différent.

Bien que les rapports nous donnent de nombreux renseignements, ils ont aussi leurs lacunes. En effet, notre vision du village est limitée par celle du curé. Ce dernier nous décrit les choses telles qu'il les voit, parfois de façon subjective. Par exemple, le curé peut être plus sévère, moins conciliant que son confrère. Cette sévérité peut donner l'impression que la paroisse est moins «ordonnée» que sa voisine. De plus, puisque ses rapports ne comportent aucun renseignement sur l'auteur, nous ne pouvons pas juger de ses dires. Il faudrait se tourner vers d'autres sources pour se faire une idée plus exacte. Le curé est, en quelque sorte, un témoin partial. Sa vision transmet également ses préjugés. D'un autre côté, sa durée de séjour peut aussi influencer ses écrits. Ainsi, un curé qui connaît bien sa paroisse, qui y réside depuis un certain temps, ne réagira pas de la même façon qu'un confrère récemment nommé. Selon le cas, il peut se montrer plus conciliant ou plus sévère. Par ailleurs, il peut vouloir plaire à son évêque. Ainsi, ses rapports peuvent être écrits pour répondre aux désirs de ce dernier.

Bref, le curé est un écran entre nous et la paroisse étudiée. Les renseignements qu'il nous donne peuvent être très utiles, mais il ne faut pas oublier qu'ils transmettent également les préjugés de son auteur.

## Bic

Pour cette paroisse, nous avons consulté les rapports annuels des années comprises entre 1857 et 1900. Ces rapports ont été écrits par divers curés. Durant cette période, cinq curés ont desservi cette paroisse. Les

premiers rapports ont été écrits par le chanoine François Adeline Blouin. Il a été nommé curé du Bic le 12 septembre 1856. Il a quitté la paroisse en 1867. Son successeur a été Louis Roy-Desjardins. Curé du Bic le 26 juillet 1867, il était aussi desservant et curé de Saint-Valérien à partir de 1885. Il est décédé au Bic le 8 octobre 1887. Le troisième curé, Mgr Charles Alphonse Carbonneau, est entré en fonction le 19 octobre 1886. Il a fait construire l'église et le presbytère actuel. Le quatrième curé, le chanoine Pierre-Joseph Saucier, est arrivé au Bic le 8 octobre 1895. Enfin, le dernier de notre période, le chanoine Antoine Chouinard, a été curé du Bic du 9 septembre 1899, jusqu'à son décès le 3 août 1901. Ces curés expriment des perceptions différentes dans leurs rapports. Toutefois, il faudrait consulter d'autres sources pour mieux cibler leur mentalité, leurs préjugés.

Les rapports annuels nous laissent voir quelques problèmes auxquels les curés étaient confrontés. Un des problèmes importants pour le clergé était celui de l'alcool. Des sociétés de tempérance étaient installées partout, notamment au Bic.

Dès 1857, dans cette paroisse, presque tous les chefs de famille en étaient membres. Toutefois, les rapports nous mentionnent que les règles n'étaient pas toujours suivies. Ainsi, en 1865, le curé Blouin écrivait que la croix de tempérance était dans presque toutes les maisons, «*mais un grand nombre de chefs de famille ne se font pas scrupules de la souiller par l'usage de boissons fortes, et ils en trouvent facilement l'occasion chez 2 ou 3 débitants opiniâtres [... ] c'est une malheureuse occasion pour les jeunes gens*»<sup>2</sup>. Avec les années, la tempérance a été plus ou moins respectée. Quelques ivrognes ont même été dénoncés. Cependant, les curés ne mentionnent aucun signe de désordres importants liés à l'alcool à l'exception de rares occasions. De plus, c'est entre 1857 et 1868 que l'on critique le plus la boisson. Il semble que la tempérance n'était pas assez respectée aux yeux du curé. En temps d'élections, l'alcool contribuait à échauffer les esprits<sup>3</sup>.

D'autre part, en lisant les rapports, on peut penser que les paroissiens du Bic étaient assez divisés. Le curé Blouin se plaignait souvent de ces divisions. Par exemple, en 1858, il notait qu'il y

avait «*des chicanes et haines occasionnées par le déplacement des bornes des terres et les nouveaux arpentages, plus particulièrement encore par le déplacement des anciennes routes et la localisation des nouvelles*»<sup>4</sup>. D'autre part, la politique semble également un facteur de division. Les curés Blouin, Roy-Desjardins et Carbonneau en font tous mention. Par exemple, en 1857, l'envie, les haines et les disputes causées par les élections étaient les principaux désordres de la paroisse<sup>5</sup>. En 1885, le curé Roy-Desjardins se plaignait du mauvais esprit présent dans sa paroisse. «*Certains chefs du Parti libéral, jaloux et orgueilleux voudraient tout mener et conduire. Ils censurent tous les hommes publics y compris le clergé, évêques et curés. Quand ils ont décidé de détruire quelques-uns dans l'opinion publique, tous les moyens sont bons: mensonges, calomnie, etc...*»<sup>6</sup>. Les mauvaises langues étaient aussi source de discordes, de dissension dans les familles. Ces divisions politiques avaient encore des répercussions en 1890. Le curé Carbonneau mentionnait des divisions d'esprit dans toutes les affaires publiques, résultat de luttes politiques acrimonieuses<sup>7</sup>. Il craignait que ces disputes se manifestent à propos de la reconstruction de l'église paroissiale, incendiée le 18 août 1885. Il avait raison.

Après l'incendie de l'église, on avait prévu changer le site pour permettre une construction en pierre sans que les coûts soient trop élevés. Toutefois, les habitants du village et de la partie ouest réclamaient l'ancien site. Ceux de l'est et des rangs réclamaient un nouvel emplacement<sup>8</sup>. En 1890, le curé nous fait mention des rancoeurs entretenues par quelques paroissiens contre le curé. Ils étaient déçus car leurs idées n'avaient pas été suivies lors de la construction de l'église. «*Un petit clan est toujours prêt à se lever pour faire opposition aux dépenses du curé*»<sup>9</sup>. Toutefois, la majorité ne partageait pas ces sentiments. On doit cependant mentionner que l'année suivante, le curé Saucier le remplaçait dans ses fonctions. Est-ce le résultat des divisions des paroissiens?



L'église du Bic ( Bic, 150<sup>e</sup> anniversaire 1830-1980, p. 116).



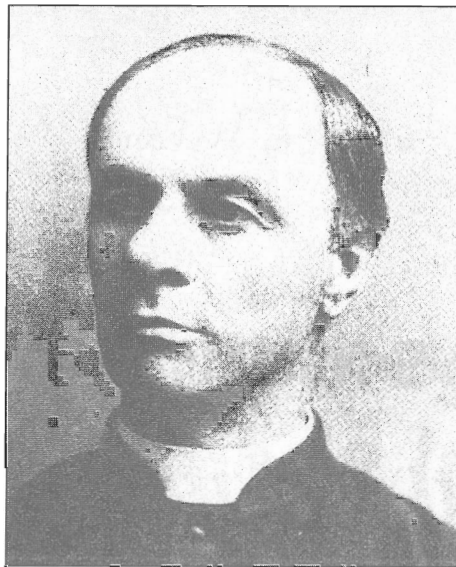
Les rapports mentionnaient également d'autres «vices» chez les paroissiens. Un des premiers était l'habitude de blasphémer. Ce «vice» était surtout reproché aux employés des chantiers forestiers<sup>10</sup>. Cependant, l'insubordination des jeunes semblait encore plus préoccupante. En 1857, le curé Blouin notait une «*insubordination des jeunes à l'égard de leurs parents et mollesse de ceux-ci, ou insouciance à exercer leur autorité. Il est extrêmement difficile de leur faire entrer dans la tête le sentiment de leurs devoirs, surtout pour ce qui regarde la surveillance des garçons et des filles*»<sup>11</sup>. Le curé Chouinard partageait cette inquiétude. En 1900, il notait que les parents soutenaient leurs enfants dans l'insubordination<sup>12</sup>. Il trouvait que l'éducation familiale était négligée. Son prédécesseur, le curé Saucier s'en plaignait également. De plus, ce dernier révélait que certains paroissiens ne pensaient qu'à s'amuser le dimanche dans de longues promenades, «*au grand détriment de leurs âmes*»<sup>13</sup>.

Enfin, nous pouvons noter que les curés Carbonneau et Saucier mentionnaient qu'il y avait trop de luxe dans les vêtements et les parures. On peut donc penser que la misère devenait moins évidente à partir des années 1890.

Ces petits détails donnent au village un cachet bien spécial. Bien des facteurs viennent appuyer ceux déjà mentionnés. Par exemple, il y a la présence des marins et la chicane entre le curé Blouin et le bedeau en 1858. Comparons Bic avec la paroisse voisine, Saint-Fabien.

### Saint-Fabien

Pour cette paroisse, nous avons consulté les rapports annuels compris entre 1867 et 1900. Durant cette période, deux curés ont desservi cette paroisse. Le premier a été Augustin Ladrière. Il a exercé de 1855 à 1870 où il a été nommé à L'Isle-Verte et remplacé par Pierre-Célestin Audet, alors curé de Métis. Ce curé a servi Saint-Fabien durant trente-cinq ans. On dit qu'il s'est beaucoup intéressé à l'agriculture et qu'il a été un excellent conseiller pour les fermiers.



Pierre-Célestin Audet, curé de Saint-Fabien de 1870-1905 (**Album souvenir des fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire d'érection canonique de Saint-Fabien 1828-1978**, p. 26).

Il faisait la promotion de cercles, particulièrement dans le domaine agricole. Enfin, le curé Audet s'est aussi occupé des écoles. Il a été élu président de la Commission scolaire en 1884 (il l'est resté jusqu'à sa mort en 1905). Il a été inhumé à Saint-Fabien.

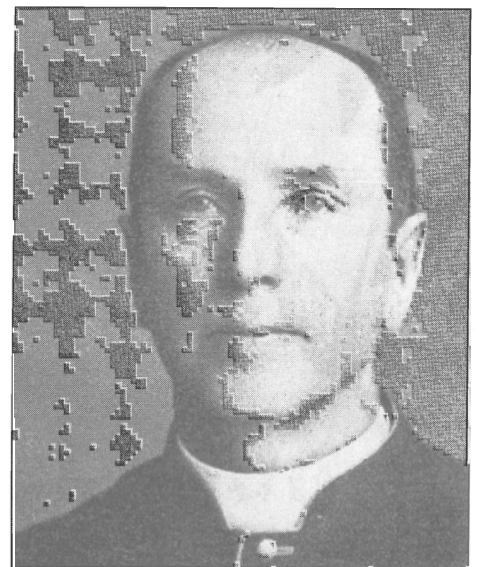
On peut présumer que les rapports annuels de Saint-Fabien ne présentent pas le même aspect qu'au Bic. Le curé Audet, en raison de sa longue présence, connaissait très bien ses paroissiens. Sa vision des habitants s'en trouvait peut-être influencée.

Bien que la majorité des rapports ne mentionnent aucun désordre dans la paroisse, quelques exceptions sont à signaler. Par exemple, tout comme au Bic, le curé de Saint-Fabien s'inquiétait de l'insubordination des jeunes. Il croyait que ces derniers avaient un trop grand esprit d'indépendance et qu'ils manquaient d'autorité paternelle<sup>14</sup>. Toutefois, le curé Audet mentionnait en 1875 une amélioration dans l'obéissance à l'autorité depuis la fin des travaux de l'Intercolonial. De plus, il mentionnait qu'il y avait moins de luxe depuis que l'argent se faisait plus rare<sup>15</sup>. L'argent et le travail se faisaient moins abondants depuis la fin des travaux de l'Intercolonial.

Les jeunes semblent le principal

problème du curé de Saint-Fabien. En 1887, le curé s'inquiétait du fait que, en plus de leur esprit d'indépendance, les jeunes gens n'avaient pas le goût pour la culture des champs. «*Il n'y en a presque plus qui cherchent à s'établir sur des terres. Un très grand nombre de terres en partie en culture autrefois ont été abandonnées et sont redevenues la forêt*»<sup>16</sup>. Pour un curé prônant l'agriculture, cela a dû être très difficile à prendre. Cela correspond également à la période la plus grave de l'exil vers les États-Unis. Le curé craignait peut-être que sa paroisse se vide?

À part ces problèmes, la paroisse de Saint-Fabien semble calme. Il n'y a que la pauvreté qui entachait sa quiétude. Elle empêchait les pauvres de fréquenter l'église (faute de vêtements) et de payer la dîme<sup>17</sup>. D'autre part, l'alcool causait peu de soucis au curé. En effet, toute la population faisait partie de la société de tempérance et la plupart respectaient ses règles<sup>18</sup>. Il n'y avait qu'un magasin vendant de la boisson, mais il n'en vendait pas à ceux qui pouvaient «*en abuser et ni aux jeunes gens sans certificat des parents ou du*



Joseph-Henri Lavoie, curé de Saint-Fabien 1905-1912 (**Album souvenir des fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire d'érection canonique de Saint-Fabien 1828-1978**, p. 26).

.....

curé»<sup>19</sup>. Bref, les curés Ladrière et Audet considéraient qu'il n'y avait pas de désordres majeurs dans leur paroisse.

Saint-Fabien, contrairement au Bic, semble un paisible village de cultivateurs à l'écoute de leur curé. Était-ce vraiment le cas? En terminant sur cette paroisse, notons que la politique ne causait pas de problème. Durant la période étudiée, les paroissiens de Saint-Fabien avaient presque toujours été en majorité des libéraux, tant au provincial qu'au fédéral. La seule exception se situe en 1867, année où le Parti conservateur a été préféré<sup>20</sup>.

Finalement, mentionnons encore une fois que le curé Audet a servi dans cette paroisse durant trente-cinq ans. Cela a pu jouer sur sa vision des choses. Sa longue présence a pu lui faire entretenir de meilleures relations avec la population, ce qui explique peut-être le fait que les paroissiens étaient plus calmes. Sa sévérité était peut-être moins grande qu'un confrère à peine sortie du Séminaire et plein de bonnes intentions!

### Saint-Valérien

Pour cette paroisse, nous nous sommes penché sur les rapports annuels compris entre 1880 et 1900. Saint-Valérien nous apparaît comme le prolongement du Bic. La séparation entre les deux paroisses s'est faite en 1885. L'année suivante, le curé Amiot la prenait en charge.

Avant 1886, la paroisse de Saint-Valérien était desservie par le curé du Bic. Ce dernier portait un regard sévère sur la population. Les rapports disaient qu'il régnait «un esprit de jalousie et de rébellion parmi ce petit peuple. Il est toujours prêt à recevoir et rien à donner»<sup>21</sup>. Peut-être que les paroissiens de Saint-Valérien enviaient ceux du Bic d'avoir un curé permanent. Ils se considéraient peut-être négligés par rapport à leur voisine. Dès 1886, le curé Amiot est devenu le curé de Saint-Valérien. Il ne fait pas mention de mauvais esprit dans ses rapports. Les paroissiens avaient-ils été comblés par son arrivée?

Malgré tout, la paroisse n'était pas exempte de désordres. En ce sens,

Saint-Valérien ressemblait beaucoup à ses voisines. Il y avait quelques veillées et des danses. Cependant, il n'y avait pas d'excès. Le curé Amiot notait que quelques parents étaient négligents à l'égard de leurs enfants et que ces derniers étaient insubordonnés. Toutefois, il mentionne qu'il les a avertis en chaire<sup>22</sup>. Par la suite, ce problème semble s'être résorbé pour resurgir en 1899. «Les paroissiens blasphèment tous et négligent l'instruction de leurs enfants»<sup>23</sup>. Enfin, tout comme au Bic et à Saint-Fabien, le curé se plaignait d'une certaine tendance au luxe chez ses paroissiens<sup>24</sup>. La prospérité serait-elle revenue à cette époque? Bref, comme le disait le curé Amiot en 1893, «il n'y a pas de désordres à l'excès, mais la paroisse n'est pas parfaite»<sup>25</sup>.

Saint-Valérien est une jeune paroisse. Tout comme pour ses voisines, la présence d'un curé permanent semble régler certains «désordres» notés par les curés desservants.

\*\*\*

Les rapports de curés sont riches en renseignements. Leur analyse nous donne une bonne idée de la vie de nos ancêtres. Les curés deviennent alors des témoins importants. Toutefois, leur perception forme une sorte d'écran entre nous et la réalité. Malgré tout, nous pouvons tenter d'en tirer quelques conclusions.

L'analyse des rapports du Bic, de Saint-Fabien et Saint-Valérien peut nous laisser croire que la paroisse du Bic était la plus «indisciplinée» des trois. Cependant, il ne faut pas oublier que la période analysée a été plus longue pour cette paroisse. De plus, elle a été desservie par un plus grand nombre de curés que ses deux voisines. La population présentait un caractère différent. En effet, bien qu'elle soit en majorité composée de cultivateurs, le pourcentage de ceux-ci était moindre que chez ses voisines.

Par ailleurs, les curés ont aussi leurs propres préoccupations. Par exemple, au Bic, la question de l'alcool a surtout préoccupé le curé Blouin. Ses successeurs y notent moins de problèmes. Par contre, la question des

jeunes et celle du luxe touchent toutes les paroisses. Ces problèmes présentaient aussi un aspect cyclique. En effet, ils surgissent partout à la même époque. Ainsi, le problème du luxe ne se fait sentir qu'à la fin du siècle. Avant cela, les curés s'inquiétaient surtout de la misère et de la pauvreté. Bref, les temps changeaient et amenaient d'autres problèmes.

Malgré tout, nous pouvons dire que chaque village avait ses particularités. La vision que les curés portaient sur eux y est peut-être pour quelque chose, mais il reste que dans les petits détails, chaque paroisse a son identité propre. L'histoire de chacune est à découvrir!

### Bibliographie

COULOMBE, Marielle. **Histoire de Saint-Fabien 1828-1978**. Rimouski, Corporation municipale de Saint-Fabien, 1978. 446 pages.  
LAVOIE, Bruno et al. **À pleine voile. Bic, 150<sup>e</sup> anniversaire, 1830-1980**. Rimouski, 1980. 622 pages.

#### Bic:

Curé François Adelme BLOUIN. **Rapports annuels**. Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1857-1884.

Curé Louis ROY-DESJARDINS. **Rapports annuels**. Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1867-1885.

Curé Charles-Alphonse CARBONNEAU. **Rapports annuels**. Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1886-1894.

Curé Pierre-Joseph SAUCIER. **Rapports annuels**. Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1895-1898.

Curé Antoine CHOUINARD. **Rapports annuels**. Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1899-1900.

#### Saint-Fabien:

Curé Augustin LADRIÈRE. **Rapports annuels**. Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1857-1869.

Curé Pierre-Célestin AUDET. **Rapports annuels**. Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1870-1900.

#### Saint-Valérien:

Curé Louis ROY-DESJARDINS. **Rapports annuels**. Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1880-1885.

Curé AMIOT. **Rapports annuels**. Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1886-1890.

.....

.....

## Notes

- 1 Bruno Lavoie et al., **À pleine voile. Bic, 150<sup>e</sup> anniversaire, 1830-1980**, Rimouski, 1980, p. 535-538.
- 2 Curé François Adelme Blouin, **Bic, rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1865.
- 3 **Bic, rapports annuels**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1857 à 1868.
- 4 Curé François Adelme Blouin, **Bic, rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1858.
- 5 Curé François Adelme Blouin, **Bic, rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1857.
- 6 Curé Louis Roy-Desjardins, **Bic, rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1885.
- 7 Curé Charles Alphonse Carbonneau, **Bic, rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1890.
- 8 Bruno Lavoie et al., **op. cit.**, p. 106.
- 9 Curé Charles Alphonse Carbonneau, **Bic, rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1893.
- 10 **Bic, rapports annuels**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1867, 1895.
- 11 Curé François Adelme Blouin, **Bic, rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1857.
- 12 Curé Antoine Chouinard, **Bic, rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1900.
- 13 Curé Pierre-Joseph Saucier, **Bic, rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1898.
- 14 Curé Pierre-Célestin Audet, **Rapports annuels**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1872-1875.
- 15 Curé Pierre-Célestin Audet, **Rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1875.
- 16 Curé Pierre-Célestin Audet, **Rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1887.
- 17 Curé Pierre-Célestin Audet, **Rapports annuels**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1876, 1880.
- 18 Curé Pierre-Célestin Audet, **Rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1871.
- 19 Curé Pierre-Célestin Audet, **Rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1874.
- 20 Marielle Coulombe, **op. cit.**, p. 290-297.
- 21 Curé Louis Roy-desjardins, **Rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1880.
- 22 Curé Amiot, **Rapports annuels**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1888-1890.
- 23 Curé Amiot, **Rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1889.
- 24 Curé Amiot, **Rapports annuels**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1890, 1895, 1898, 1900.
- 25 Curé Amiot, **Rapport annuel**, Archives de l'Archevêché de Rimouski, 1893.

.....

# La diffusion du modèle d'exploitation des pêches de la Charles Robin and Company en Gaspésie au XIX<sup>e</sup> siècle

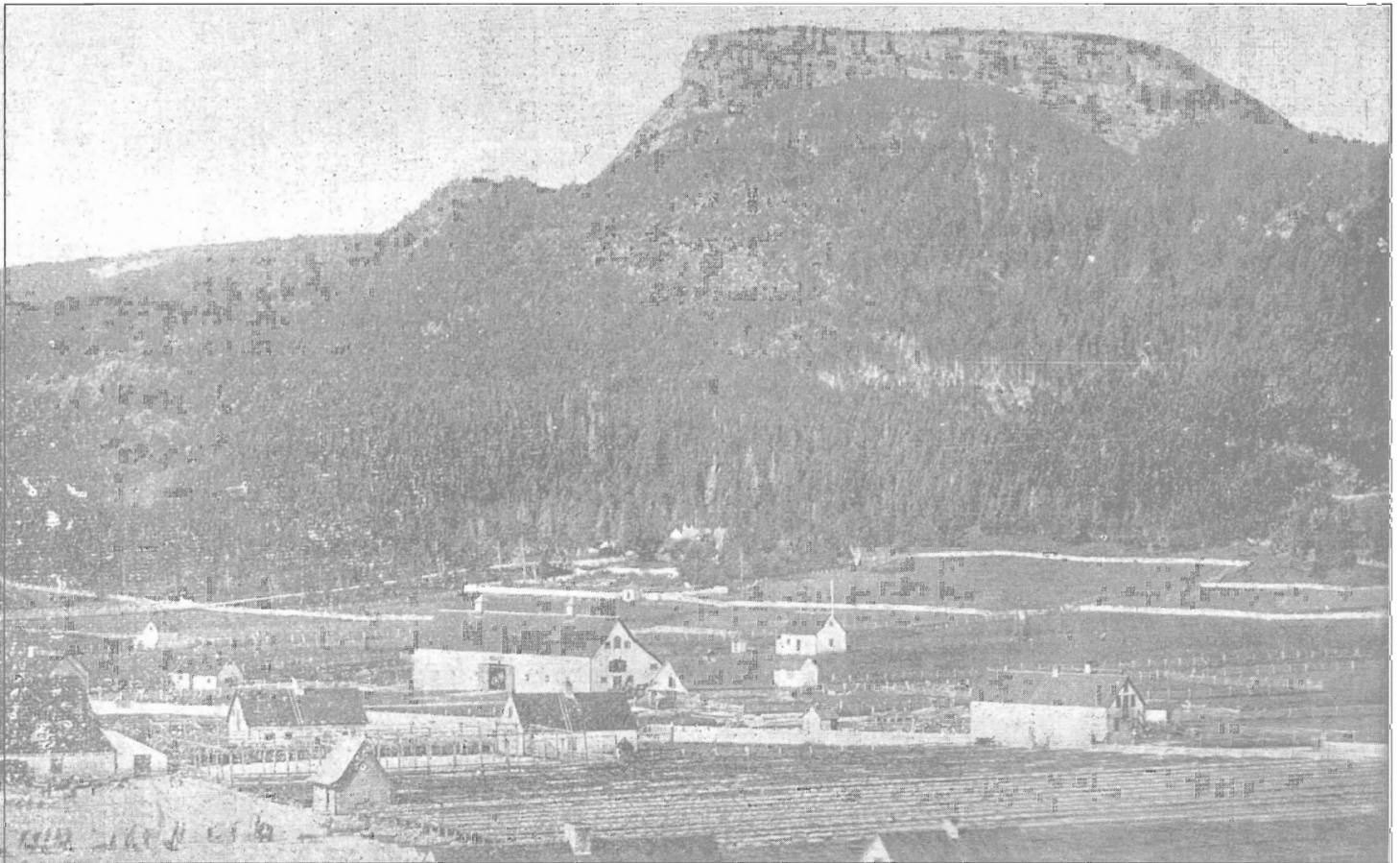
Martin Mimeault,  
étudiant à la maîtrise en histoire à l'Université Laval

Les Européens découvrent très tôt le potentiel halieutique que présente la Gaspésie. En effet, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, des marins basques et bretons viennent y jeter leurs filets pendant la saison estivale. L'abondance des sites propices à la préparation du poisson facilite la pêche et encourage leur venue. Cette activité perdure sous le régime français. Dès les débuts du régime anglais, des commerçants de Jersey ont choisi de s'implanter solidement en Gaspésie. Le XIX<sup>e</sup> siècle a ensuite marqué l'apogée du contrôle

du commerce de la morue par les entreprises anglo-normandes<sup>1</sup>. Parmi ces commerçants des îles de la Manche se trouve Charles Robin. Ce dernier met sur pied en 1783 une compagnie de pêche, la Charles Robin and Company, qui a son quartier général en Gaspésie. D'abord implantée à Paspébiac, sur un des plus beaux barachois de la Baie des Chaleurs, la Charles Robin and Company devient, grâce à son fondateur, une des compagnies de pêche les plus efficaces de son temps. Son produit réputé, la morue salée et

séchée, est écoulé partout en Europe et aux Antilles. Grâce à l'application de principes de gestion rigoureux, elle se perpétuera sous différentes raisons sociales jusqu'à nos jours.

Malgré certains problèmes imputables aux guerres qui font rage entre les grandes puissances européennes du XIX<sup>e</sup> siècle, la Charles Robin and Company maintient en effet un chiffre d'affaires intéressant grâce, en grande partie, au modèle d'exploitation des pêches créé par son fondateur. Elle se taille la part du lion dans une



Les graviers à l'oeuvre étendent la morue sur la grave pour le séchage (Eugène Rouillard, *La colonisation dans les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure, Gaspé*, 1899, p. 186).

.....

Gaspésie qui vit alors presque exclusivement de la capture du poisson. Ses concurrents, tels John Le Boutillier et William Fruing, issus de ses propres rangs, adoptent son modèle d'exploitation pour leurs opérations. Mais comment le modèle d'exploitation de la Charles Robin and Company en est-il ainsi venu à dominer l'économie des pêches gaspésiennes au point d'être repris et imité par tous les poissonniers concurrents de cette compagnie?

Pour tenter de répondre à cette question, nous diviserons notre texte en deux grandes parties. Nous présenterons d'abord un aperçu de l'histoire de l'entreprise de Charles Robin à partir de la Robin, Pipon and Co., établie en 1766, jusqu'à la Robin, Jones and Whitman constituée en 1910. Nous expliquerons en deuxième partie en quoi la Charles Robin and Company a innové dans le commerce des pêcheries. Nous examinerons pour ce faire les réseaux de comptoirs établis sur la côte de la Gaspésie par Robin,

mais également par ses concurrents qui ont, eux aussi, façonné le visage économique de la région au XIX<sup>e</sup> siècle. Nous nous attarderons à leurs modes d'exploitation. Nous aborderons également le modèle socio-économique des relations mises en place entre les producteurs-pêcheurs et la Charles Robin and Company, que les autres entreprises ont subséquentement adopté.

### Historique

#### L'implantation originale, 1766:

#### La Robin, Pipon and Company

En 1766, Charles Robin visite pour la première fois la Baie des Chaleurs et constate sa grande richesse en poisson<sup>2</sup>. L'année suivante, Robin visite de nouveau la Gaspésie, mais cette fois à titre d'agent de la Robin, Pipon and Company. Il est mandaté par cette compagnie pour y établir un poste de pêche permanent. Il choisit comme emplacement un endroit qu'il avait repéré l'année précédente, le barachois de Paspébiac. Charles y amène des

pêcheurs de Jersey afin qu'ils travaillent pour lui, en plus de lier de bonnes relations avec des pêcheurs acadiens grâce à sa maîtrise de la langue française. Cependant, la Révolution américaine vient nuire à l'entreprise de pêche de Robin. Les navires de la Nouvelle-Angleterre ont attaqué de nombreux postes de pêche du Cap-Breton en 1776. Ils envahissent la Baie des Chaleurs l'année suivante et s'en prennent à ses installations. Robin décide donc, à l'automne 1778, de quitter la baie et de rentrer à Jersey jusqu'à la fin du conflit<sup>3</sup>.

#### 1783: la Charles Robin and Company, l'implantation d'une entreprise familiale

C'est en 1783 que Charles Robin revient dans la Baie des Chaleurs. Il retourne sur les lieux de ses anciennes installations endommagées six ans plus tôt par les Américains et pillées depuis par les Amérindiens<sup>4</sup>. À son retour à Paspébiac, Charles constate l'arrivée de nombreux concurrents, essen-



Les installations de Robin sont au centre. À droite, on voit l'entrepôt des Le Boutillier Brothers (Eugène Rouillard, **La colonisation dans les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure, Gaspé**, 1899, p. 105).

tiellement des agents de grosses sociétés de Québec, de Londres et des îles anglo-normandes<sup>5</sup>. Cependant, la Charles Robin and Company a tôt fait d'évincer ses concurrents<sup>6</sup>. En effet, Charles a une bonne longueur d'avance sur les autres sociétés. Il connaît très bien la région, ce qui lui permet de choisir les meilleures plages pour la préparation de son poisson. De plus, la Charles Robin and Company agit avec plus de rapidité que les autres sociétés présentes sur la côte. Ces dernières n'ont délégué que des agents avec des pouvoirs limités, tandis que Robin vit en permanence au cœur de l'action<sup>7</sup>. La Charles Robin and Company se taille donc, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, une part importante du commerce des pêches en Gaspésie en contrôlant le secteur qui s'étend de la Baie des Chaleurs jusqu'à Percé.

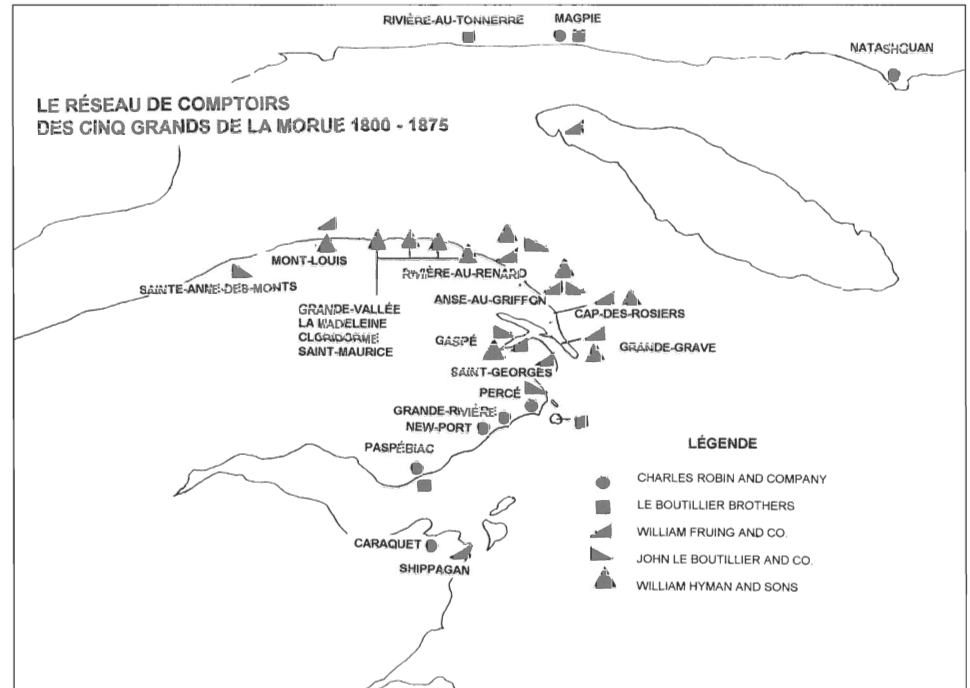
En 1802, Philip Robin junior succède à son oncle Charles à la tête de la Charles Robin and Company. La compagnie se réorganise autour de deux neveux de Charles, James et Philip Robin. Le premier, James, demeure à Jersey et administre la compagnie, tandis que Philip est posté à Paspébiac d'où il supervise les opérations sur le terrain. Sous leur direction, la Charles Robin and Company continue de prospérer, sa seule rivale potentielle étant la compagnie de Francis Janvrin qui ne lui cause aucun tort, cette dernière concentrant ses activités dans la région de Gaspé<sup>8</sup>.

En 1814, Philip Robin junior retourne à Jersey et laisse sa place à William Fruing, son gérant à Paspébiac. Fruing, qui a été entraîné par Philip, démontre assez rapidement son habileté en affaires et se gagne la confiance de la famille. En effet, à sa première année à la tête de la Charles Robin and Company à Paspébiac, il exporte une production record de 26 220 quintaux de morue de haute qualité. Au cours des années 1820, il triomphe de la concurrence avec des exportations annuelles variant entre 23 000 et 24 000 quintaux<sup>9</sup>. L'élan est donné et bien que Philip soit décédé en 1841, ses héritiers savent préserver la prépondérance de la Charles Robin and Company et la maison dominera

l'économie de la péninsule gaspésienne pendant tout le reste du XIX<sup>e</sup> siècle, du moins jusqu'en janvier 1886, alors que la Banque commerciale de Jersey fait faillite et la met dans l'embarras<sup>10</sup>. La Charles Robin and Company est alors rachetée et devient la Charles Robin, Collas and Company, elle-même acquise en 1910 par des intérêts

de morues séchées en partance du port de Paspébiac, telle que relevée dans les rapports de douane de l'époque<sup>12</sup>.

La Charles Robin and Company a créé un vaste réseau de comptoirs de pêche sur les côtes de la Gaspésie, du nord du Nouveau-Brunswick et de la Basse-Côte-Nord. L'avantage de cet éclatement des infrastructures est de



canadiens pour devenir la Robin, Jones and Whitman<sup>11</sup>.

### La Charles Robin and Company, mère d'une façon de faire dans le commerce des pêcheries

#### Le mode d'exploitation des pêcheries de la Charles Robin and Company

La force de la Charles Robin and Company résulte surtout de la combinaison de trois importants facteurs. Le premier tient à un système de comptoirs très dispersés. Le second atout majeur de la compagnie jersiaise découle de son quasi-monopole des pêcheries en Gaspésie et du contrôle des marchés que lui a procuré un produit de grande qualité. La troisième raison expliquant les succès de cette firme correspond à la mise en place d'un système de crédit qui lui assure une main-d'œuvre bon marché. L'efficacité de ce modèle d'exploitation s'exprime par une augmentation, entre 1811 et 1837, de 182,7% des exportations

s'assurer, dans l'éventualité d'une mauvaise pêche dans l'une ou l'autre région, que la compagnie puisse combler le manque à gagner<sup>13</sup>. Partant de ce principe, Robin a créé des comptoirs à Paspébiac et Percé en 1783, puis à Grande-Rivière en 1833, à Caraquet en 1839, à Newport en 1854 ainsi qu'à Magpie et à Natashquan en 1870<sup>14</sup>.

C'est à Percé que le niveau de production de la morue salée-séchée est le plus élevé, bien qu'il soit en diminution durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Le comptoir de Grande-Rivière voit sa production augmenter jusqu'à la création du poste de Newport en 1854. Après cette date, la production de ces deux postes mise ensemble égale la production de Percé. Quant au poste de Caraquet, il se classe au troisième au rang de sa production de morue pour atteindre, en 1870, les volumes de Percé et Grande-Rivière<sup>15</sup>. Même si la zone comprise entre Percé et Paspébiac

est restée la plus importante pour la Charles Robin and Company, la compagnie étendra plus tard ses ramifications hors de cette région afin d'accroître sa production et de pallier aux imprévus.

La Charles Robin and Company approvisionne une clientèle stable grâce à la qualité de ses produits. Le bassin méditerranéen constitue pour elle un marché important. Les morues de première qualité lui sont presque toutes destinées. Plus tard, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les marchés sud-américain et antillais s'ouvrent à l'exportation et gagnent en importance durant toute la période. La Charles Robin and Company y vend une morue de moins bonne qualité que l'on destine aux esclaves. Ces nouveaux débouchés contrebalancent la perte de quelques marchés européens tombés aux mains de la concurrence<sup>16</sup>.

### **Le crédit à la production et la dépendance du pêcheur-client face à la Charles Robin and Company**

Le fonctionnement de la Charles Robin and Company et des compagnies qui l'ont imitée ne peut se comprendre sans un regard sur les producteurs, c'est-à-dire les pêcheurs-clients, et la relation qui s'est établie entre eux et la Charles Robin and Company.

Il existe, au XIX<sup>e</sup> siècle, trois types de pêcheurs en Gaspésie. La première catégorie est celle des pêcheurs indépendants. Ce sont ceux qui possèdent leurs propres barques, s'occupent d'engager leurs hommes et de faire leurs frais. Ils travaillent généralement en famille, les équipes étant composées de frères et de beaux-frères, ou d'un père et de ses fils. Ces pêcheurs s'occupent eux-mêmes de vendre leur poisson à des compagnies de la côte. La seconde catégorie de pêcheurs est dite à la «draft». Ce sont des engagés qui louent leurs services à un entrepreneur, en général les grandes firmes jersiaises, le temps d'une saison de pêche. Ils travaillent sur leur barge par équipe de deux ou sur une embarcation prêtée par l'employeur. Robin paie ces hommes à la draft, soit 238 livres de morue, ce qui incite les pêcheurs à produire davantage, ces derniers voulant gagner le plus d'argent

possible. La troisième catégorie de travailleurs est celle des «moitiés-de-ligne». Ces pêcheurs ont préféré la part comme moyen de paiement. La compagnie Robin fournit l'embarcation et les équipements de pêche contre la moitié de leurs prises et les pêcheurs gardent l'autre<sup>17</sup>.

La majorité des pêcheurs gaspésiens entretiennent face aux compagnies jersiaises comme la Charles Robin and Company une relation de dépendance créée au départ par l'ouverture d'une marge de crédit<sup>18</sup>. En début de saison, la compagnie avance le matériel dont les pêcheurs auront besoin, en plus de leur fournir les provisions de bouche durant l'hiver. C'est ce crédit que doivent rembourser les pêcheurs-clients à la fin de leur campagne de pêche, mais apparemment bien peu y parviennent.

Les pêcheurs se retrouvent donc, à chaque année, dans une situation de dépendance qui sert bien les intérêts de leurs fournisseurs, les compagnies de pêche, d'autant qu'elles peuvent les obliger à travailler pour elles. Cette subordination des producteurs face aux compagnies marchandes est vertement dénoncée par certains intellectuels de l'époque dont l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland. Cet historien dénonce ouvertement l'absence d'autonomie des habitants de Paspébiac en regard de la Charles Robin and Company. Il ajoute cependant que l'avènement de la compagnie Le Boutillier Brothers a suscité une concurrence bénéfique aux pêcheurs<sup>19</sup>.

Certains marchands misaient, selon Ferland, sur l'habitude qu'avaient plusieurs pêcheurs de vivre au-dessus de leurs moyens. À ses yeux, les compagnies jersiaises (il visait nommément la compagnie Robin) dominaient ainsi complètement leurs débiteurs<sup>20</sup>. L'historien Ferland appuyait sa remarque sur le fait que les femmes «*sont ici mieux vêtues que les élégantes des faubourgs, à Québec*»<sup>21</sup>. La plupart de ces pêcheurs, affirmait-il, devaient travailler toute une saison de pêche pour rembourser leurs dettes à la compagnie et souvent ces dettes passaient de père en fils.

Cette situation tient en réalité à deux facteurs que le religieux ignore. D'abord, la brièveté de la saison de pêche ne permet pas aux pêcheurs de capturer un volume de prises leur permettant d'acquitter leurs redevances. Ensuite, il y a le fait que les compagnies encouragent, par le crédit, la pêche à la morue seulement. Tout le temps des travailleurs est ainsi occupé par cette activité, ce qui les place dans l'impossibilité de s'adonner à d'autres tâches lucratives<sup>22</sup>.

Le problème de la dette devient plus sérieux quand, pour garantir le crédit, la compagnie exige une hypothèque. Si le pêcheur devient un jour insolvable, elle fait main basse sur ses propriétés. Cette dépendance lui permet aussi d'obliger le pêcheur à lui vendre tout son poisson, aux prix qu'elle fixe. Toujours selon Ferland, dont l'optique demeure toujours critiquable, particulièrement dans ce cas-ci, si le pêcheur veut vendre son produit ailleurs pour obtenir de meilleurs prix, la compagnie Robin peut le menacer d'intenter un procès pour dette. Ainsi s'assure-t-elle par ce procédé, écrit-il, une clientèle fidèle à ses magasins et des prix avantageux pour le poisson<sup>23</sup>.

### **Charles Robin and Company à l'origine d'un réseau de compagnies**

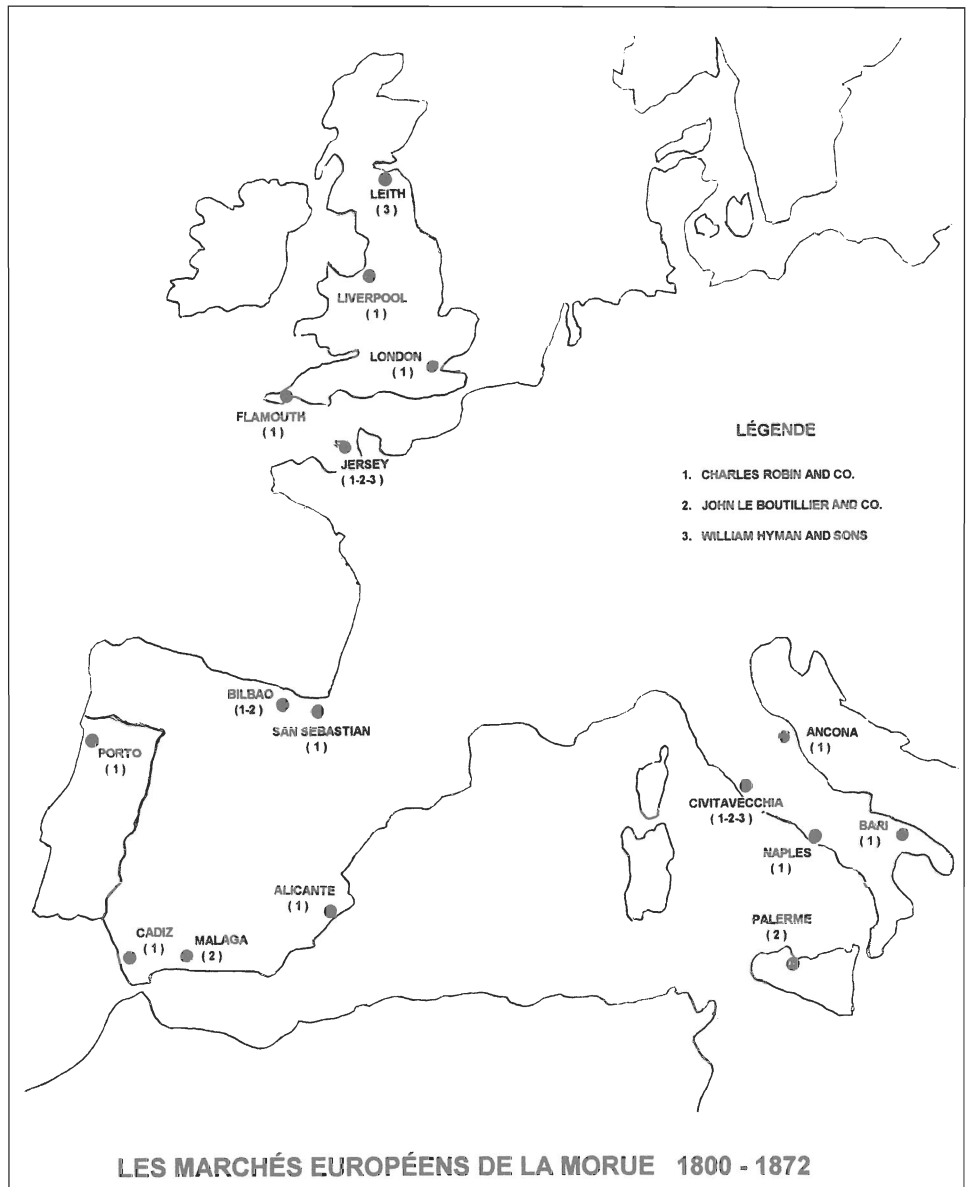
Charles Robin est, bien malgré lui, l'instigateur d'un réseau de compagnies concurrentes dirigées tantôt par d'anciens gérants ayant choisi de créer leur propre entreprise, tantôt par des entrepreneurs s'inspirant de son mode de gestion. Ces compagnies ont toutes contribué à diffuser le modèle de gestion de la Charles Robin and Company en Gaspésie.

Les frères Francis et Philip Janvrin, actionnaires au départ de la Robin, Pison and Company, ont créé la première compagnie concurrente de la Charles Robin and Company. À partir de Grande-Grave, les Janvrin ont rayonné sur un secteur géographique autre que celui de la Charles Robin and Company. Leur compagnie est même devenue très importante au début du XIX<sup>e</sup> siècle, contrôlant de nombreux

postes de pêche. Ainsi a-t-elle établi à Gaspé et à Grande-Grave des comptoirs où elle entreposait son poisson pour l'exportation. Elle en ouvre également d'autres à l'extrémité de la péninsule, sur l'île Bonaventure en 1798 et plus tard à La Malbaie, à Cap-des-Rosiers, à L'Anse-au-Griffon, à la Pointe-Saint-Pierre (où elle possède un quai et plusieurs bâtiments), à Saint-Georges, et à Seal Cove<sup>24</sup>. Ses méthodes de gestion sont semblables à celles de Robin. Ses marchés rivalisent également avec la Charles Robin and Company<sup>25</sup>. La Janvrin et la Robin se sont taillé dans les faits un quasi-monopole dans les pêcheries québécoises, lequel a duré jusqu'à l'arrivée de compétiteurs sérieux vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Or, tous, ou presque, avaient fait leurs premières armes au sein de la Charles Robin and Company<sup>26</sup>.

Un des premiers agents de Robin à quitter son poste pour fonder sa propre entreprise est William Fruing, vers 1830. Cet ancien agent-chef à Paspébiac s'installe tout d'abord sur la côte nord du Nouveau-Brunswick, à Miscou, où il fonde la William Fruing and Company. En 1832, il acquiert un établissement à Shippagan, en plus d'agrandir celui de Miscou. En 1855, il élargit les cadres de sa compagnie en achetant les équipements de la Francis et Philip Janvrin à Gaspé et il déménage son chef-lieu à Grande-Grave<sup>27</sup>. À partir de là, Fruing se lance à la conquête d'une nouvelle région de pêche sise au nord de Gaspé et dans l'estuaire du Saint-Laurent tout en reprenant à son compte la façon de faire qu'il a apprise durant les années passées à travailler pour les Robin.

Parmi les employés de la Charles Robin and Company qui tentent leur chance dans les pêcheries, figure un jeune Jersiais du nom de John Le Boutillier. Cet ancien commis et gérant des Robin à Percé se lance en affaires en 1833 en association avec François Buteau, un marchand de Québec et seigneur de Sainte-Anne-des-Monts. Les associés ouvrent d'abord un comptoir à Percé puis un second à L'Anse-au-Griffon. Plus tard, John fait cavalier seul en achetant les actifs de son associé



et fonde la John Le Boutillier and Company. Il implante ensuite une succursale à Sainte-Anne-des-Monts et construit des entrepôts à Gaspé<sup>28</sup>. Formé par William Fruing à l'époque où celui-ci était gérant pour la compagnie Robin à Paspébiac, son système d'exploitation reprend intégralement le modèle de la Charles Robin and Company. Dirigeant lui-même les activités de sa compagnie, il emploie, entre autres procédés, le crédit à la production pour s'attacher des pêcheurs et il implante des postes de pêche un peu partout. Les marchés de la John Le Boutillier and Company sont pratiquement aussi diversifiés que ceux de la Charles Robin and Company. Les morues de Le Boutillier sont vendues

autant en Méditerranée qu'à La Barbade ou à Rio de Janeiro<sup>29</sup>.

À l'instar de Fruing, David Le Boutillier, cousin de John, est un ancien commis de Robin à Paspébiac. Il quitte la Charles Robin and Company en mars 1838 et il fonde, avec ses frères Amy et Edward, la Le Boutillier Brothers dont le siège social est établi à Paspébiac, tout juste à côté de celui de la Charles Robin and Company. Sa firme connaît une bonne croissance durant les années 1840. Elle multiplie alors ses comptoirs de pêche comme à l'île aux Bois, dans le détroit de Belle-Ile, à Miscou, au Nouveau-Brunswick, sur l'île Bonaventure, et à Forteau, au Labrador selon une stratégie d'abord mise au point par la Charles Robin and



Company La seconde génération des dirigeants de la compagnie a été dominée par le beau-frère de David, Daniel Carcaud. Sous sa conduite, la Le Boutillier Brothers ouvre deux nouveaux établissements à Magpie et à Rivière-au-Tonnerre sur la Côte-Nord dans les années 1850. La Le Boutillier Brothers concurrence également la Charles Robin and Company sur les marchés, exportant ses morues en Méditerranée, mais elle vise également d'autres marchés comme celui des Indes occidentales. Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, elle est devenue la principale exportatrice de morues après la Charles Robin and Company<sup>30</sup>.

Parmi les nombreuses compagnies de pêche qui ont prospéré sur les côtes de la Gaspésie au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, celle de William Hyman, un juif d'origine russo-polonaise, mérite une mention spéciale. C'est en 1845 que cet «outsider» s'installe à Grande-Grave. La compagnie déménagera plus tard, en 1914, son quartier général dans le havre de Gaspé. La Hyman and Son's perdure ainsi pendant 123 ans, pour cesser ses activités en 1967. William Hyman a bien observé la manière de faire des compagnies de pêche jersiaises. Il installe graduellement sa compagnie à Rivière-au-Renard, son deuxième comptoir en importance après celui de Grande-Grave, puis à Cap-des-Rosiers, à Cloridorme et à Grande-Vallée. Suivant le modèle de la Robin, la Hyman and Son's envoie ses morues séchées un peu partout dans le monde, en Italie, aux Indes occidentales, au Brésil, en Argentine et aux États-Unis<sup>31</sup>.

\*\*\*

Charles Robin, en implantant sa compagnie à Paspébiac en 1783, a introduit un système de gestion des pêches très efficace. Cet homme, qui incarne les idéaux puritains de l'abnégation et du travail acharné, a bâti une entreprise d'envergure mondiale. Ses neveux, puis les gérants de la Charles Robin and Company, imprégnés de ses idées conservatrices mais efficaces, ont continué son œuvre et assuré la diffusion du système.

L'efficacité de l'entreprise de Robin reposait sur un système de comptoirs dispersés, sur un quasi-monopole des pêches gaspésiennes, sur un produit de grande qualité ainsi

que sur un vaste marché mondial et sur un système de crédit à la production lui assurant du même coup une main-d'œuvre à bon marché. Ce modèle de gestion a été repris avec succès par d'anciens gérants formés par cette compagnie. Quelques autres entrepreneurs non jersiais, tel William Hyman, en ont constaté à leur tour l'efficacité. C'est ainsi que toutes ces compagnies de pêche, utilisant le modèle d'exploitation de Charles Robin, ont contribué à la diffusion du modèle d'exploitation de Charles Robin à travers la Gaspésie et une bonne partie des littoraux du pourtour du golfe Saint-Laurent.

### Notes

Le présent article a été produit à l'intérieur d'un séminaire portant sur l'histoire des régions du Québec aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles qu'a dirigé Serge Lambert, chargé de cours à l'Université Laval. L'auteur tient à remercier Paul Larocque, historien de l'UQAR, pour l'aide apportée à la correction et à la présentation du texte remanié et tel que présenté ici.

- 1 Marc Desjardins et Yves Frenette, «*L'évolution de la pêche en Gaspésie*», Congrès annuel de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, Trois-Rivières, 24 octobre 1981, p. 5.
- 2 *Ibid.*, p. 5.
- 3 David Lee, **Les lieux historiques canadiens: cahier d'archéologie et d'histoire**, «*La Gaspésie, 1760-1867*», no 23 (1980), Parc Canada, p. 152-153.
- 4 David Lee, **The Robins in Gaspé. 1766-1825**, Markham, Fitzhenry and Whiteside, 1984, p. 33.
- 5 David Lee, *op. cit.*, p. 153.
- 6 Marc Desjardins, *op. cit.*, p. 5.
- 7 David Lee, *op. cit.*, p. 153.
- 8 Roch Samson, «*La Gaspésie au XIX<sup>e</sup> siècle: espace maritime, espace marchand*», **Cahiers de géographie du Québec**, vol. 28, nos 73-74 (avril-septembre 1984): 212.
- 9 David Lee, **The Robins in Gaspé. 1766 to 1825**, p. 81 et 83.
- 10 Desjardins et Frenette, *op. cit.*, p. 13.
- 11 David Lee, *op. cit.*, p. 161.
- 12 Desjardins, *op. cit.*, p. 5.
- 13 Marc Desjardins, **La Gaspésie, 1760-1850**, Québec, Université Laval, 1981, p. 110-111.
- 14 André Lepage, **Le capitalisme marchand et la pêche à la morue en Gaspésie. La Charles Robin and Company dans la Baie des Chaleurs 1820-1870**, Québec, Université Laval, 1983, p. 125.
- 15 *Ibid.*, p. 122 et 125.
- 16 *Ibid.*, p. 188 à 193.
- 17 Mario Mimeault, «*La continuité de l'emprise des compagnies de pêche françaises et jersiaises sur les pêcheurs au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le cas de la compagnie Robin*», **Histoire sociale**, vol. XVIII, no 35 (mai 1985): 68-72.
- 18 Roch Samson, «*Gaspé 1760-1830. L'action du capitalisme marchand chez les pêcheurs*», **Anthropologie et Sociétés**, vol. 5, no 1 (1981): 76.
- 19 Jean-Baptiste-Antoine Ferland, **La Gaspésie**, Québec, Imprimerie Côté et cie, 1877, p. 185.

En 1836, l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland accompagne monseigneur Turgeon lors de la visite épiscopale qu'il a faite dans le district de Gaspé. Ferland a retranscrit dans son livre **La Gaspésie** ses impressions sur ce qu'il a vu du fonctionnement de la compagnie de Charles Robin à Paspébiac. L'historiographie récente de la Gaspésie

.....

repose en grande partie sur les vues tout à fait subjectives de son écrit. L'homme d'Église y défend ses positions agriculturistes, par essence opposées au capitalisme marchand des compagnies jersiaises, et les synthèses subséquentes s'en inspirent fidèlement (Antoine Bernard, Jules Bélanger), sans critique des sources. Les analyses les plus sérieuses du système de Robin, qui ont permis une vision plus réaliste du fonctionnement des compagnies jersiaises, sont celles de Lepage et de Samson. Leur questionnement démontre toutefois que l'étude du système d'exploitation des pêches n'est pas encore terminé et que le champ demeure ouvert. C'est ce que suggère en tout cas le plus récent article de Mario Mimeault, «*Le capital industriel des pêches dans la baie de Gaspé de 1760 à 1866*», **Acadiensis**, Université du Nouveau-Brunswick, vol. XXV, no 1 (printemps 1995): 33-53.

- 20 Rosemary E. Ommer, «*The Truck System in Gaspé, 1822-1877*» in **Merchant Credit and Labour Strategies in Historical Perspective**, Frédéricton, Acadiensis Press, 1990, p. 70.
- 21 Jean-Baptiste-Antoine Ferland, **op. cit.**, p. 186.
- 22 Roch Samson, **La Gaspésie au XIX<sup>e</sup> siècle...**, p. 213-215.
- 23 Desjardins et Frenette, **op. cit.**, p. 8.
- 24 Marc Desjardins, «*Regard historique sur les pêches VI: Les entreprises des Janvrin au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle*», **Revue d'histoire de la Gaspésie**, vol. 28, nos 3-4 (septembre-décembre 1990): 25-39.
- 25 Roch Samson, «*Gaspé 1760-1830...*», **op. cit.**, p. 82.
- 26 Marc Desjardins, **La Gaspésie, 1760-1850**, p. 106-107.
- 27 **Ibid.**, p. 115.
- 28 **Ibid.**, p. 115.
- 29 Mario Mimeault, **John LeBoutillier, 1797-1872. La grande époque de la Gaspésie**, L'Anse-au-Griffon, Corporation du Manoir LeBoutillier, 1993, p. 83-84.
- 30 André Lepage, «*David LeBoutillier*» in **Dictionnaire biographique du Canada**, volume VIII, Presses de l'Université de Toronto, Toronto, 1985, p. 493-494.
- 31 E.C. Woodley, «*The Hymans of Gaspe*», **Revue d'histoire de la Gaspésie**, vol. XI, no 2 (avril-juin 1973): 74 à 78.

.....

# Les élus municipaux à Pointe-au-Père de 1905 à 1970: la passion du pouvoir

Jean Larrivée  
agent de recherche au GRIDEQ

Grâce aux comptes rendus des délibérations des différents conseils municipaux qui se sont succédés de 1905 à 1970, nous avons dressé un portrait sommaire des élus ayant assumé la gouverne de la municipalité de Pointe-au-Père durant cette période<sup>1</sup>. Quatre éléments ont retenu notre attention: la durée des mandats des élus, les modes d'élection, leurs professions et leurs richesses foncières.

Une fois au pouvoir, les politiciens ont en général tendance à s'y accrocher. Cela devient une passion pour plusieurs. Certains élus de Pointe-au-Père confirment cet engouement pour la politique, notamment un maire qui a gardé le pouvoir pendant 24 ans de 1935 à 1959... Contrairement à nos prévisions, la durée des mandats des conseillers et des maires s'est accrue avec le temps.

De 1905 à 1970, 67 conseillers ont pris une part active dans la politique pour une période de deux mandats en moyenne, mais pas nécessairement d'affilée. Treize maires ont dirigé le Conseil sur une période de 65 ans, huit d'entre eux ont aussi été conseillers à un moment ou l'autre.

Deux raisons expliquent peut-être le faible renouvellement des élus au sein du Conseil municipal de Pointe-au-Père: il y avait peu de propriétaires, surtout au début du siècle, et l'apathie politique.

En 1917, 62 propriétaires se partageaient le sol de la municipalité et guère plus en 1943 où l'on en comptait 84<sup>2</sup>. Si l'on considère qu'il fallait six conseillers et un maire à tous les deux ans, le choix devenait assez restreint. Les hommes politiques avaient donc tendance à se représenter pour un deuxième mandat, parfois plus.

L'explication la plus plausible se trouve davantage dans l'apathie politique qui nous est révélée par les modes d'élections.

Pendant une trentaine d'années, la majorité de élus de Pointe-au-Père ont obtenu leurs postes par acclamation, c'est-à-dire qu'ils ont été

remplacés de ceux qui avaient démissionné avant la fin de leurs mandats. Nous avons signalé plus haut la longévité exceptionnelle d'un maire qui a conservé le pouvoir pendant 24 ans soit 12 élections consécutives qu'il a gagnées seulement deux fois par votation, les dix autres lui ayant été concédées par acclamation. Par ailleurs, un conseiller a réussi à se maintenir 22 ans au Conseil (1938-1960); il a obtenu dix mandats par acclamation et un seul par votation.

L'analyse des professions exercées par les membres du Conseil municipal nous a renseigné sur l'emprise politique de certains groupes. Les cultivateurs ont joué un rôle prépondérant entre 1905 et 1970. Près de la moitié des postes de conseillers ont été occupés par eux, soit 29 sur les 67 qui ont été élus au cours de la période. À la mairie, six agriculteurs

Durée moyenne des mandats		
	Maires	Conseillers
1905-1920	2 ans	4 ans
1921-1935	4 ans	4 ans
1936-1950	15 ans	4 ans
1951-1970	7 ans	5 ans

	Modes d'élections			
	1935-1950		1951-1970	
	maires	conseillers	maires	conseillers
Acclamation	88 %	72 %	70 %	81 %
Nomination	—	19 %	—	9 %
Votation	12 %	9 %	30 %	9 %

proposés chacun par deux citoyens et, en l'absence de concurrence, ils ont été élus sans recourir à l'étape habituelle de la votation. D'autre part, un certain nombre de conseillers ont été tout simplement nommés en

ont assumé les destinées de la municipalité sur un total de treize maires<sup>3</sup>. Il semble normal que les cultivateurs aient dominé ainsi la scène politique compte tenu du monopole foncier de ce groupe qui a accaparé la plus grande partie de la municipalité durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

Des navigateurs, des charpentiers, des marchands, des hôteliers, des opérateurs ont aussi été attirés par la scène politique municipale.

Les élus étaient-ils plus à l'aise financièrement que l'ensemble des contribuables? Nous avons pu le

mesurer partiellement par l'évaluation municipale. En 1917, la valeur moyenne des propriétés atteignait 1882\$ alors que celles des conseillers étaient évaluées en moyenne à 2875\$ (+53 %). La même observation prévaut pour les maires dont la valeur moyenne des

propriétés atteignaient 2700\$ (+43 %). En 1956, l'écart a augmenté par rapport aux contribuables moyens qui possédaient des propriétés évaluées à 1480\$ comparativement à 2233\$ (+51 %) pour les maires et 2442\$ (+65 %) pour les conseillers<sup>4</sup>. Ces chiffres tendent à montrer que les élus municipaux étaient plus « riches », mais cette évaluation doit être pondérée compte tenu que nous ne connaissons pas leurs revenus réels.

Que la plupart des élections aient été faites par acclamation n'indiquait pas nécessairement un désintéressement complet des citoyens de Pointe-au-Père. Bien sûr, les questions de chemins, d'aqueduc qui étaient discutées au Conseil municipal n'avaient pas de quoi soulever l'enthousiasme du commun des mortels! Lorsque les contribuables se sentaient concernés plus directement, l'apathie cédaît la place à l'action. À titre d'exemple, signalons que le 5 mars 1945, le Conseil municipal refusa à une firme d'implanter un service d'autobus entre Pointe-au-Père et Rimouski. Les contribuables contestèrent la décision des élus municipaux et présentèrent une pétition: « Que la requête signée par 62 chefs de famille de cette municipalité demandant le service d'autobus de M. Dionne pour la saison d'été dans notre municipalité soit appuyée et ratifiée par ce Conseil »<sup>5</sup>.

Les élus acheminèrent eux aussi des pétitions à d'autres instances politiques, notamment la résolution du 9 mars 1936 concernant la prolongation de la route transcanadienne que nous reproduisons ci-après. Résolution qui pourrait être valable encore aujourd'hui avec seulement quelques modifications.

Resolutions concernant "La route Trans. Can.  
Considérant que la route trans. canadienne  
projetée par le gouvernement fédéral doit  
suivre la direction Rivière du Loup.  
Edmousteau - Fredonville [...]  
Considérant que la Haute-Côte-de-la-Beauce  
plus que toute autre région de la  
province a devenir un royaume du  
tourisme est à proximité de ladite  
route Matapédia  
Considérant que si cette route pre-  
nait la direction de Matapédia  
elle serait utilisée par une popula-  
tion plusieurs fois plus considérable que  
celle de Samouata. Sud.  
Sur proposition et sur le conseil  
de Pierre Plante secondé par le conseil  
de Samouata il est unanimement  
résolu que ce conseil proteste  
energiquement par la présente,  
contre le projet de passer la route  
Trans. canadienne par St Jacques  
ouveau Samouata, et insiste  
vigoureusement pour que l'adoption  
de la direction Rivière du  
Loup - Matapédia, et que copies  
de cette résolution soient envoyées  
aux députés du Canada tant  
au Fédéral qu'au Provincial  
ainsi qu'au comité et des  
journaux.

\*\*\*

Entre 1905 et 1970, certains élus de Pointe-au-Père ont démontré une passion plus grande que la moyenne pour le pouvoir municipal. Qu'il suffise de rappeler la dizaine de mandats successifs assumés par un conseiller et un maire. Quiconque a eu le privilège de représenter ces concitoyens, qu'importe le niveau politique, sait combien le pouvoir, même minime, peut devenir envoûtant. Cependant, la grande majorité des

élus se sont contentés de deux mandats, ce qui correspond probablement à une certaine efficacité puisqu'il faut un peu de temps avant de se familiariser avec les rouages de la politique municipale. Qu'un groupe de propriétaires tels les agriculteurs ait accaparé une bonne partie des postes au conseil nous a semblé normal compte de leur emprise foncière et des enjeux sous-jacents, ne serait-ce que la fixation des taux de taxation. D'autant plus que notre analyse nous a montré que la valeur des propriétés des élus étaient en général beaucoup plus élevée.

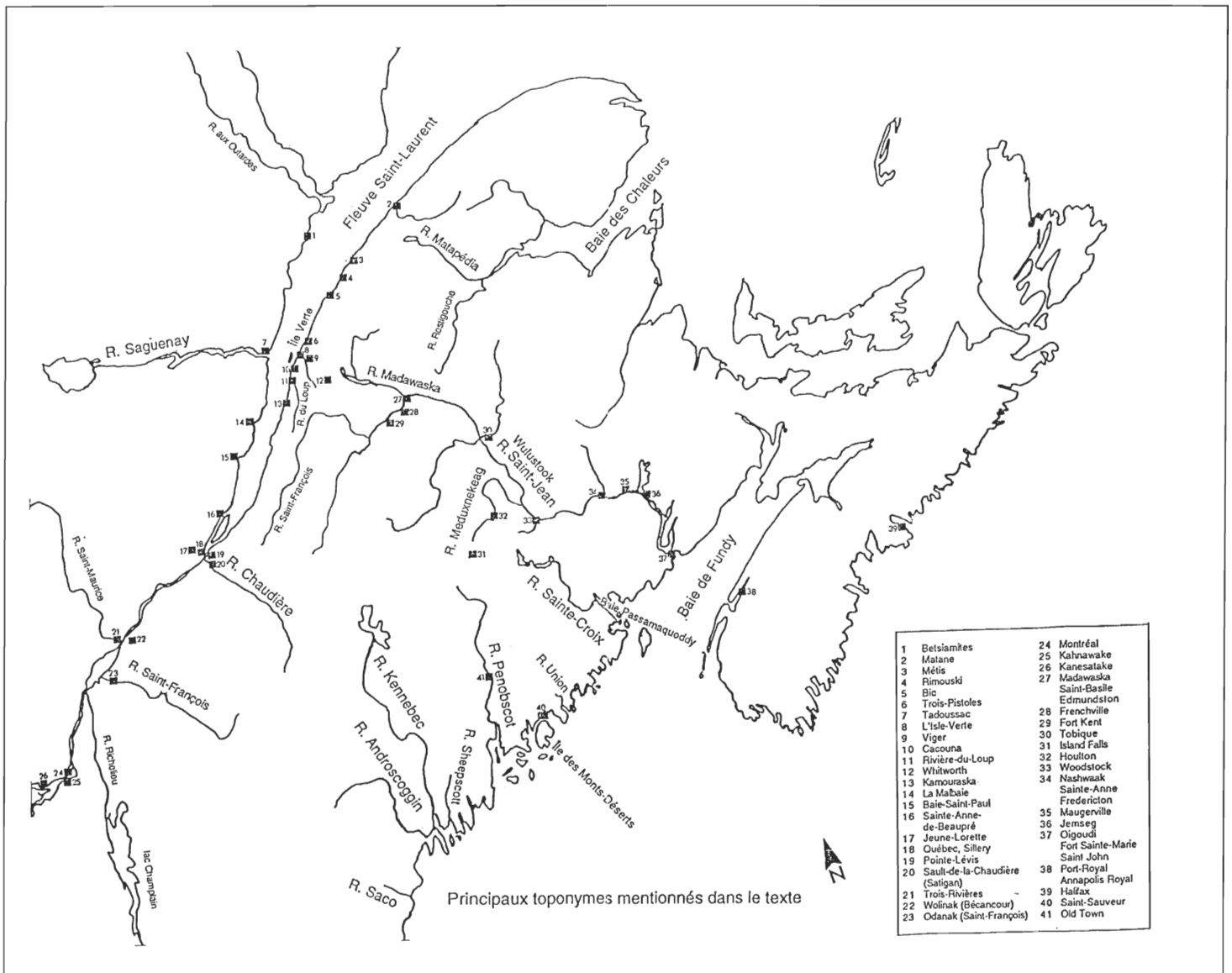


L'édifice municipal de Pointe-au-Père (*Une lumière sur la Côte. Pointe-au-Père 1882-1982*, p. 89).

#### Notes

- 1 **Délibérations du Conseil municipal de Pointe-au-Père** de 1905 à 1970. Nous tenons à remercier M. Rosario Lévesque, ex-secrétaire-trésorier, qui nous avait prêté, il y a une vingtaine d'années, certaines archives de la municipalité dans le cadre d'une recherche dirigée par Jacques Lemay.
- 2 **Rôles d'évaluation de la Municipalité de Pointe-au-Père**, 1917 et 1943.
- 3 Corporation des fêtes du centenaire de Pointe-au-Père, **Une lumière sur la côte, Pointe-au-Père 1882-1982**, Pointe-au-Père, 1982, 461 p.
- 4 **Rôles d'évaluation de la Municipalité de Pointe-au-Père**, 1917 et 1956.
- 5 **Délibérations du Conseil municipal de Pointe-au-Père**, 5 mars 1945, page 375.





Carte reproduite à partir de Laurence Johnson, **La réserve des Malécites de Viger**, Université de Montréal, mémoire, 1995.

.....

Alors que les Européens ne fréquentaient ces régions que depuis 150 ans, les Amérindiens exploitaient les territoires actuels du Québec, du Nouveau-Brunswick et du Maine. Ils circulaient sur un vaste territoire, là où leurs besoins les menaient. Ils ne connaissaient pas de frontières. L'Amérindien de la préhistoire occupait l'immense zone du Nord-Est amérindien...

Il semble que les premiers Amérindiens soient arrivés sur le continent américain à la dernière glaciation par le détroit de Béring qui formait une bande de terre. La présence humaine est attestée de façon dite certaine depuis environ 12 000 ans, soit à la période paléoindienne. Dans la région bas-laurentienne, il est permis de croire, que cette présence date de 10 000 ans. Toutefois, les indices demeurent rares à cause des sols acides des forêts de conifères du Bas-Saint-Laurent. Quant au mode de vie des paléoindiens, les quelques outils trouvés sur les différents sites archéologiques du Bas-Saint-Laurent permettent de croire que les Amérindiens de l'époque vivaient de chasse, de pêche et de cueillette.

La période archaïque nous donne quelques indices supplémentaires sur la diversité qui se crée. L'adaptation à l'environnement immédiat est détectable. Chaque groupe doit, selon le territoire qu'il fréquente, se servir d'outils différents, qu'il vive près de la mer ou à l'intérieur des terres. À cette époque, les ressources étaient restreintes au niveau du gibier et de la faune aquatique, ce qui explique sans doute que les emplacements aient été occupés par de petits groupes. Ces sites furent découverts sur les bords des lacs et des rivières.

Durant la période sylvicole, qui se situe entre 2 000 et 500 ans avant aujourd'hui, les changements se font au niveau technique. Ici nous parlons de poterie en terre cuite. À ce moment, on remarque également l'arrivée de la culture du maïs et des autres denrées qui deviendront peu à peu le grand moyen de subsistance des Amérindiens du Sud du Québec en particulier.

Dans le cas des Malécites, la culture ne représente qu'une partie de leurs moyens de subsistance. La chasse, la pêche étaient tout aussi importantes chez ce peuple de nomades.

Plusieurs siècles avant l'arrivée des Européens, selon l'auteur amérindien Bernard Assiniwi, les Malécites ainsi que toutes les nations habitant les Maritimes et la Nouvelle-Angleterre formèrent une confédération de paix connue sous le nom de Abénakis. Cette confédération rassemblait les Abénakis (tribu), les Pénobscots, les Sokoris, les Malécites et les Etchemins. L'auteur fait une distinction entre les deux dernières tribus, contrairement à nous dans cet article. Toutes ces tribus formaient à l'origine, bien avant la formation de la confédération, une seule et même tribu portant le nom de Kannibas. Un éclatement se serait produit, nous dit-on, à la suite d'une querelle.

Donc, le Bas-Saint-Laurent est fréquenté à l'époque sylvicole par de nombreux groupes d'Amérindiens. Les Malécites en font partie. Ils étaient très rarement établis dans des campements stables. Ils se déplaçaient au gré de leurs besoins, sur les rives du fleuve Saint-Laurent ou dans les terres.

#### Etchemins ou Malécites?

Etchemins ou Malécites, nous parlons du même groupe. Bien que l'appellation Etchemin ait été utilisée avant celle de Malécite, les données confirment le lien entre les deux, même si plusieurs chercheurs ne s'accordent pas là-dessus. Précisons qu'avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, le terme Etchemin était plus fréquemment utilisé. Il n'est pas faux de dire cependant que ce terme a désigné plusieurs groupes. L'erreur est compréhensible si l'on considère que ces groupes se partageaient le même territoire. Le mot Malécite devient plus fréquemment utilisé vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, vers 1690, les Etchemins deviennent les Malécites.

En fait, le mot Malécite était le nom utilisé par les Micmacs pour désigner leurs voisins. Ce terme peu flatteur signifiait «qui parlent mal» ou

«baragouineurs». Les Français qui arrivèrent plus tard adoptèrent à leur tour cette appellation transmise par leurs informateurs, en l'occurrence les Micmacs. Même si l'intention des premiers utilisateurs n'était pas des plus amicales, prenons pour acquis que ce terme est devenu au fil du temps un mot désignant un groupe.

Mais comment les Malécites (ou Etchemins) s'appelaient-ils eux-mêmes? «Wulust'agouga'wiks», qui veut dire «peuple de la belle rivière» en référence à la rivière Saint-Jean. Les Malécites font partie de la grande famille algonquienne. Ils parlaient un dialecte très similaire à celui des Passamaquoddy, leurs voisins actuellement majoritairement établis dans l'État du Maine. Ces dialectes étaient en fait issus d'une même langue. Les Malécites fréquentaient un vaste territoire comprenant la vallée de la rivière Saint-Jean, une bonne partie du Nouveau-Brunswick, du Maine et du Bas-Saint-Laurent. Ils côtoyaient d'autres groupes dont les Micmacs, qui avaient un mode de vie pratiquement identique. Selon le père Jésuite Morain de la mission du Bon-Pasteur à Rivière-du-Loup (1677), le langage différait à mesure que l'on se rapprochait des Abénakis et de la rivière Pénobscot. Donc, si on empruntait le chemin de la rivière du Loup en montant vers la rivière Saint-Jean et jusqu'à la rivière Pénobscots, le dialecte ressemblait à celui des Abénakis.

Comme la grande majorité des autres groupes, les Malécites fondaient leur mode de vie sur le rythme des saisons. Au printemps, ils s'affairaient à la plantation du maïs. Pendant l'été, l'activité était surtout consacrée à la cueillette des végétaux et à la pêche. En automne, on s'occupait de la cueillette et de l'entreposage du maïs. C'est en hiver que les Malécites, en petits groupes de huit ou dix personnes, parcouraient l'immense territoire qui couvrait le Maine, le Nouveau-Brunswick et le Bas-Saint-Laurent en quête de gibier.

Avant l'arrivée des Européens, les Malécites chassaient, pêchaient et cultivaient pour leur subsistance et

.....



.....

selon leurs besoins. Par la suite, les Européens comptèrent sur les Amérindiens pour chasser le castor, l'hermine, ainsi que tous les autres animaux à fourrure. C'est le début de la traite des fourrures et du grand changement pour tous les groupes Amérindiens. Ceux-ci ont désormais cessé de vivre selon leurs besoins, car les marchandises européennes telles que les outils de fer, les tissus, l'alcool, etc., choses pour eux autrefois inutiles et inconnues, ont profondément altéré le cadre de vie traditionnelle.

**Le grand changement, les premiers contacts**

C'est au début du XVI<sup>e</sup> siècle qu'eurent lieu les premiers contacts des Européens avec les Malécites. En fait, Verrazzano, explorateur et navigateur florentin, aurait rencontré ce groupe lors de son voyage de 1524 à son passage le long des côtes du Maine et de la Baie de Fundy<sup>2</sup>. Il aurait échangé quelques outils et des hameçons. Du côté nord de la péninsule maritime, c'est à Jacques Cartier que l'on se réfère. En 1535, ce dernier remonte le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal. En automne de la même année, le chef iroquois Donnacona lui parle des fréquentes guerres avec les Toudamans. Ce seraient soit des Micmacs ou des Etchemins, indiquant que ces derniers fréquentaient les rives sud du Saint-Laurent à cette époque.

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les marchands européens passent par Tadoussac qui deviendra pour plusieurs décennies le point de rencontre par excellence pour la traite des fourrures. Cet endroit étant situé au centre des principales routes amérindiennes, les marchands étaient assurés d'obtenir les fourrures de meilleure qualité. Au début de la traite, les Micmacs auraient servi d'intermédiaires entre les différents groupes et les Européens. Plus tard, les marchands se dirigèrent vers la vallée du Saint-Laurent et à partir de ce moment, les Etchemins ont commencé à traiter seuls. En 1604, le sieur des Monts, détenteur du monopole de la traite, accompagné de Samuel de

Champlain et du baron de Poutrincourt, fonde une colonie sur l'île Sainte-Croix. À cette époque, Samuel de Champlain fait la rencontre de plusieurs chefs Malécites, dont le chef Secondon à la rivière Saint-Jean et le chef Ouagimou à la rivière Sainte-Croix. Secondon accompagne Champlain et Poutrincourt en 1606 au cours d'un voyage et leur sert de guide. Champlain avait déjà rencontré les Etchemins et les Micmacs lors de son premier voyage en 1603. C'est en passant par Tadoussac qu'il avait rencontré un groupe formé de trois nations. Les Amérindiens décrivent, à cette époque, des territoires exploités par des voies navigables qui forment un vaste réseau hydrographique. Ces territoires s'étendaient du Saint-Laurent à la rivière Saint-Jean; ils étaient délimités à l'ouest par les rivières Kennebec et Chaudière et enfin à l'est par la Baie des Chaleurs. Ces territoires étaient fréquentés de façon régulière. On peut également inclure les bassins des rivières se jetant dans le Saint-Laurent entre Lévis et Métis. De façon moins régulière, ils exploitaient également la côte nord du Saint-Laurent et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Il est important d'ouvrir une parenthèse sur le fait que les Etchemins/Malécites sont divisés en deux groupes, soit les Etchemins de l'Est et ceux de l'Ouest. Ces derniers parlaient un dialecte approchant celui des Abénakis de l'Est qui fréquentaient le territoire du sud-ouest de la rivière Pénobscot. Les Abénakis de l'Ouest voyaient leur territoire commencer près de la frontière actuelle du New Hampshire. Il y a donc eu vraisemblablement une fusion de certains groupes Malécites et Abénakis. Il en ressort que, sur la Saint-Jean et la Sainte-Croix, les termes Malécite et Passamaquoddy ont subsisté, on y utilise un dialecte dit malécite-passamaquoddy et enfin que sur la Pénobscot, la désignation utilisée est Pénobscot et le dialecte utilisé est celui des Abénakis de l'Est.

Parce qu'ils fréquentaient un très vaste territoire, les Etchemins/Malécites ont eu des contacts avec

d'autres nations qui se sont traduits par des échanges culturels et patrimoniaux entre nations différentes. Citons les Micmacs, les Montagnais, les Algonquins et également les Hurons et les Iroquois. Évidemment, avec ce facteur ainsi que l'arrivée des Européens et les nombreuses épidémies dont les Malécites ont été victimes, on peut dire que les Malécites ne peuvent se reconnaître une identité ethnique pure. À partir de 1680, il y eut également des métissages avec les Européens. Citons par exemple René D'Amours, sieur de Clingnancourt, installé aux environs de Méductic ainsi que le fils de Jean Serreau de Saint-Aubin de la rivière Sainte-Croix et ainsi de suite; les exemples sont nombreux.

**Les Malécites en Acadie**

En 1604, le sieur des Monts, accompagné de Samuel de Champlain, du baron de Poutrincourt ainsi que de quelques soldats et colons, partit explorer les côtes de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Le groupe passa l'hiver à l'île Sainte Croix. Le scorbut emporta 25 membres de l'expédition. Au printemps, ceux qui restèrent partirent pour Port-Royal et fondèrent le Fort Royal qui devint le premier établissement français permanent.

Le sieur des Monts, qui possédait le monopole de la traite des fourrures, le perdit en 1607. L'un de ses principaux devoirs dans le cadre de ce voyage était l'évangélisation des Indiens. Malheureusement pour lui, il ne se préoccupa guère de cet aspect de sa présence en Acadie, ce qui lui valut la perte de son monopole. Poutrincourt demeura pour sa part à Port-Royal et maintint la colonie. En 1610, il reçut la seigneurie de Port-Royal qui fût pillée et brûlée en 1613. Port-Royal fut reconstruit par le fils de Poutrincourt, Biencourt, avec la collaboration de Charles de la Tour et quelques colons. Par la suite, l'Acadie passa des Français aux Anglais à plusieurs reprises. À partir de 1636, des forts et des postes de traites furent construits aux embouchures de quelques rivières. En 1659, sir Thomas Temple établit le

.....

premier poste des Anglais au Nouveau-Brunswick à l'embouchure de la rivière Jemseg.

En 1688, la guerre éclata entre les Anglais, les Malécites et les Micmacs. Les Français, accompagnés de ces deux groupes, attaquèrent les troupes anglaises au cours de l'hiver. En revanche, ces derniers capturèrent Port-Royal en 1690 et ils firent prisonnier le gouverneur Minneval. Il fut remplacé par son frère Villebon qui prit le commandement des troupes françaises. Nommé gouverneur en 1691, Villebon rassemble alors un détachement d'Amérindiens sur la rivière Saint-Jean à Nashwaak. De nombreux guerriers Malécites et Micmacs furent réunis. On leur fournit des munitions qui servirent à harceler les Anglais de la frontière. L'Acadie sera rendue aux Français en 1697 avec le traité de Ryswick.

Les Malécites occupaient depuis longtemps le village de Médoctec sur la rivière Saint-Jean. Malgré une épidémie qui décima plus de 120 des leurs, le village demeura important. Ses habitants furent toujours très hostiles aux Anglais. Les Français, qui voyaient en eux des alliés sûrs dans l'éventualité d'une attaque des Anglais sur Québec, s'efforcèrent de conserver de bonnes relations avec les Malécites.

### Les conflits territoriaux

Que les Malécites ou les autres groupes aient été alliés des Anglais ou des Français, pour eux le résultat est le même: la dépossession de leurs terres. Du côté anglais, on fait alors valoir que les Amérindiens ne possèdent pas des terres, en raison de leur nomadisme. Comme les Français de leur côté prônent le commerce et non la colonisation, du moins au début, ils n'empiètent pas sur les territoires autochtones, ou très peu. De là le ralliement des groupes d'Acadie et du Bas-Saint-Laurent à la cause française.

Les groupes durent également s'allier pour garder leurs droits sur leurs terres et pour se défendre contre les attaques anglaises. Cette alliance se conclura par la formation de la confédération Wabanakis regroupant

les tribus de la péninsule maritime. Cette confédération officialise les relations déjà existantes entre les Malécites, les Micmacs et les Abénakis. La confédération adoptera aussi certaines coutumes mowawks quant au protocole de la tenue des assemblées, ou quant à l'emploi des wampum, soit celui de paix ou de guerre que portait le messenger selon les circonstances<sup>3</sup>.

La confédération Wabanakis fut l'alliance qui amena à la création de la fédération des Sept-Feux. Les Amérindiens des villages de Kanesatake, Kahnawake, Akwasasne, Trois-Rivières, Saint-François (Odanak), Bécancourt (Wolinak) se mobilisent, et plus tard ceux de Restigouche se joignent à eux. Les réunions ont lieu à Khanawake. Pendant ce temps les Wabanakis (Pénobscots, Passamaquoddys, Micmacs et Malécites) se réunissent dans le Maine, en un lieu aujourd'hui appelé Oldtown.

Revenons encore sur les conséquences des conflits Anglais-Français. Quand les Anglais pénétrèrent à l'est de la rivière Kennebec, les Amérindiens revendiquaient toujours leurs territoires, appuyés par les Français de Québec. En 1722, une guerre qui dura trois ans éclata entre les habitants de la Nouvelle-France et les Passamaquoddys du Maine et leurs alliés Malécites. Le conflit prit fin en 1725 avec la signature des Articles de soumissions et d'entente à Boston en vertu desquels les Amérindiens reconnaissent la souveraineté britannique. C'est en 1728 que les Malécites de la rivière Saint-Jean ratifièrent à leur tour cette «entente de paix» marquant la soumission totale des Malécites. En 1755, malgré le traité de Mascarene de 1749, les Malécites s'allient de nouveau aux Français contre les Anglais.

Pendant cette même période, soit dans la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Malécites fréquentaient régulièrement la vallée du Saint-Laurent. En référence à cette époque, il n'existe cependant pas beaucoup d'informations sur leurs séjours dans cette région, hormis quelques actes de

mariages, de baptêmes et de décès. Il en est de même sur la rive nord du Saint-Laurent. Les Malécites sont beaucoup plus occupés à défendre leurs territoires de la rivière Saint-Jean contre l'invasion anglaise. On connaît donc mieux les péripéties de l'histoire malécite en Acadie que dans la vallée du Saint-Laurent durant cette période. Les traités signés par les Malécites de 1725 à 1761 avec les Anglais ne leur accordent que des droits de chasse et de pêche, aucun titre foncier leur ayant été reconnu. Les Amérindiens n'avaient aucune connaissance, du moins à ce moment, du concept de propriété. Il signèrent donc ces traités en toute confiance. Il est important de mentionner que ces documents furent écrits en anglais pour être traduits ensuite en français et en langue malécite et micmaque à la toute fin. C'est dans ce contexte malheureux que les Malécites perdirent leurs terres ancestrales.

Le régime anglais amène la véritable colonisation du territoire malécite, ce qui n'avait pas été fait par les Français vu la maigre densité de leur population comme nous le mentionnions plus haut. Il n'existait en fait que quelques familles françaises vers 1725 à Sainte-Anne où allait plus tard être fondée la ville de Frédéricton. L'invasion graduelle du territoire malécite force ces derniers à défendre leurs droits de façon officielle ou plus radicale. Ils décident donc de revendiquer les terres le long de la rivière Saint-Jean à la hauteur de Frédéricton, et ce sur 900 acres. C'est à Halifax en 1768 que deux chefs malécites, Ambroise Saint-Aubin et Pierre Thomas ont formulé cette revendication. La réserve octroyée aux Malécites, qui s'étendait sur 500 acres de terres boisées, fut envahie par les colons anglais moins de trois ans plus tard. Les deux chefs malécites se plaignirent que les habitants chassaient le castor sur leurs terres. L'Angleterre devient donc propriétaire des territoires malécites en octroyant à ces derniers un droit de chasse et de pêche qui ne sera pas respecté au XIX<sup>e</sup> siècle. Les documents concernant ces

.....

privilèges qui complétaient le traité de Mascarene, avaient été expédiés sous pli séparé. Ils furent en conséquence oubliés ou perdus<sup>4</sup>. C'est en 1983, quand le gouvernement canadien retrouva ces documents, que les Malécites virent leurs droits reconnus.

Au cours du deuxième conflit (1744-1749), les Micmacs et les Malécites se sont réfugiés dans la vallée du Saint-Laurent. Quatre cents Indiens s'expatrient à Saint-Michel de la Durantaye en 1746-1747. Le gouvernement du Québec les envoie sur la rive sud. On les encourage à poursuivre la chasse et la pêche pour ainsi économiser les deniers publics, on leur fournit quand même quelques vêtements et vivres. Plus de 93% des Indiens recensés dans les registres religieux sont Malécites, les autres sont Micmacs.

En Acadie, malgré les actes et les ratifications, les Malécites finissent toujours par être les grands perdants. Ils perdront tôt ou tard leurs droits de chasse ou leurs terres proprement dites au profit des colons.

Pendant la guerre d'indépendance (1775-1782), les Anglais avaient pris l'habitude de distribuer chaque année des cadeaux aux Amérindiens de la péninsule maritime afin d'assurer leur appui contre les Américains. Ces derniers réussirent de leur côté à les amadouer. Voyant cela, les Britanniques cédèrent les terres revendiquées par les Malécites en 1768 et 1769. Pendant toute la durée de la guerre d'indépendance, soit pendant sept années, les Malécites ont profité des largesses des deux camps, essayant de tirer le meilleur parti de la situation. À la fin de la guerre, un groupe de Malécites se réfugie à Madawaska lors de l'arrivée des Loyalistes dans la vallée de la rivière Saint-Jean. Comme les autres régions, celle-ci n'échappe pas à la venue des Blancs, des Acadiens et des Canadiens qui y fondent un établissement en 1785. Pour palier à la pression exercée par ces nouveaux arrivants sur la faune qui entoure les Malécites, ces derniers se rendent sur la rive nord du Saint-Laurent pour la chasse. Ils ne seront pas les bienvenus...

En 1824, les Hurons se plaignent au gouvernement de la venue des Malécites ainsi que des Micmacs et des Abénakis qui depuis longtemps prennent leur gibier. Nous nous référons ici au mémoire de Laurence Johnson qui explique qu'il s'agirait de la région de la Malbaie et de Baie-Saint-Paul où les Malécites ont été vus en 1835. Mme Johnson s'appuie ainsi sur les dires de Davies, un explorateur. Ce dernier mentionne que les Malécites s'y rendent chaque année. Les Malécites chassent donc sur la rive nord illégalement, car la Compagnie de la Baie D'Hudson, qui détient le monopole de la traite et qui commerce seulement avec les Montagnais, n'accepte pas les produits de la chasse effectuée par les autres groupes. Ne pouvant vendre leurs produits sur ce territoire, les Malécites se rabattent sur la rive sud, faisant la traite avec les marchands de Rivière-du-Loup, Rimouski et des localités environnantes.

À la même époque, en Nouvelle-Angleterre, la New England Company entre dans l'histoire. Ses activités se font surtout en Nouvelle-Angleterre jusqu'à ce qu'elle les étende aux colonies du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le principal objectif de la compagnie était de civiliser les Autochtones, de les éduquer en langue anglaise et de les convertir à la religion protestante. En réalité, la compagnie séparait les enfants Indiens de leurs parents sous prétexte de les écarter de la mauvaise influence de ces derniers. En fait, la New England plaçait les enfants dans des familles anglaises où ils furent exploités et traités en esclaves. Mal informés par les commissaires sur place, les dirigeants de la compagnie, qui étaient en Angleterre, ignoraient la situation. À la suite d'enquêtes faites en 1822 et 1825, la compagnie mit un terme à ces activités. Les Malécites, comme beaucoup d'autres groupes, en ont beaucoup souffert.

#### **La réserve de Viger**

L'arrivée des Loyalistes dans les années 1780 est vraiment le moment où les Malécites n'ont plus guère

d'alternatives. Plusieurs familles quittent les terres ancestrales et s'installent dans la vallée du Bas-Saint-Laurent, jadis régulièrement fréquentée. Déjà en 1755, un campement malécite était installé sur la rive ouest de L'Île-Verte. On passait l'hiver à l'intérieur des terres, dans le secteur où serait délimitée la future réserve de Viger. Il en était encore ainsi en 1823. Trois ans plus tard, les Malécites font une demande au Gouverneur général pour l'obtention de terres dans cette région.

Les Malécites Louis Thomas et Joseph Thomas, ainsi que 96 des leurs, signèrent une pétition remise à Lord Dalhousie, accompagnée d'une carte et d'une note de l'arpenteur certifiant que l'endroit n'était pas habité. Dalhousie ne voit à ce moment aucune objection à consacrer de 2 000 à 3 000 acres de terres à l'établissement d'une réserve. Une année passe, et Louis Thomas devra de nouveau entrer en contact avec le surintendant des Affaires indiennes pour obtenir des nouvelles de sa demande. Le 15 mai 1827, Lord Dalhousie recommande l'octroi de 2 000 acres de terre pour les Malécites. Dans un autre document, ce nombre est corrigé et remplacé par 3 000. Pour Dalhousie, il s'agit là d'une nouvelle expérience visant à la sédentarisation d'un groupe amérindien. À l'automne, l'arpenteur Benjamin Ecuyer délimite la concession.

En 1829, les Malécites ont défriché 70 acres de terres et employé une partie des semences reçues du gouvernement. Pendant trois années, les Malécites ont tenté de faire de l'agriculture sans résultats valables. Ils quittèrent leurs maisons pour recommencer une vie plus nomade. Cependant, plusieurs groupes fréquentent quand même la réserve jusqu'en 1837. Après cette date, aucun acte n'est enregistré. En 1839, une lettre du curé Doucet à l'évêque de Québec, Mgr Signay, confirme cet état de chose.

Vers 1837, un rapport du surintendant Juchereau-Duchesnay au gouverneur du Bas-Canada confirme que lors de l'ouverture de la réserve,

cette dernière comptait environ 140 personnes et qu'à la période du rapport, 30 ou 40 individus seulement y habitaient. Le comité qui étudia le rapport en conclut donc que les Malécites avaient abandonné la réserve. Le comité recommande que l'on délègue un surintendant auprès des Amérindiens afin de les aider. Cela ne changera pas grand-chose. L'année suivante, Louis Thomas envoie une nouvelle pétition au fonctionnaire principal du Département des affaires indiennes du Bas-Canada. Louis Thomas explique qu'après trois années d'efforts, les récoltes ayant été très limitées, les familles ont dû quitter la réserve pour chercher une nouvelle source de subsistance. Une vingtaine de familles souhaitant se réinstaller sur la réserve, il demande de l'aide et des lettres patentes pour empêcher la population environnante de couper leur bois. On lui répondit qu'une aide leur serait apportée mais qu'ils devraient se convertir à l'agriculture de façon définitive pour la recevoir. On voulait donc encore une fois les amener à vivre à la manière des Blancs.

En 1848 et 1849, deux requêtes sont faites par les Malécites au sujet de la construction de routes vers le lac Témiscouata. Une dizaine d'années plus tard, un certain Barry affirme lors d'une enquête sur l'immigration, que les Malécites s'opposent à la construction d'une route menant aux terres de la couronne. Ne s'agirait-il pas encore là de l'interprétation d'un citoyen intransigeant vis-à-vis le groupe autochtone?

En 1856, un recensement dénombre 147 Malécites sur la réserve. La présence des Malécites est assez constante sur la réserve de Viger. À partir de 1862, les pressions se font de plus en plus constantes pour que les Autochtones de Viger vendent la réserve, même si le gouvernement prône la sédentarisation des Malécites. Ainsi, le curé P. A. Thivierge, l'évêque Jean Langevin, le Grand vicaire Edmond Langevin ainsi que le secrétaire d'État, Hector Langevin, frère des deux derniers et de plus surintendant général des Affaires des Sauvages, finiront avec

# TERRES DES SAUVAGES

DANS LE

## Township Viger, Comté de Témiscouata.

---

### RANG A.

Lot No.	Acres	Roods	Lot No.	Acres	Roods
34	48	3	39	56	2
35	67	2	40	53	0
36	64	2	41	46	3
37	62	1	42	37	0
38	58	2	43	48	0

Land cleared— 71 acres.

### CONCESSION I.

Lot No.	Acres	Roods	Land cleared—	Acres	Roods	Lot No.	Acres	Roods	Land cleared—	Acres	Roods
34	70	0	4	0		42	100	0	1	0	
35	100	0				43	100	0	2	1	
36	100	0	2	2		44	100	0	3	1	
37	100	0	5	0		45	100	0	39	0	
38	100	0				46	91	1	10	0	
39	100	0				47	83	0			
40	100	0	1	2		48	73	0			
41	100	0				49	75	1			

### CONCESSION II.

Lot No.	Acres	Roods	Land cleared—	Acres	Roods	Lot No.	Acres	Roods	Land cleared—	Acres	Roods
34	70	0				42	100	0			
35	100	0				43	100	0			
36	100	0	1	2		44	100	0			
37	100	0	13	2		45	100	0			
38	100	0	2	0		46	100	0			
39	100	0	2	2		47	100	0			
40	100	0				48	100	0			
41	100	0				49	100	0			
42	100	0				50	77	1			

**CONDITIONS DE VENTE.**—Un Septième du prix de l'achat devra être payé au comptant et la balance en six versements annuels avec intérêt payable à chaque échéance.

**N.B.**—Quant aux lots sur lesquels il se trouve des améliorations, la valeur de ces améliorations devra être payée séparément du prix d'achat et en un seul montant, afin que le propriétaire des améliorations puisse être payé.

Department du Secrétaire d'État pour les Provinces, }  
Bureau des Sauvages, Ottawa 19th Avril, 1870. }

La mise à l'enchère des terres de la réserve malécite de Viger (Archidiocèse de Rimouski dans J. C. Fortin et al., *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, p. 242).

l'aide de L. N. Gauvreau, agent des Terres et L. Marceau, curé, par avoir gain de cause. On acheminera plusieurs requêtes et pétitions. On demande à L. N. Gauvreau de visiter la réserve et de remettre un rapport. On charge également Lazare Marceau, missionnaire auprès des Malécites, de convaincre ces derniers de vendre leurs terres. Peu importent les paroles du chef Louis Thomas, âgé alors de 94 ans: *Le terrain que nous occupons m'a été donné par Sa Majesté, je ne crains pas d'en être privé et je ne consentirai jamais*

*à le vendre.* Ces paroles n'empêcheront pas certains Malécites de se dire prêts à vendre cette même réserve en échange d'un terrain au lac Saint-Jean. Finalement, les intérêts des Euro-canadiens auront le dessus sur ceux des Malécites. Le 11 mai 1870, 3 520 acres de terre seront vendus pour une somme totale de 9 268 dollars... Après la dispersion de membres du groupe, les Malécites seront relocalisés en 1874 par leur nouvel agent, Georges Deschênes. Ce sera derrière la petite localité de Saint-Modeste. À l'automne

de 1876, les Malécites s'installeront sur cette terre inculte: la réserve Witworth. Loin de tout, sur une terre où rien ne pousse, les Malécites devront de nouveau partir pour ne pas mourir de faim. La réserve de Witworth sera donc également un échec. Ils n'auront vécu sur cette réserve qu'un hiver seulement. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, certains Malécites habiteront temporairement sur la réserve de Witworth. Celle-ci sera la proie des flammes et brûlera aux trois quarts. Les Malécites seront dispersés, et cela, pour plusieurs décennies.

Aujourd'hui, Witworth appartient toujours aux Malécites de Viger. Depuis 1988, la Première Nation Malécites de Viger est devenue la onzième nation du Québec. Tous ses membres ainsi que le Conseil de bande souhaitent redonner vie à la réserve. Avec beaucoup de projets, de détermination et de courage, La Première Nation Malécites de Viger arrivera à faire de cette réserve ainsi que de celle de Cacouna (la plus petite réserve du Canada) autant d'endroits où les membres pourront se réunir, échanger et pourquoi pas, à plus long terme, y vivre... En effet, plusieurs projets ont pour objectifs principaux le retour des membres sur leurs réserves, l'autosuffisance et l'échange avec les populations environnantes.

En conclusion sur ce qu'on vécut les Malécites mais aussi tous les autres groupes autochtones sur la perte de leur culture et de leurs terres, voici un extrait du livre **Pieds nus sur la terre sacrée**. Cet extrait nous cite les paroles d'un chef indien Micmac en 1676. Le chef s'adresse à des capitaines français:

*Vous reprochez fort mal à propos à notre pays d'être un petit enfer sur terre en contraste avec la France que vous comparez à un paradis terrestre, parce qu'il vous donne, dites-vous toutes sortes de provisions en abondance. Vous dites de nous que nous sommes les plus misérables et les plus malheureux de tous les hommes, vivant sans religion, sans éducation, sans honneur, sans ordre social et en un mot sans aucune loi, comme les bêtes de nos bois et forêts, manquant de*

*pain, et de milliers d'autres avantages dont vous regorgez en Europe. Écoutez frères... Croyez bien qu'aussi misérables que nous paraissions à vos yeux, nous n'en sommes que plus heureux que vous en ceci que nous nous contentons de ce que nous avons. Si la France est un paradis, est-il sensé de le quitter? Pourquoi abandonner femmes et enfants? Pourquoi risquer vos vies? Pourquoi vous aventurer et prendre de tels risques quelle que soit la saison, affronter les orages, les tempêtes de la mer pour venir dans un pays étranger et barbare que vous considérez comme le plus pauvre et le plus malheureux de la terre?*

*Nous vous croyons beaucoup plus pauvres que nous malgré vos apparences de maîtres et de Grands Capitaines. Vous n'êtes que simples journaliers, valets, servants et esclaves se faisant une fête de nos vieux chiffons et misérables vêtements de peaux qui ne nous servent plus, et vous venez ici, en pêchant la morue, de quoi vous consoler de la misère et de la pauvreté qui vous accablent. Alors que nous, nous trouvons toutes nos richesses et toutes nos commodités chez nous, sans peine, sans exposer nos vies aux dangers que vous affrontez au cours de vos longs voyages. Et c'est avec un sentiment de compassion pour vous que, dans la douceur de notre repos, nous admirons la peine que vous vous donnez, nuit et jour, à remplir vos navires. Nous voyons aussi que votre peuple ne vit que sur la morue que vous pêchez chez nous. Toujours et rien que de la morue, morue au matin, morue à midi et morue le soir, encore de la morue, jusqu'à ce que les choses en viennent à une extrémité telle que, lorsque vous voulez vous offrir un bon morceau, c'est à nos dépens; et que vous êtes contraints d'avoir recours aux Indiens que vous méprisez tant, et vous leur mendiez le produit d'une chasse pour vous régaler. Maintenant dites-moi, si vous avez un peu de*

*bon sens, lequel des deux est le plus sage et le plus heureux: celui qui travaille sans cesse et n'obtient qu'à grand peine juste assez pour vivre, ou celui qui se repose confortablement et trouve tout ce dont il a besoin dans les plaisirs de la chasse et de la pêche?*

*Il est vrai que nous n'avons pas toujours eu le pain et le vin que votre France produit, mais, en fait, avant l'arrivée des Français dans ces parages, les Gaspésiens ne vivaient-ils pas plus vieux que maintenant? Et si nous n'avons plus parmi nous de ces vieillards comptant cent trente ou cent quarante années, c'est seulement parce que peu à peu nous adoptons votre manière de vivre; parce que, comme l'expérience le montre, ceux des nôtres qui vivent le plus longtemps sont ceux qui méprisent votre pain, votre vin, votre eau-de-vie, se contentent de la chair du castor, de l'élan, de l'oiseau et du poisson, et vivent en harmonie avec la coutume de nos ancêtres et de toute la nation gaspésienne. Apprenez maintenant, mes frères, une fois pour toute, parce que je vous dois la vérité: il n'y a pas d'Indien qui ne se regarde comme infiniment plus heureux et plus puissant que les Français.*

## Références

- Recherches Amérindiennes au Québec**, vol. XV, nos 1 et 2 (1985).  
**Recherches Amérindiennes au Québec**, vol. XXIV, no 3 (1994).  
ASSINIWI, Bernard. **Histoire des Indiens du Bas et du Haut Canada**. Tomes 1 et 2.  
FORTIN, Jean-Charles et al., **Histoire du Bas-Saint-Laurent**. Québec, IQRC, 1993. (La conquête de la zone littorale, 1830-1890, chapitre 6).  
MCLUHAN, T. C. **Pieds nus sur la terre sacrée**. Paris, Denoël, 1974. 187 p.

## Notes

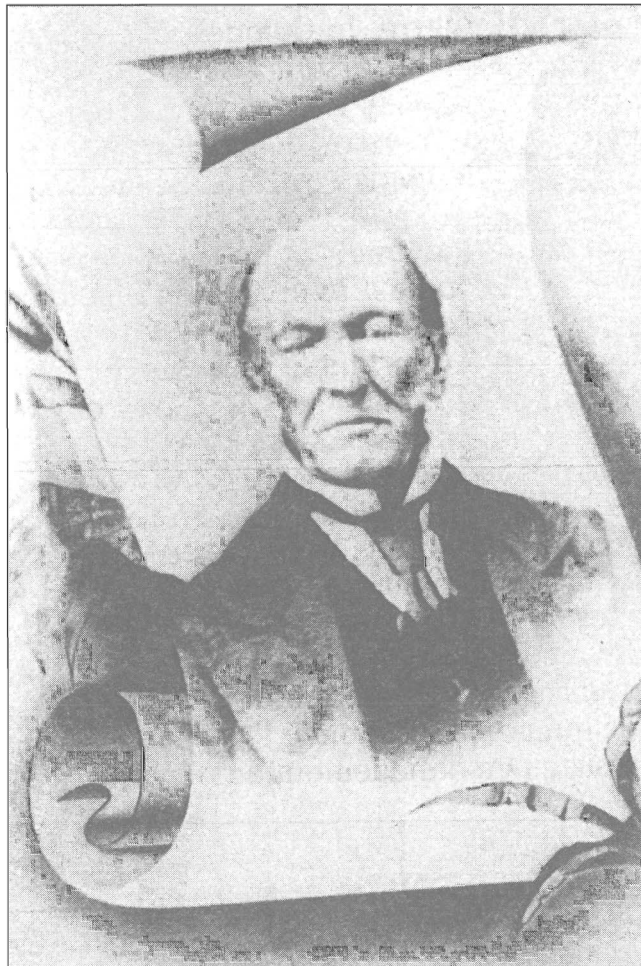
- 1 Laurence Johnson, **La réserve des Malécites de Viger**, Montréal, Université de Montréal, mémoire de la Faculté des études supérieures, 1995.
- 2 **Ibid.**
- 3 **Ibid.**, p. 57.
- 4 **Ibid.**, p. 61.

.....

# Le maître des lieux: Antoine-Alexandre Comeau (1801-1884)

Jean-Pierre Bélanger,  
Les Productions de l'Imaginaire historique

Nous proposons ici aux lecteurs de *L'Estuaire* le portrait d'une personnalité peu commune qui s'est grandement illustrée dans la vaste région de la Côte-Nord: Antoine-Alexandre Comeau. Son caractère avait tout pour susciter la controverse. Impliqué dans le commerce des fourrures dès son plus jeune âge, que ce soit comme agent de la Compagnie du Nord-Ouest, ou plus tard, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, il fut, dans le cadre de ses fonctions, accusé de meurtre, avant de devenir assez paradoxalement une dizaine d'années plus tard, agent puis chef de police à Montréal, au milieu de la Rébellion des Patriotes. Son tempérament énergique, de même que ses antécédents expliquent qu'il se soit tissé toute une légende autour du personnage. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, jetons d'abord quelques repères chronologiques.



Antoine-Alexandre Comeau (1801-1884), (collection Société historique de la Côte-Nord, Fonds Firmin Comeau).

## La chronologie

Antoine-Alexandre Comeau est né à Trois-Rivières le 27 février 1801, du mariage d'Antoine-Firmin Comeau et d'Antoinette Aubry<sup>1</sup>. Quatorzième d'une famille de seize enfants, il entreprend une carrière de traiteur au sein de la Compagnie du Nord-Ouest. C'est à Obedjiwan, dans le Haut-Saint-Maurice, alors qu'il pourchasse des contrebandiers en mai 1827, qu'il est accusé du meurtre d'Isidore Hamel. Après s'être livré lui-

même aux autorités judiciaires, il est emprisonné à Trois-Rivières jusqu'à la tenue de son procès. En septembre 1827, sa sentence de culpabilité est commuée, pour cause de légitime défense, à un an d'emprisonnement et à une amende de 5 £. Devenu aubergiste puis navigateur à Trois-Rivières, il y épouse, le 12 juillet 1830, l'Irlandaise Marie Anne McLaren. Vers

1836, Antoine-Alexandre renoue avec son ancien métier de traiteur, en entrant au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson au poste de North West River, sur la côte du Labrador. En 1838, Antoine-Alexandre Comeau est engagé comme agent de police à Montréal, au cœur de la Rébellion des Patriotes. Dans le feu de l'action, il procède à l'arrestation de plusieurs insurgés, dont le frère de Louis-Joseph Papineau, André-Augustin. Fort de ses succès sur le terrain, il franchit rapidement les échelons du nouveau corps de police municipal. Nommé inspecteur en mai 1841, il en devient officiellement le chef en février 1843. Antoine-Alexandre y demeure relativement peu de temps, préférant occuper une position plus lucrative au sein de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Antoine-Alexandre Comeau est alors nommé à la tête du poste des Îlets-Jérémie, sur la Côte-Nord, tout en supervisant simultanément les postes limitrophes de Godbout et de Sept-Iles. Devenu veuf, Antoine-Alexandre épouse le 22 juillet 1847, à Pointe-des-Monts, près de Godbout, une autre Irlandaise, l'orpheline Mary Luce Hall dite Bédard. Deux ans plus tard, il se retrouve agent à Mingan. En 1854, il donne sa démission à la compagnie pour accepter un poste de commis à Trois-Rivières, avant d'y

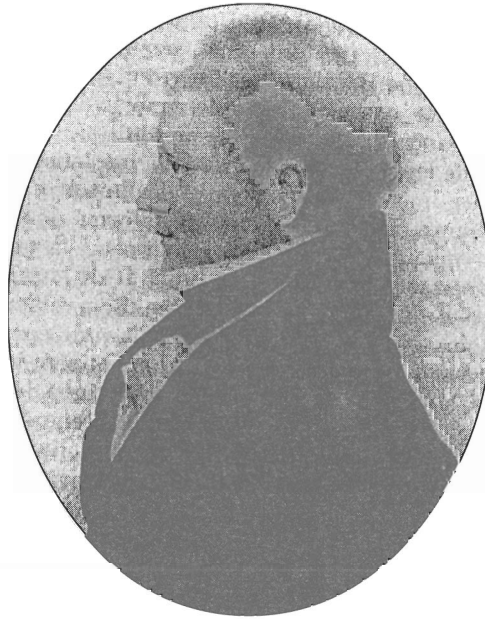
revenir en mai 1857, à titre d'agent du poste de Sept-Iles. Avec son supérieur James Anderson, Antoine-Alexandre met fin, en mai 1860, aux opérations de l'établissement qui ferme ses portes à l'instar de la plupart des comptoirs des Postes du Roi. N'étant pas désireux d'être réengagé à son ancien poste de North West River, Antoine-Alexandre s'établit par la suite comme marchand à son compte à Baie-Trinité, près de Godbout, où il cumule successivement les fonctions de gardien de rivière, de garde-pêche, de juge de paix et de douanier. Il demeure à Baie-Trinité jusqu'aux années 1872-1878, avant de se retirer dans un couvent de Montréal où il décède le 19 février 1884.

### Contenu et sources

Le présent article couvre la période de 1844 à 1884, qui a correspondu à la carrière d'Antoine-Alexandre Comeau au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans les postes de la Côte-Nord, de ses débuts comme marchand indépendant jusqu'à la fin de sa vie. Nous nous intéresserons à l'évolution et à la vie quotidienne du personnage, à sa vie familiale et à ses relations avec les Amérindiens. Pour documenter la biographie de cet être de légende, nous mettons à profit une documentation en bonne partie inédite (archives religieuses, judiciaires, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, etc.), et en partie méconnue, comme les écrits peu diffusés de son biographe Édouard Déry ou de certaines thèses et études universitaires. Nous espérons que cet article vous plaira, malgré les lacunes d'une documentation encore incomplète.

### Agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson

Alexandre Comeau a reçu, en mars 1844, une offre plus lucrative de la Compagnie de la Baie d'Hudson: celle de prendre charge du poste des Ilets-Jérémie, vacant depuis le départ de Peter McLeod pour le poste de Chicoutimi<sup>2</sup>. En fait foi une lettre du gouverneur George Simpson au négociant principal de Tadoussac,



George Simpson, gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson de 1820 à sa mort en 1860 (tiré de Peter C. Newman, **Les Conquérants des grands espaces**).

George Barnston. Comme il l'écrit le 24 avril 1844:

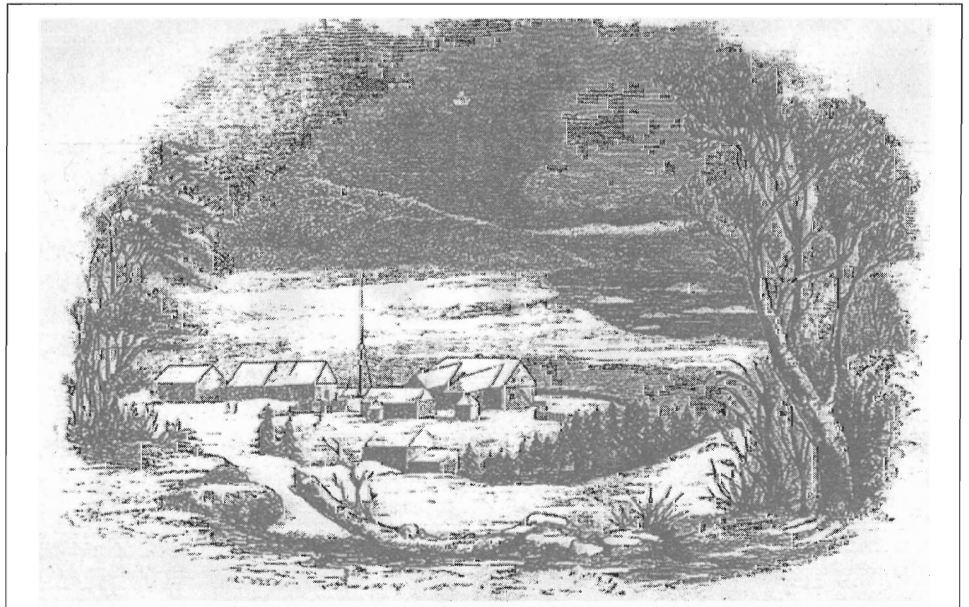
*[...] I have engaged Mr Alex Comeau, a very intelligent, active officer to succeed him [McLeod] in charge of Isle Jeremie. I think it may be well that you [Barnston] accompany Mr. Comeau to Isle Jeremie & see him installed in charge while you are on the spot & came must be taken to guard*

*against any of McLeod's followers or adherents misconducting themselves on his departure*<sup>3</sup>...

À 43 ans, Antoine-Alexandre revient donc à l'emploi de la compagnie... Le gouverneur Simpson est d'autant plus satisfait des services de Comeau qu'en septembre 1845, selon les archives de la compagnie, il aurait été simultanément gérant des postes de Godbout et de Sept-Iles<sup>4</sup>.

Il faut avouer qu'à l'époque, les Postes du Roi, sur lesquels la Compagnie de la Baie d'Hudson a recouvré sa juridiction en juillet 1831 (elle a absorbé, dix ans plus tôt, son ancienne rivale, la Compagnie du Nord-Ouest, active dans les Postes du Roi depuis 1802), sont en butte aux violations incessantes de nombreux petits trafiquants indépendants, surtout depuis l'abolition de son monopole en 1842<sup>5</sup>. Pour faire face à cette concurrence, la compagnie doit recruter des employés énergiques. Comeau est un candidat tout désigné pour ce poste.

En 1847, Antoine-Alexandre fait mine de démissionner du service de la compagnie, afin apparemment d'obtenir une majoration de ses gages. Le 14 septembre 1849, Antoine-Alexandre Comeau aurait en effet adressé un ultimatum à son nouveau supérieur des Ilets-Jérémie, George Gladman<sup>6</sup>,



Le poste de Tadoussac en 1846, d'après un dessin de Robert Michael Ballantyne (tiré de William Hugh Coverdale, **Tadoussac, then and now**).

exigeant une augmentation de 50 \$, sans quoi il démissionne pour devenir fermier! Doutant vraisemblablement de la fidélité de son employé, le gouverneur Simpson oppose un refus catégorique à cette requête: «*At present you are regarded as a temporary attaché [sic], having from year to year talked of leaving it; when it become known that you are a fixture your position will be a different one*»<sup>7</sup>. Simpson réitère toutefois sa confiance envers son nouveau commis de Mingan.

L'anthropologue Jacques Frenette, dans son mémoire de maîtrise sur le poste de Mingan au XIX<sup>e</sup> siècle, décrit le peu d'attrait de Comeau pour les travaux d'écriture de la compagnie: [...] *Le commis de l'époque, Alexandre Comeau, tenait son journal sans trop de souci. Il abordait rapidement un peu tous les sujets. Il mentionnait rarement le nom des Montagnais qui venaient à Mingan [contrairement à son prédécesseur de 1834-1835]. Leurs activités étaient le plus souvent ignorées [...]. Heureusement, le nombre d'années disponibles supplée à la valeur réduite des informations*<sup>8</sup>.

À l'été 1854, nouvelle incartade de Comeau, qui démissionne une fois de plus à la suite d'un nouveau refus de la compagnie d'améliorer ses conditions salariales, et quitte Mingan avec sa famille à bord de la goélette **Independence** le 2 juillet. Il se serait alors établi à Trois-Rivières pour occuper un emploi de commis pour la **Norcross Phillips and Company**. Mais Antoine-Alexandre, sans doute pour vivre une existence moins routinière, fait de nouveau volte-face en 1855-1856 et demande à de nombreuses reprises de revenir au service de la compagnie. En 1855, au moment du transfert du poste des Ilets-Jérémie à Betsiamites, la candidature d'Antoine-Alexandre a été considérée, mais les conditions du refus de la compagnie sont obscures. Dans la thèse de doctorat de Jacques Frenette sur le poste de Betsiamites, on lit en effet que le négociant principal J. H. Watt a proféré maintes accusations contre Antoine-Alexandre le 21 juin

1855, selon lesquelles, «*It is very painful to learn such bad accounts of Comeau & his wife*»<sup>9</sup>. J. H. Watt a en outre d'autres reproches à adresser à Antoine-Alexandre. Il aurait présenté d'autres requêtes inacceptables, entre autres celle d'«*être nourri, lui et sa famille, aux frais de la compagnie plutôt que de devenir autosuffisant grâce à la culture de la pomme de terre*»! Comme pour ajouter l'insulte à l'injure, J. H. Watt surenchérit: «*[...] you must not make any unusual engagement with him, such as for him to feed himself, your motives for doing so may be excellent, yet we must not alter in anyone shape the usual forms & customs of the Company's engagements without the proper authority first asked & obtained*»<sup>10</sup>.

Comme l'écrit avec perspicacité l'anthropologue Frenette: «*Bref, Watt aurait, et de beaucoup, préféré un bon vieil Écossais à la candidature de Comeau. Dans le cas où cela demeurerait impossible, tout autre Canadien français [a Canadien] d'âge moyen et célibataire ferait l'affaire. La candidature de Comeau ne fut pas retenue*»<sup>11</sup>.

Cependant, malgré ce désaveu, la compagnie a plus tard offert, d'abord en vue de l'amadou, un poste d'engagé comme pêcheur de saumon en mars 1857, puis d'agent du poste de Sept-Ilets, où il débarque avec sa famille le 31 mai 1857<sup>12</sup> pour prendre la relève de William Stewart. Il y demeure toutefois peu de temps, puisqu'en septembre suivant, il redevient gérant du poste de Mingan, fonction qu'il a déjà occupée en 1849-1850<sup>13</sup>. Sa nomination à cet établissement témoigne de l'estime que Simpson continue à lui vouer, Mingan étant alors un poste réputé. En raison de ses capacités de meneur d'hommes, Comeau est vite à la tête de tous les postes échelonnés de Sept-Ilets à la seigneurie de Mingan, qui s'étend de la rivière Saint-Jean à la Grande Romaine (Olomane)<sup>14</sup>.

À l'expiration du bail de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur les Postes du Roi à la fin de l'année 1859<sup>15</sup>, la plupart des établissements de la Côte-Nord (sauf Mingan et Betsiamites, où le poste des Ilets a été déplacé en 1855) ferment leurs portes. Le négociant

principal, James Anderson de Betsiamites, est alors nommé à la tête du poste de Mingan, soi-disant pour mettre à jour les affaires de la seigneurie<sup>16</sup>. Antoine-Alexandre devient alors son second. Peut-être Antoine-Alexandre a-t-il développé avec le temps du ressentiment devant cette soudaine subordination, car voilà qu'une vive animosité éclate entre Anderson et Comeau, incitant bientôt le premier à se départir des services de Comeau en juillet 1859, soit un peu plus d'un mois après son arrivée à Mingan. Toutefois, le contrat de Comeau n'arrivant à échéance que le 31 mai 1860, la compagnie dut continuer à lui verser ses gages jusqu'à cette date. Antoine-Alexandre, on ne sait trop comment, se serait entre-temps réconcilié avec James Anderson, car il continue à signer le journal du poste jusqu'à l'expiration de son contrat le 31 mai 1860<sup>17</sup>.

### Marchand à Baie-Trinité (ca 1860-1878)

Prévoyant toutefois l'expiration prochaine de son contrat, Antoine-Alexandre, qui continuait de se déplacer fréquemment de Mingan à Trois-Rivières, demanda à George Simpson, le 12 août 1859, la permission de s'établir dans un bâtiment abandonné de la compagnie à Baie-Trinité, dont la charpente et le toit étaient encore utilisables. Comeau envisage alors d'ouvrir un magasin de provisions pendant l'été à cet endroit, afin d'y vivre de la pêche. En contrepartie, il offrirait ses services à la compagnie pour la traite d'hiver. Sans attendre la réponse de son employeur, Comeau s'y étant déjà installé peu après la fin de son engagement lorsqu'un refus catégorique lui fut opposé quelques mois plus tard<sup>18</sup>. Comeau, qui a loué à la même époque des terrains de chasse sur la Rivière-aux-Anglais où il érigea un camp, devait certes se douter de ce refus. Antoine-Alexandre a déjà loué en 1860 la rivière Trinité pour la somme de 35 \$, emplacement qu'il doit bientôt remettre à son véritable locataire, John Mead, qui a logé des plaintes contre



lui. Ce dernier adresse en 1861 de nouvelles plaintes à Comeau, notamment pour avoir érigé une maison et un hangar sur son terrain, les dites plaintes étant cette fois rejetées par le commandant Pierre Fortin<sup>19</sup>.

N'étant désormais plus appuyé par la compagnie, Antoine-Alexandre se tourne vers d'autres clients potentiels, comme le marchand de pêcheries David Têtu, qui le nommera en 1863 gardien de rivière. Maintenant toujours son intention de réintégrer le service de la compagnie<sup>20</sup>, qui ne lui aura offert finalement que la possibilité de retrouver son ancien poste de North West River au Labrador, position qu'il déclinera pour décider de s'établir définitivement à Baie-Trinité à son propre compte<sup>21</sup>.

Antoine-Alexandre Comeau connaissait déjà les richesses halieutiques et cynégétiques de la rivière Trinité, puisqu'à titre d'agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Godbout, il avait souvent eu l'occasion de la fréquenter. Le 31 juillet 1847, son ami le Révérend William Agar Adamson, témoignait d'ailleurs du fait que

*Monsieur Comeau nous a peint la rivière Trinité en de si vives couleurs que nous pensions nous y rendre en excursion de pêche, quitte à revenir ensuite à Godbout. Nous avons, en effet, essayé la Trinité, la plus belle rivière que l'on puisse voir; elle est aussi fourmillante de poissons; nous pouvions en apercevoir une grande quantité dans la première fosse importante, s'amusant à plonger dans tous les sens<sup>22</sup>.*

Même si la Compagnie de la Baie d'Hudson n'a jamais exploité de poste à Baie-Trinité, elle y envoyait des pêcheurs qui y ont capturé en 1857, selon le commandant Pierre Fortin, «environ trente barils de saumon». À la suite de l'adoption de l'**Acte des pêcheries** de 1858, des règlements plus sévères sont promulgués pour empêcher la pêche abusive. Antoine-Alexandre Comeau, devient garde-pêche pour des honoraires s'élevant à 57,61 \$ en 1861 et à 100 \$ en 1862. Il est alors potentiellement en conflit

d'intérêts, puisqu'en 1862, à titre de locataire de quelques emplacements de pêche au filet<sup>23</sup>, il capturerait dans la rivière Trinité cinq barils de saumons<sup>24</sup>. Son fils Napoléon-Alexandre est d'ailleurs devenu, vers 1860 (à douze ans), gardien de la rivière Godbout, sur la recommandation de son père. En 1870, E. Pelletier de Cap-Saint-Ignace prend sa relève comme garde-pêche, mais Napoléon-Alexandre conserve ses fonctions de gardien de la rivière Godbout, position qu'il occupera jusqu'à son décès en 1923<sup>25</sup>.

À cette époque, malgré les nouvelles lois des Pêcheries de 1853 et 1858, la Compagnie de la Baie d'Hudson conserve une juridiction exclusive sur 21 rivières à saumon de la Moyenne-Côte-Nord, entre les rivières Saint-Jean et Aguanish, à raison d'une location par bail d'une durée de neuf ans. La compagnie, comme les autres locataires de la Basse-Côte-Nord, sut donc s'adapter aux changements<sup>26</sup>.

En 1869, Antoine-Alexandre est devenu juge de paix et douanier à Baie-Trinité. Pour avoir un niveau de vie convenable, Comeau devait cumuler plusieurs fonctions, surtout depuis qu'il n'était plus au service de la compagnie.

### Comeau au jour le jour...

La correspondance et les journaux quotidiens des postes de la Compagnie de Baie d'Hudson nous laissent un portrait plus ou moins nuancé du personnage.

À sa nomination aux Ilets-Jérémie en 1844, l'agent Comeau est généralement seul, comme le mentionne dans un rapport l'Oblat Pierre Fiset, le premier missionnaire de cette congrégation à se rendre dans les Postes du Roi<sup>27</sup>. Il doit donc souvent se faire aider par les effectifs du poste de Tadoussac, dont les activités resteront importantes jusqu'à ce que le poste des Ilets le supplante définitivement à titre de chef-lieu des Postes du Roi en 1849<sup>28</sup>. Les fréquentes allées et venues de Comeau entre les Ilets, Tadoussac et Québec sont abondamment documentées par le journal du poste de Tadoussac en 1846-1847: transport de pêcheurs engagés, de marchandises

d'approvisionnement, de saumon et d'huile de loup-marin, réparation de barques<sup>29</sup>.

Pendant son séjour aux Ilets-Jérémie de 1844 à 1848, Antoine-Alexandre a eu l'occasion de répondre, en 1844, à une soi-disant «*pétition des Montagnais des Postes du Roi*» qui devait être présentée au Gouverneur général, mais qui, pour des raisons obscures, n'est jamais parvenue à son destinataire. Comeau répondra alors, un peu comme son homologue Donald A. Smith de Mingan, en ces termes:

*It does not appear sound reasoning in the statement of the Petitioners at the end of fourth Paragraph that Indians of other tribes have found an advantage of hunting and trading with the Company in the Kings Posts. The frequent intercourse of the later tribes with commerce in civilized countries must have led them to avail themselves of a advantageous market elsewhere, had they not considered the more of our trade more advantageous to them. Yet the same is complained of by Petitioners<sup>30</sup>.*

Aux Ilets-Jérémie, Antoine-Alexandre reçoit des visiteurs prestigieux. En 1846, il accueille, dans une visite pastorale, Mgr Flavien Turgeon<sup>31</sup>, ainsi que le futur écrivain Robert Michael Ballantyne qui s'était engagé au service de la compagnie en 1841, à l'âge de 16 ans. Celui-ci a d'ailleurs laissé de son séjour à Tadoussac et aux Ilets-Jérémie une description fort précise. Robert Michael Ballantyne repartait finalement pour Londres en 1847, après un court intermède à Sept-Iles où il avait été nommé commis, pour faire paraître en Angleterre l'année suivante, son premier récit de voyage intitulé **Hudson Bay**, devenu rapidement un classique de la littérature d'aventures. Pour préserver la confidentialité des agents des postes de Tadoussac et des Ilets-Jérémie qui l'avaient souvent secouru dans ses périlleuses escapades, l'auteur a utilisé des pseudonymes: George Barnston est ainsi devenu «*Mr. Stone*», et Antoine-Alexandre, «*Mr. Coral*».

Jusqu'à la visite de Mgr Flavien Turgeon en juillet 1846, il n'y avait eu jusque-là aucun événement d'envergure. Un tir de canon ayant gravement blessé un membre de l'escouade d'honneur, Antoine-Alexandre a alors dû prodiguer des services médicaux à la personne éclopée. Contre toute attente, la victime s'excuse alors à Antoine-Alexandre et l'implore de lui administrer l'extrême-onction. Heureusement pour Comeau, Mgr Flavien Turgeon était là pour se charger de ces fonctions.

*La confession finie le commis soupire: «M. Comeau, pardonnez-moi», à plusieurs reprises. «Mon cher Gaspard, tout est oublié depuis longtemps», lui répliqua le capitaine [...]. Ce pauvre jeune homme se faisait une fête de retourner au sein de sa famille, après trois ans d'absence. Le Capt. Comeau voulut bien le transporter aux Trois-Pistoles, pour y recevoir*

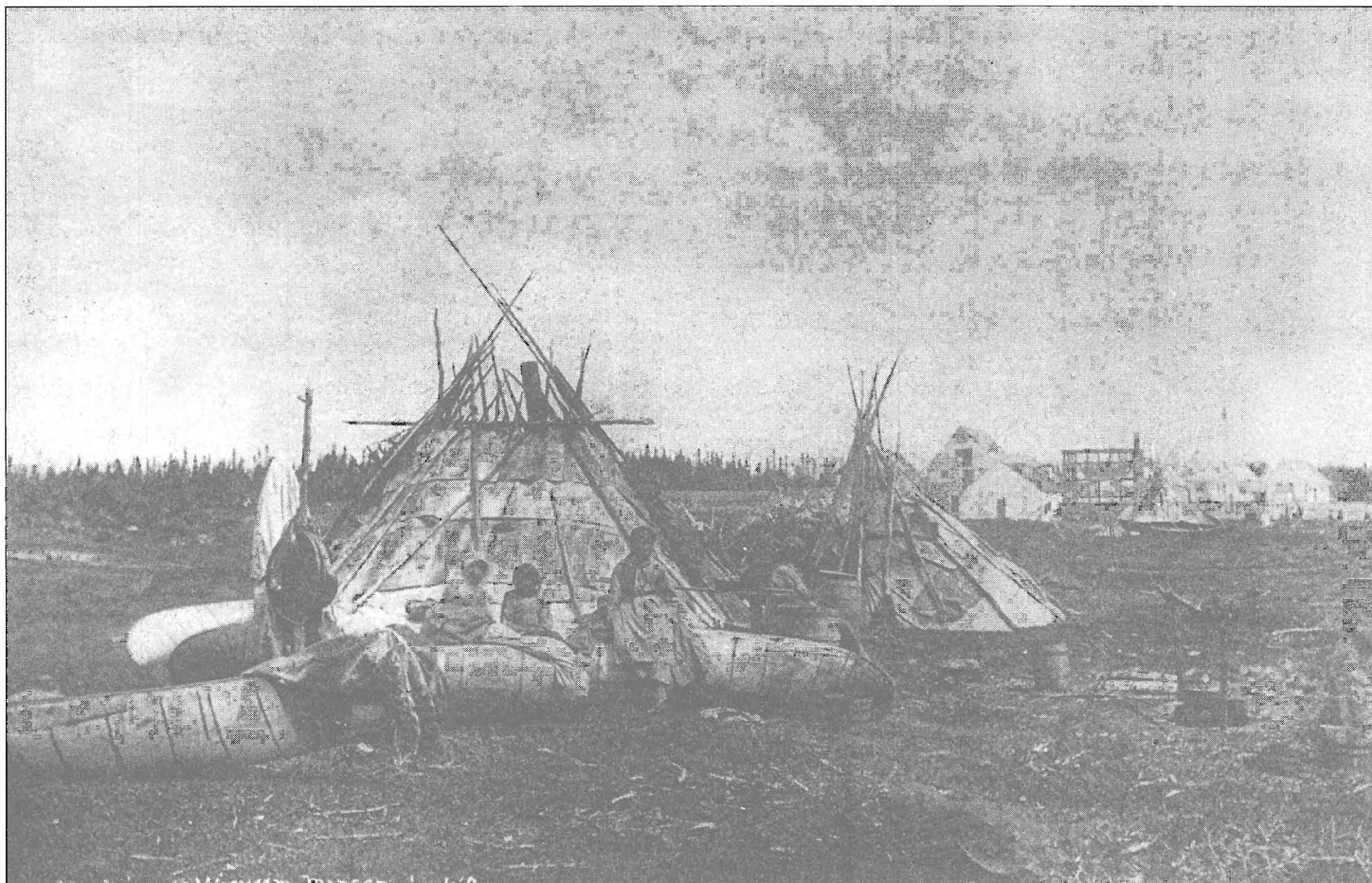
*le secours de chirurgiens expérimentés; mais au moment où on voulut le débarquer, ce pauvre jeune homme rendit le dernier soupir*<sup>32</sup>.

Au cours de son séjour aux Ilets-Jérémie de 1844 à 1849, Antoine-Alexandre Comeau est témoin de nombreuses «échoueries» de goélettes. À l'hiver 1846 notamment, il prêle secours, gîte et provisions aux naufragés, dans un premier temps, du **Jane Morisson**, échoué sur les battures de Manicouagan, après que des Montagnais les aient conduits au poste. Après l'échouerie, survenue au même endroit un peu plus tard, de la goélette **Sir Richard Jackson**, un des marins a dû subir l'ablation d'un pied pour ne pas perdre la vie. Tout l'équipage se fit unanime, selon Ballantyne, «[...] à proférer des violents reproches et des paroles amères à son endroit. Ils oubliaient que, s'ils avaient à lui tenir compte d'un peu de sévérité dans le fait

*de leur avoir refusé certaines bagatelles et friandises inutiles, il les avait sauvés d'une mort lente et douloureuse*»<sup>33</sup>.

Au début de juin 1857, cinq familles de Madelinots avaient tenté de s'établir à Mingan même, «*mais [en contravention de l'Acte des pêcheries de 1853] l'agent de la Compagnie de la Baie D'Hudson [Comeau] s'y opposa de toutes ses forces [à l'aide de goélettes armées], par toutes sortes de représentations*»<sup>34</sup>. Aux suggestions du Père Charles Arnaud et de Pélagie Cormier, les immigrants, après avoir exploré la région environnante pendant quelques jours, se sont installés finalement à Havre-Saint-Pierre (alors Pointe-aux-Esquimaux, ce qui leur évitait de regagner Havre-aux-Maisons).

À Mingan, en 1858, Antoine-Alexandre déploiera tous les efforts nécessaires pour réparer le mat de la goélette **Marie-Louise** du capitaine Narcisse Blais de Berthier qui s'était brisé, et qui avait alors à son bord le



Campement montagnais devant le poste de Mingan vers 1870 (Archives photographiques Notman, Musée McCord d'histoire canadienne).

célèbre prêtre-historien J.-B.-A. Ferland. Comme l'écrit ce dernier dans son récit de voyage: «Grâce à l'obligeance de M. Comeau, le mat brisé fut bientôt étayé; et le 30, [au] matin, nous levons l'ancre et reprenons notre course, poussés par un fort courant qui nous aide beaucoup plus que le vent»<sup>35</sup>.

Agent de Mingan de 1849 à 1854, puis de 1857 à 1860, Antoine-Alexandre avait dressé une liste noire des «mauvais payeurs» amérindiens, tout en pressant ses homologues de ne pas se laisser attendrir par «leurs fausses histoires de détresse»<sup>36</sup>. Cette politique, coïncidant souvent avec une diminution, voire même l'abolition pure et simple du crédit, était directement inspirée par ses supérieurs, mais n'était pas dénuée de périls pour les Montagnais et Nascapis. Comme le mentionnait l'Oblat Flavien Durocher le 22 novembre 1852: «Il n'est pas sans exemple que quelques commis auraient laissé mourir de faim de pauvres malheureux qui ne leur demandaient que quelques poignées de farine»<sup>37</sup>.

Le gouverneur Simpson avait d'ailleurs influencé Comeau en ce sens. Au lendemain de la fusion de 1821, Simpson écrivait en effet, non sans paternalisme, que: «Les récentes dispositions [la fusion] ont mortellement touché les Indiens. [...] Je suis persuadé qu'il faut les diriger avec une main de fer, les maintenir dans un état de subordination totale et que le meilleur moyen d'y parvenir consiste à leur faire comprendre à quel point ils dépendent de nous»<sup>38</sup>.

Les politiques de la compagnie distinguaient les bons des mauvais chasseurs, et ce, selon une logique discrétionnaire exclusivement basée sur la rentabilité commerciale. D'après l'anthropologue Jacques Frenette, les meilleurs d'entre eux pouvaient parfois se voir offrir le privilège exceptionnel, comme le fit Comeau en 1852, de pêcher

le saumon sur les rivières de la compagnie pendant l'été<sup>39</sup>.

Malgré cela, Antoine-Alexandre était peu disposé aux concessions, autant envers les chasseurs que ses propres subalternes. Dans le post-scriptum d'une lettre, il écrivait d'ailleurs en français, pour bien se faire comprendre de son interlocuteur francophone: «ne donez [sic] pas un repas au Sauvage [sic] passant»<sup>40</sup>.

Pour hausser la rentabilité des opérations de la compagnie, Comeau incite les chasseurs montagnais à pratiquer la chasse au phoque, à l'ours et au gibier d'eau lors de leurs séjours dans l'archipel de Mingan et à Anticosti<sup>41</sup>. Il y eut, en effet, historiquement, deux groupes de Montagnais: ceux de l'intérieur et ceux de la côte<sup>42</sup>. C'est d'ailleurs sur les recommandations de Comeau que la

mérite, probablement justifié, de la nouvelle prospérité du poste de Mingan, en alléguant que: «[...] the measures I have adopted, have occured a considerable increase with a saving of many hundred pounds in bad debts, provisions, goods & wages»<sup>45</sup>.

Le 28 mars 1852, Donald Henderson souligne qu'il a fait parvenir à M. Comeau, à sa demande, une copie du livre des dettes Autochtones (il est en effet courant pour les chasseurs de se déplacer d'un poste à l'autre pour obtenir de nouvelles avances, et ce, sans crainte de représailles)<sup>46</sup>. Compte tenu du peu de régularité des communications de l'époque, les agents des postes, dont la vigilance était ainsi déjouée, ne pouvaient par conséquent être informés au jour le jour de ces transactions. À cet égard, Henderson déplore que

*[...] moreover, Mr Comeau, was not content with that, he could get by hook or crook from the Indians of this place during the summer, but in their return in the late [agent] of this Post, to pass the winter as usual, he gave large debts to some of them in the conditions that, some of the Indians belonging to this Post, have scatched to carry away to Mingan to pay for the advances [to] them the last fall; while here, they have old debts of many years standing and the same Indians carried away part of their last spring's hunt, to pay advance they received at Mingan the preceeding season»<sup>47</sup>.*

Appliquant les directives de ses supérieurs, Antoine-Alexandre a été intran-sigeant envers les chasseurs qui non seulement tardaient à régler leurs dettes, mais aussi ne ramenaient pas au poste des fourrures d'une valeur équivalente aux montants crédités<sup>48</sup>.



Amérindiens du poste de Godbout vers 1900 (tiré de N.-A. Comeau, *La vie et le sport sur la Côte-Nord*).

compagnie obtiendra du concessionnaire William Corbet, en 1851, la location, pour 15 £ par an, de l'île d'Anticosti<sup>43</sup>.

En outre, Comeau exige le remboursement intégral des dettes des Amérindiens, auxquels il n'hésite souvent pas à réclamer leurs barges en garantie, voire à être payé au comptant<sup>44</sup>. En avril 1852, Antoine-Alexandre s'est en outre attribué le

### Une vie familiale équivoque...

La réputation d'Alexandre Comeau l'a précédé sur la Côte. Son mariage en secondes noces (Marie Anne McLaren est décédée aux Ilets-Jérémie le 21 juillet 1844), à Godbout, à Mary-Luce Hall Bédard, a soulevé bien des vagues... entre autres parmi les autorités religieuses! Toutefois, le Père Durocher consent finalement à tenir la cérémonie le 22 juillet 1847<sup>49</sup>. Les circonstances de ce second mariage méritent d'être rappelées. Dépourvu d'enfant, le gardien du phare de Pointe-des-Monts, Zoël Bédard, époux de Louise Langlois, avait adopté deux orphelines irlandaises, Catherine et Luce Hall. Ce qui fait écrire au Père Oblat Flavien Durocher le 1<sup>er</sup> août 1847 que:

*J'ai fait à Godbout un mariage qui a fait dans ces localités assez de bruit. J'ai marié Mr. Comeau avec une jeune demoiselle protégée et élevée par M. Zoël Bédard, gardien du phare de la Pointe-des-Monts. Ce monsieur était extrêmement opposé à se mariage ainsi que sa Dame. Mais enfin voyant que Mlle Mary (sortie récemment du couvent des Religieuses de St-Roch) le voulait absolument, il a dit devant moi qu'il donnait son consentement. Dans l'état d'exaspération où il était, il n'a pas souhaité des jours longs et heureux à ces nouveaux époux [...]*<sup>50</sup>.

On comprend mieux, après coup, l'opposition du gardien Bédard: depuis le mariage, son épouse a été gravement indisposée, au point où il finit par écrire: «Catherine est dans la dernière des misères. Ma femme est bien malade, elle pleure ses orphelines tous les jours quand elle pense que Mary est mariée avec Comeau, l'homme du dernier caractère»<sup>51</sup>. Mais il faut nuancer ces

propos, d'autant plus que tout au long de sa vie, Antoine-Alexandre a été l'objet de fabulations persistantes, dont les missionnaires furent peut-être victimes.

Après avoir eu six filles de son précédent mariage, Antoine-Alexandre aura onze enfants de son second, à savoir 8 garçons et 3 filles<sup>52</sup>. Napoléon-Alexandre, son premier garçon, né aux Ilets-Jérémie le 11 mai 1848, y a été baptisé le 30 juillet suivant<sup>53</sup>. Trois des filles du premier lit auraient été confiées au Monastère des Ursulines de Trois-Rivières, à savoir Hélène, Exilda et Élisabeth<sup>54</sup>. Napoléon-Alexandre écrira en 1909: «Nous étions une grande famille: trois filles qui étaient au couvent absorbaient tout le revenu de mon père»<sup>55</sup>. Bien que l'Oblat Flavien Durocher ait finalement béni le second mariage de Comeau avec Mary Hall Bédard, en juillet 1847, son successeur Charles Arnaud accuse Comeau d'hypocrisie, dans une lettre qu'il écrit en 1868, après son passage à Sept-Iles:

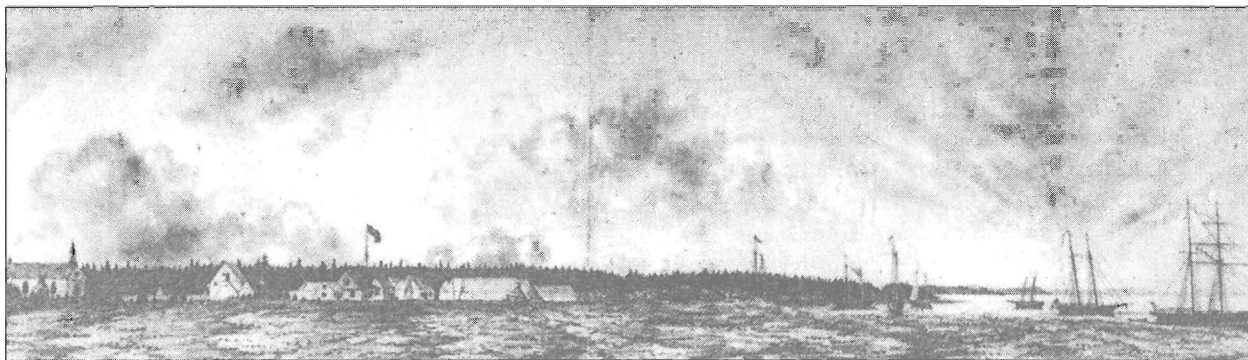
*En me rendant à Godbout je visitais les familles échelonnées sur la côte, elles étaient toutes contentes de la visite du missionnaire à l'exception du brave homme [Comeau] qui avait fait je pense des dépositions contre les missionnaires, il a dit que nos croix, nos surplis, nos confessionnaux étaient couverts de nos sacrilèges, qu'il ne voulait rien avoir à faire avec nous, ni lui ni sa femme ni ses enfants [sic]. Le pauvre homme perd la tête... depuis que je le connais il est le bourreau de sa famille [sic] et ses enfants le quittent dès qu'ils peuvent. Deux de ses demoiselles sont religieuses l'une à la Congrégation et l'autre à*

*l'Hôtel Dieu, mais le cher homme ne peut nous pardonner d'avoir favoriser [sic] ces vocations, et toutes les fois que l'occasion se présente il ne manque jamais de nous parler de la fameuse Mary Monik [sic]. Mr Bédard avait fait placer au collège de Rimouski un de ses garçons Anselme Comeau (M. Comeau est marié en 2<sup>e</sup> noces à une élève de def. Zoël Bédard) mais le père du jeune homme l'a retiré disant que c'était une école de corruption. Voilà l'homme qui affecte un dehors si doux et si agréable [et] qui n'a que des paroles et des conseils tout évangéliques. D'ailleurs Monseigneur la lettre que sa pauvre Dame m'écrit et que je transmets à Votre Grandeur vous le fera mieux connaître que toutes mes paroles»<sup>56</sup>.*

Récidivant dans le même sens, le 18 juillet 1869, le Père Arnaud nous a laissé cette lettre peu complaisante, adressée au Grand Vicaire Edmond Langevin (le frère de l'évêque de Rimouski):

*Mr Comeau de retour de son voyage de Rimouski a mis à la porte sa femme et ses filles. Cette pauvre dame partit pour Québec et de là je ne sais où Mr. Comeau a gardé avec lui les petits garçons depuis lors deux l'ont déserté. Si vous croyez nécessaire de communiquer à notre provincial la rétractation de Dame Comeau. Vous ferez comme bon vous semblera»<sup>57</sup>.*

Malgré les accusations proférées contre lui par les autorités religieuses, ou peut-être à cause d'elles, Antoine-Alexandre reprendra par la suite ses trois filles religieuses chez lui, ainsi



Le poste de Mingan en 1859 (Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Archives provinciales du Manitoba).

qu'en témoignent les actes de baptême des enfants de sa deuxième couche où elles figurent à titre de marraines<sup>58</sup>.

Comme Sir George Simpson, les missionnaires ne furent pas toujours tendres envers Antoine-Alexandre. On lui reprocha, entre autres, la destruction du presbytère de Portneuf<sup>59</sup>. En 1846, le Père Oblat Flavien Durocher, alors que Comeau agissait à titre d'agent des Ilets-Jérémie, écrit que celui-ci était à la poursuite d'un certain «*pilote branché*» (contrebandier), qui aurait pâli «*en entendant prononcer le nom de l'ancien surintendant de police de la ville de Montréal*»<sup>60</sup>. En décembre 1853, toutefois, son collègue Flavien Durocher déclare que M. Comeau a fait «*distribuer du poisson frais en abondance*» aux victimes d'une épidémie de tuberculose survenue chez les enfants, contribuant ainsi à leur guérison<sup>61</sup>.

Bien que réservé, Antoine-Alexandre témoigna certaines attentions à ses enfants. Dès l'âge de sept ans, il apprendra la chasse à son fils aîné Napoléon-Alexandre, un apprentissage qui lui servira toute sa vie. À preuve: il deviendra naturaliste! Plus tard, le 19 juin 1858, son père l'enverra apprendre les rudiments de l'anglais, à l'Académie de M. G. W. Lawlor de Trois-Rivières, d'où il revint pour de bon l'année suivante. Ce fut là sa seule et unique année d'école<sup>62</sup>.

Le jeune Comeau, qui était un chasseur aguerri, devint peu après gardien de la rivière Godbout (vers 1860). Napoléon-Alexandre a poursuivi par la suite son apprentissage d'autodidacte avec une ténacité remarquable. Témoignant d'une générosité qui s'est rarement démentie, Antoine-Alexandre permit alors à son fils, curieux d'apprendre, de puiser à satiété dans sa bibliothèque personnelle<sup>63</sup>.

L'évêque de Rimouski, ordonnait la construction, dans une lettre pastorale datée du 3 novembre 1871, d'une chapelle entre Pointe-des-Monts et les Ilets-Caribou. Devant à l'origine être bâtie à Baie-Trinité, la chapelle le sera plutôt aux Ilets-Caribou en 1873. Antoine-Alexandre Comeau a légué à la future chapelle, le 15 octobre 1872, 1

cloche, 2 chandeliers argentés, 6 châssis, 10 verges de sherting pour nappe de Sainte-Table, et 3 voiles brodés d'or pour porter le Saint-Sacrement. Jusqu'aux années 1872-1878, Antoine-Alexandre serait présent dans la région à titre de marchand indépendant à Baie-Trinité<sup>64</sup>.

### Retraite et décès

Les dernières années de la vie d'Antoine-Alexandre Comeau sont peu connues. L'acte de mariage de son fils Edmond avec Virginie Gagné nous apprend qu'il «*est maintenant retiré à Montréal*»<sup>65</sup>, nous avons peu de renseignements à son sujet.

En guise d'épilogue, on peut retenir les écrits de son biographe Édouard Déry, pour décrire le personnage:

*Antoine-Alexandre Comeau, comme on peut le constater par ces quelques notes, n'est pas un personnage singulier [sic]. Sa vie le conduit de la région du Saint-Maurice, dans la Métropole, et finalement, sur la Côte-Nord. [...] La photo d'Antoine-Alexandre Comeau montre un visage sévère, autoritaire. Ses lèvres droites et son puissant menton, presque carré, semblent donner des ordres catégoriques. Il est fait pour commander. Si l'on revenait aux anciennes catégories de tempérament, on le classerait volontiers parmi les bilieux. Sa jeunesse ne saura pas toujours dominer cette violence, mais la vie lui apprendra à discipliner son caractère bouillant. Cet homme énergique soutient toujours la loi et le règlement. On ne se surprend pas à le trouver du côté du pouvoir établi aux heures difficiles, «contre l'anarchie et le républicanisme» écrit-il lui-même, du côté des collaborateurs avec les maîtres du pays, diront certains [...]. Il fallait du cran et de l'énergie pour accepter le poste de police [sic] à Montréal, à cette époque troublée, et pour ensuite s'appliquer à en faire un corps loyal et discipliné*<sup>66</sup>.

Les circonstances de la mort, le 19 février 1884 (trois jours avant son 83<sup>e</sup> anniversaire), à Montréal, du controversé Antoine-Alexandre Comeau sont peu connues. Une lettre de son fils Pierre-Zoël, pourrait nous éclairer. Celui-ci écrit, dans une correspondance adressée en décembre 1933 à sa nièce Antoinette (Mme Charles C. Lavallée), fille de son défunt frère Napoléon-Alexandre, résidant alors à Québec, qu'

*En 1878 vu que son âge commençait à être avancé [il] décide d'aller finir ses jours dans un couvent des Srs Grises à Montréal. En 1884, en sortant faire une promenade dans la rue il s'est fait frapper par une voiture il succombe de ses blessures au mois de février [...]. Papa n'a jamais été gardien d'aucune lumière mais en 1872 le Gouvernement lui a offert le phare de Pte des Monts [au départ de Paul Pouliot]<sup>67</sup> vu que son âge était avancé il refusa<sup>68</sup>.*

Quoi qu'il en soit, Antoine-Alexandre Comeau reste encore à ce jour une personnalité méconnue. Son implication dans le commerce des fourrures, l'organisation du service de police de Montréal, de même que son rôle dans la répression de la seconde rébellion des Patriotes méritent d'être replacés dans leur véritable perspective. Nous espérons avoir modestement contribué à illustrer la contribution majeure de ce personnage d'exception. Sa personnalité controversée s'insérait d'ailleurs fort bien dans la conjoncture troublée de l'époque. Antoine-Alexandre Comeau avait certes ses qualités et ses défauts; ne voulant pas verser dans l'hagiographie, nous avons donc témoigné ici des deux facettes du personnage. Personnalité forte et parfois autoritaire, comme nous l'avons vu, il est donc resté, partout où il était passé, un véritable maître des lieux.

Notes

- 1 Éloi Comeau, **Généalogie des familles Comeau**, Arthabaska, Éd. Des Bois-Francis, 1973, p. 97. Henriel Dufour, «*Généalogie de la famille des «Comeau»* dans Pierre Frenette et al., **Antoine-Alexandre Comeau. Une famille pionnière**, Baie-Comeau, Société historique de la Côte-Nord, 1987, p. 35-60.
- 2 Édouard Déry, «*Chronique de terre et de mer*», **Journal La Côte-Nord**, (24 décembre 1969-15 avril 1970). Camil Girard et Normand Perron, **Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean**, Québec, IQRC, 1989, p. 127 et 202.
- 3 HBCA, B.214/c/1. George Simpson à George Barnston, 24 avril 1844.
- 4 HBCA, liste des agents des Postes du Roi.
- 5 Jean-Paul Simard, «*Onze années de troubles dans les Postes du Roi 1821-1831*», **Saguenayensia**, (janvier-février 1968): 2-4. Maurice Ratelle, **Contexte historique de localisation des Attikameks et des Montagnais de 1760 à nos jours**, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1987, p. 125-127. Normand Perron, «*Le peuplement agro-forestier*» dans Pierre Frenette, dir., **Histoire de la Côte-Nord**, Québec, PUL/IQRC, 1996, p. 297.
- 6 W. L. Morton, «*Gladman, George*», **Dictionnaire biographique du Canada**, Québec, PUL, 1977, p. 351-352. HBCA, B.132/b/1. Alexandre Comeau à Robert Hamilton, 15 mai 1850.
- 7 HBCA, «*Alexander Comeau*», s.d.
- 8 Jacques Frenette, **Mingan au 19<sup>e</sup> siècle: Cycles annuels des Montagnais et politiques commerciales de la Compagnie de la Baie d'Hudson**, Ottawa, Musée canadien des Civilisations, 1986, p. 28.
- 9 Cité par Jacques Frenette, «*Des Vauriens...*», **op. cit.**, p. 130.
- 10 Cité dans **Idem**.
- 11 **Idem**, Les autorités de la compagnie jugèrent alors plus utile de déplacer ce Canadien français à un poste éloigné comme celui de Mingan en 1857.
- 12 HBCA, B.344/a/1, Post Journals-Seven Islands (1849-1857).
- 13 HBCA, liste des agents des Postes.
- 14 Françoise Niellon, «*Du territoire autochtone au territoire partagé: Le Labrador*» dans Pierre Frenette, dir., **op. cit.**, p. 155.
- 15 Jacques Frenette, «*Frank G. Speck et la distribution géographique des bandes montagnaises au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord: L'ABC de l'HBC*», **Recherches amérindiennes au Québec**, XIX, 1 (1989): 38-51.
- 16 Jacques Frenette, «*Des Vauriens...*», **op. cit.**, p. 128.
- 17 HBCA, B.132/a/3, Post Journals-Mingan (1853-1860). Jacques Frenette, **Mingan...**, **op. cit.**, p. 28. N.-A. Comeau, **op. cit.**, p. 26.
- 18 Édouard Déry, **loc. cit.**
- 19 Édouard Déry, «*Le phare...*», **loc. cit. Rapport annuel de Pierre Fortin, magistrat...**, 1861, **JALC 1862**.
- 20 HBCA, «*Alexander Comeau*», s.d.
- 21 N.-A. Comeau, **op. cit.**, p. 26.
- 22 Cité par Édouard Déry, «*Le phare...*», **loc. cit.**
- 23 N.-A. Comeau, **op. cit.**, p. 28.
- 24 Édouard Déry, «*Chronique...*», **loc. cit. Rapport annuel de Pierre Fortin, magistrat...**, 1865, **JALC 1866**.
- 25 Édouard Déry, «*Le phare...*», **loc. cit.** N.-A. Comeau, **op. cit.**, p. 49.
- 26 **Rapport annuel de Pierre Fortin, magistrat...**, 1862, **JALC 1863**. Anne-Marie-Panasuk et Jean-René Proulx, «*Les rivières à saumon de la Côte-Nord ou Défense de pêcher-Cette rivière est la propriété de...*», **Recherches amérindiennes au Québec**, 9, 3 (1979): 203-217. Paul Charest, «*Les ressources naturelles de la Côte-Nord ou la richesse des autres: Une analyse diachronique*», **Recherches amérindiennes au Québec**, 5, 2 (1975): 35-52.
- 27 Archevêché de Québec, R. P. Pierre Fiset, «*Réponse [sic] aux questions adressées par Mr Cazeault, ptre, Secrétaire de Sa Grandeur Mgr de Québec*», ca 1844-1845.
- 28 Jacques Frenette, «*Des Vauriens...*», **op. cit.**, p. 242.
- 29 HBCA, B.214/a/1, Post Journals-Tadoussac (1846-1847).
- 30 HBCA, B.90/z/1, Alexandre Comeau, «*Notes in refutation of the Indian Petition*». Sur la réponse de Smith, voir: Jean-Pierre Bélanger, «*La Gaspésie et la Cie de la Baie d'Hudson 1834-1910*», **Gaspésie**, XXXI, 3 (Septembre 1993): 28-39.
- 31 Flavien Durocher à Mgr Flavien Turgeon, 25 juillet 1846. **Rapports des Missions du Diocèse de Québec**, Lyon, Association de propagation de la Foi, 1847.
- 32 **Ibid.**
- 33 Victor Tremblay, éd., «*Un séjour aux Ilets-de-Jérémie en 1846*», **loc. cit.**, p. 115. HBCA, B.90/c/1, Alexandre Comeau à William Dobson, 1846. Donald Camplier à l'agent de la Lloyds à Portneuf, 7 décembre 1846.
- 34 Placide Vigneau, **Un pied d'ancre. Journal de Placide Vigneau (1857-1926)**, Lévis, Le Quotidien, 1969, p. 9. Jacques Frenette, **Mingan...**, **op. cit.**, p. 24. André Lepage, «*Le peuplement maritime*» dans Pierre Frenette, dir., **op. cit.**, p. 241.
- 35 J.-B.-A. Ferland, 1858. **Rapports des Missions du Diocèse de Québec**, Lyon, Association de propagation de la Foi, 1859.
- 36 HBCA, B.132/b/1, Alexandre Comeau à Robert Hamilton, 15 et 16 mai 1850. B.132/b/2, Alexandre Comeau à un destinataire non identifié, 17 octobre 1857.
- 37 **A.A.R.**, Flavien Durocher à un destinataire non identifié, 22 novembre 1852, cité par Hélène Bédard, **Les Montagnais et la réserve de Betsiamites 1850-1900**, Québec, IQRC, 1988, p. 64.
- 38 George Simpson aux Gouverneurs du Comité de Londres, 1822, cité par Peter C. Newman, **op. cit.**, p. 277-278.
- 39 Jacques Frenette, **Mingan...**, **op. cit.**, p. 6 et p. 49.
- 40 HBCA, B.132/b/1, Alexandre Comeau à Louis Laurin, 29 mai 1850.
- 41 HBCA, B.132/a/2, Post Journals-Mingan (1851-1852). B.132/a/3, Post Journals-Mingan (1853-1860). B.90/c/1, Alexandre Comeau à George Gladman, 11 septembre 1851 et 12 avril 1852. Jacques Frenette, **Mingan...**, **op. cit.**, p. 37-39. Jacques Frenette, «*L'exploitation du phoque par les Montagnais au 19<sup>e</sup> siècle*», **Revue d'histoire de la Côte-Nord**, 13 (novembre 1990): 5-11.
- 42 Jacques Frenette, «*Frank G. Speck et la distribution géographique...*», **loc. cit.**, p. 38-51. José Mailhot, «*La marginalisation des Montagnais*», dans Pierre Frenette, dir., **op. cit.**, p. 326-328.
- 43 HBCA, B.90/c/1, Alexandre Comeau à George Gladman, 11 septembre 1851. William Corbet à Alexandre Comeau, 29 septembre 1851. Alexandre Comeau à George Gladman, 16 octobre 1851. Voir aussi: Jean-Pierre Bélanger, **loc. cit.**, p. 34 et Jacques Frenette, **Mingan...**, **op. cit.**, p. 47-48.
- 44 HBCA, B.214/c/1, George Barnston à Alexandre Comeau, 23 novembre 1844. B.132/a/2, Post Journals-Mingan (1851-1852). B.132/a/3, Post Journals-Mingan (1853-1860). B.132/b/1, Alexandre Comeau à George Gladman, 16 octobre 1851. Jacques Frenette, **Mingan...**, **op. cit.**, p. 47-48.
- 45 HBCA, B.90/c/1, Alexandre Comeau à George Gladman, 12 avril 1852.
- 46 Jacques Frenette, «*Commerce des fourrures et compétition à Betsiamites de 1850 à 1880*», **Canadian Journal of Native Studies**, VII, 1 (1987): 49-53.
- 47 HBCA, B.344/b/1, Donald Henderson à George Gladman, 28 mars 1852.

- .....
- 48 **HBCA**, 214/c/1, Alexandre Comeau à George Barnston, 24 janvier 1847. B.132/a/2, Post Journals-Mingan (1851-1852). B.90/c/1, Alexandre Comeau à George Gladman, 11 septembre 1851. B.132/b/1, Alexandre Comeau à Robert Hamilton, 16 mai 1850. B.132/b/2, Alexandre Comeau à John Isbister, 27 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1851. Alexandre Comeau à George Gladman, 9 octobre 1852. Voir aussi: Jacques Frenette, **Mingan...**, **op. cit.**, p. 37-39.
- 49 **RBMS de Betsiamites**, acte de mariage d'Antoine-Alexandre Comeau et de Mary Luce Hall-Bédard, 22 juillet 1847.
- 50 Cité par Édouard Déry, «*Le phare...*», **loc. cit.**
- 51 **Idem.**
- 52 Henriel Dufour, «*Notes généalogiques sur la famille des Comeau*» dans Pierre Frenette et al., **Antoine-Alexandre Comeau. Une famille pionnière**, Baie-Comeau, Société historique de la Côte-Nord, 1987, p. 64-65.
- 53 **RBMS de Betsiamites**, acte de baptême de Napoléon-Alexandre Comeau, 30 juillet 1848.
- 54 Édouard Déry, «*Chronique...*», **loc. cit.**
- 55 N.-A. Comeau, **op. cit.**, p. 20.
- 56 **A.A.R.**, Charles Arnaud à Mgr Jean Langevin, 4 novembre 1868.
- 57 **A.A.R.**, Charles Arnaud au Grand-Vicaire Edmond Langevin, 18 juillet 1869.
- 58 **RBMS de Betsiamites.**
- 59 [Charles Arnaud], **Cahier des comptes des diverses missions des révérends pères oblats, 1863 ss.**
- 60 Flavien Durocher à Mgr Flavien Turgeon, 25 juillet 1846. **Rapports des Missions du Diocèse de Québec**, Lyon, Association de propagation de la Foi, 1847.
- 61 Flavien Durocher au supérieur Santoni, 15 décembre 1853. **Rapports des Missions du Diocèse de Québec, op. cit.**
- 62 N.-A. Comeau, **op. cit.**, p. 13 et ss.
- 63 **Ibid.**, p. 49.
- 64 Édouard Déry, «*Chronique...*», **loc. cit.**
- 65 **RBMS de Betsiamites**, 7 août 1882, cité par Édouard Déry, **Ibid.**
- 66 Édouard Déry, «*Chronique...*», **loc. cit.**
- 67 Pierre Frenette, **Le phare historique de Pointe-des-Monts et ses gardiens**, Baie-Comeau, Société historique de la Côte-Nord, 1990, p. 30.
- 68 Pierre-Zoël Comeau à Antoinette Comeau (Mme Charles C. Lavallée). Lettre datée de «Comeau Bay» (Baie-Comeau), 19 décembre 1933, cité par Pierre Frenette et al., **op. cit.**, p. 173-174.

.....

## Vieux écrits

### Présentation de Pierre Collins, archiviste

Cette chronique a pour objectif de ressortir de l'oubli des textes et des documents d'archives dont le contenu est encore aujourd'hui intéressant et très instructif pour connaître la description et la perception des lieux et des événements d'hier.

Nous vous offrons aujourd'hui un long extrait du journal personnel de Louise-Amélie Panet-Berczy relatif à un voyage à Kamouraska en 1840. Nous avons conservé la graphie originale.

# Un voyage de Montréal à Kamouraska en 1840<sup>1</sup>

(Extrait)

Louise-Amélie Panet-Berczy<sup>2</sup>

(...) Enfin il nous fallut encore reprendre notre Caleche, pour accomplir notre marché et atteindre à Kamouraska, notre git final. Nous roulions dans la Paroisse de la Rivière Ouelle, qui nous parut moins pittoresque que les autres que nous avons vues; elle s'étend jusqu'aux Montagnes du Sud, et sa borne au Nord est le Fleuve, que l'on nomme ici la mèr; l'eau en est trop salée pour que les bestiaux même en boive, quoique dans Ste Anne, Paroisse plus haut, elle se boit encore quelque fois. Cette Paroisse est riche, mais de certains valons me parurent négligés. Peu après le coucher du soleil comme il faisait fort clair, nous entrames peu à peu dans une masse d'oiseaux, qui s'étendoit tout autour de nous, et aussi haut, dans l'atmosphère, que nous pouvions appercevoir, ils étoient tous de la même espèce mais de différentes grandeur, les plus des trois quart de la quantité étoit d'une moitié plus grande que les autres; ils voloient avec une extrême rapidité dans la même direction en montant le Fleuve, les jeux de leurs ailes frappé par la lumière faisait l'effet d'un gros abat de neige. Tant que nous pumes voir, nous fumes au milieu de cette légion, que je crois cependant pour la traverser nous fimes bien une lieue et demie de marche; je n'ai jamais vu un phénomène semblable.

Il y a un fort beau College à Ste Anne<sup>3</sup>, situé sur une hauteur, et que l'on apperçoit en montant de fort loin érigé, il y a je crois environ 18 ans. Il prosper et donne à bon compte une éducation classique à une foule de jeunes fils de cultivateurs, qui ne ferroient pourtant pad les frais de les envoyer à Québec. Voilà en quoi nos Prêtres sont vraiment louables; ils bâtissent en grande partie nos Collèges de leurs épargnes, à leur mort ils leur leguent leurs Bibliothèques, et leurs maîtres se prelevent sur leur Corps, ou sur ceux qui aspirent à en être.

Enfin, après avoir fait 19 lieues dans la journée, par une chaleur brulante, à 9 heures du soir, nous mimes pied à terre, à la maison de pension de Mons<sup>r</sup> Desjardins, qu'on nous avoit recommandée; il nous reçut lui-même nous disant que nous etions attendues et que l'Honb<sup>e</sup> Dyonne<sup>4</sup> avoit huit jours avant retenue des chambres chez lui pour une Dame et sa soeur. Je me trouvai un peu surprise de ce marché fait d'avance. Mais comprenant qu'il y avoit de l'erreur, donnez moi toujours, lui dis-je, à coucher pour ce soir et demain la chose s'éclaircira au

jour. Tous nos effets mis à l'abri, le charetier parlant d'aller loger ailleurs, j'écrivis un mot à mon neveu Louis Levesque à Berthier<sup>5</sup> pour l'informer de notre arrivée et de notre parfaite santé, de même à Mons<sup>r</sup> Woolsey père, à la même fin, puis je payai mon voiturier en lui exprimant ma satisfaction de ses soins.

Enfin nous débonnetant, déchâleant et nous félicitant tous ensemble d'être arrivés heureusement à notre but, nous trouvames moyen encore au «Prendrez vous quelque chose» de notre hôtesse, par un Oui; que pouvez vous nous donner pour nous desaltérer», car nous avons soupés? J'ai de l'eau, du vin, de la bière forte, de la bière d'EpINETTE, sans compter que nous avons du Cidre, pas plus tard que hier. Et bien «faites nous apporter de l'eau et de la Bière d'EpINETTE», et à l'instant deux gobelets et deux pots sont nés devant nous. Soife, je commence à boire avidement, suivant ma coutume, un verre de Bière, puis encore altérée je prends de l'eau, en la buvant je m'arrête, je sens qu'elle avoit une odeur affreuse de souffre. Eugénie qui suivoit mon exemple en témoigne du dégoût, j'en demande d'autre on en apporte qui étoit froide et limpide et j'en avale un demi verre de plus. Et puis nos chambres etant en ordre, nos lits prêts à recevoir nos membres las, je me couchai avec plaisir, bien persuadée que j'allai passer une de ces douces nuits qui temperent le sang et y mettent un baume salulaire; mais «vae mehi» La petite Bière avoit été faite, je le crois aux dépens de la mèr, le gobelet avoit été rempli d'eau souffrée et minérale, et mon estomac et mes entrailles, indignés de cette tromperie se mirent en mouvement pour expulser la fraude, et je passai la nuit dans de grands étouffements et un état fort violent, je demeurai plus ou moins dans l'angoisée tout le jour suivant; je mourrois de soif, l'on m'offrit de l'eau souffrée, j'étois comme l'infortuné Tantal et je parlai de partir immédiatement lorsqu'on me procura de l'eau potable.

Venons maintenant à ma soeur qui avoit souffert de la chaleur du soleil qui lui avoit enflé le visage, et qui ne put se montrer qu'après avoir pris quelque repos et s'être appliquée un onguent dit «Sans pareil», dont la composition est un secret, et recevoir la visite des personnes les plus marquantes



.....

de l'endroit, telle que Madame Taché, la Seigneuresse, et ses deux jeunes filles, Mons<sup>r</sup> Baptiste Taché son Cousin, et les Dames de sa famille<sup>6</sup>, Mad<sup>e</sup> Desbarats, en visite dans l'endroit, et Mons<sup>r</sup> le Conseiller Spécial Dyonne, qui a une maisonnée pleine de jeunes filles, dont l'aînée est pour se marier en septembre à Mons<sup>r</sup> Thomas Taschereau, avocat, fils de Mad<sup>e</sup> Panet, épouse de son père, unique fille qu'ait laissé son père l'Orateur pendant vingt ans, de la Chambre d'Assemblée. Invitées à une soirée chez Mons<sup>r</sup> Dyonne nous y rencontrâmes un Mons<sup>r</sup> Casabon, qui, parlant au maître du logis lui remarqua qu'on avoit vu à la Rivière Ouëlle, vis à vis de son établissement plusieurs marsouins se jouant dans la mène; la conversation se mit sur ce sujet et il pria très fort ma soeur et moi d'aller le lendemain passer la journée chez lui, nous faisant espérer que nous assisterions à la capture de quelques gros poissons. En conséquence de ces offres, le lendemain au matin, ayant loué une voiture, par le plus beau temps du monde, quoique le vent souffla du Nord Est, les quatre lieues et demie qu'il y a entre cette Paroisse et Kamouraska se firent promptement, les chemins étant unis comme ceux qu'on choisit pour une course de chevaux. Arrivant midi nous fumes reçues par la mère de Mons<sup>r</sup> Casabon, Dame de 83 ans entièrement bien conservée, marchant, voyant et entendant comme si elle n'en eut que 55. Après avoir pris notre part d'un bon dîner de famille nous allions nous assoir à une partie de Backgammon, lorsqu'un homme accourut essoufflé, dire qu'on voyait deux Marsouins dans la pêche. La mène se trouvait houte alors; nous courrâmes tous sur la grève, et effectivement on aperçut le gros dos blanc de deux immenses Marsouins qui se montraient de temps à autre, nageant au dessus de la pêche, dont la mène couvroit entièrement les piquets. Ne pouvant savoir si les poissons resteroient pris ou non, dans le filet qu'on leur avoit tendu, on rentra dans la maison, pour attendre jusqu'à la mène basse; ce point arrive vers les cinq heures du soir, à la joie de tout le voisinage, les pauvres Marsouins furent vus en dedans des piquets qui forment l'enceinte où on les prends d'ordinaire; car quelques fois ils s'en échappent, mais bien rarement. Il est singulier que le Marsouin au lieu de laisser l'enclos où il doit périr, s'il y reste avant le reflux y demeure comme s'il y étoit charmé. Enfin la mène se retirant toujours et leur proies ne flottant plus que dans quelques pieds d'eau, les pêcheurs s'avancerent près d'elles avec des dards et le leur plongerent dans les flancs. Ce spectacle me fit horreur, on voulut me faire l'honneur de frapper moi même l'une des victimes, montés sur une chaloupe qui y touchoit mais je m'y refusai en remerciant et fermant les yeux, ainsi que ma soeur. Je n'entendis que le souffle de détresse des créatures expirantes livrées à leurs bourreaux. On les laissa expirer dans la Pêche toute teintes de leur sang, d'où, ensuite, on les tira à terre pour couper le lard par morceaux, qui est épais d'une main, et qu'on fait bouillir dans des chaudrons pour le faire fondre et en retirer l'huile qui surnage. On l'employe pour l'éclairage, on en graisse les souliers de cuir rouge, les roues de charrettes, etc. Préparée de cette manière on sert même en cuisine, et j'ai mangée des beignets fort bons chauds, qu'on avoit fait frire. On tanne la peau fort épaisse des Marsouins, dont on façon en des traits de charrues, des fouets, sans compter qu'elle sert

de plus à bien d'autres usages. On mange ce qu'on appelle les ailerons, qui sont les nageoires, étant fort gras et de bon gout. J'oubliois de mentionner qu'il y a une seconde peau, outre la première, mince et transparente, sur laquelle on peut écrire, qui serviroit aussi très bien à défaut de vitres. Il y a une autre methode, moins parfaite de tirer l'huile que j'ai vu employer, il y a 26 ans, quand j'étois sur les mêmes lieux: On monte le poisson sur un échafaud où on pose des vaisseaux au dessous, et l'huile, par la décomposition des chairs, se dégage et y dégoute, mais l'air est infectée par cette opération à une demie lieue à la ronde. L'un des Marsouins, à la mort duquel nous assistâmes, avait 15 pieds de long et l'autre 14 et plus.

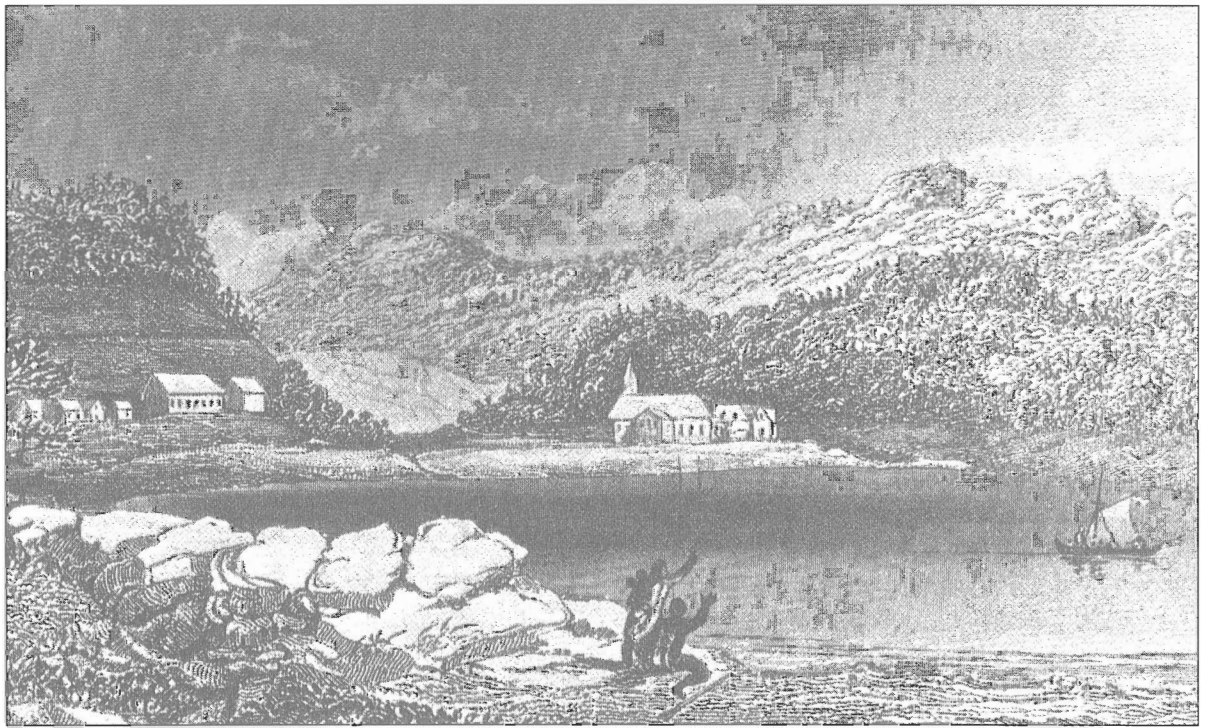
Le lendemain nous retrouvâ à Kamouraska fort satisfaites d'avoir assistées à une pêche fort rare maintenant sur des grèves où, autrefois, on a tué depuis 800 jusqu'à 1500 cochons de mène. Nous passâmes deux jours tranquillement à la maison, ne sortant que pour aller à la grève respirer l'air marin, que nous étions venus chercher de loin, ramasser ce qu'on appelle des pattes de perdrix, petite plante marine orange et rouge, et de longues feuilles de varech.

Il vint tout à coup, à ma soeur, l'envie d'aller à la Malbaie qui après sept lieues de traversée, est à l'opposée de Kamouraska, d'où à la vue simple, on en voit les maisons, et la lunette d'approche, la plus faible, vous les fait distinguer parfaitement. J'ai pu, autrefois, avec de meilleurs verres, y voir labourer les collines horizontalement. Je ne savois comment m'y prendre pour satisfaire à son désir, d'ailleurs je craignois de m'aventurer sur ce grand Fleuve dont l'eau verte nourrissant de grandes troupes de moutons (vagues) m'effrayèrent. Un Mons<sup>r</sup> Dépouliot, homme parfaitement respectable, dit devant moi, qu'une affaire pressente l'appeloit absolument de l'autre côté pour un jour; il retraverseroit le jour suivant. La journée présageant devoir être sereine, je crus ne pouvoir avoir une meilleur occasion. Je lui demandai de nous prendre sous sa protection pour aller passer quelques heures en même temps que lui. Avec beaucoup d'urbanité, il me répondit que rien ne lui seroit plus agréable que d'accompagner des Dames étrangères et de leur faire les honneurs du Pays. Le jour suivant, en conséquence, profitant du vent de Nord Est, dans une bonne Chaloupe et pour le prix de trois piastres, nous nous embarquâmes gaiement à dix heures du matin. Je n'étois pourtant pas sans craintes; j'avois peur que le vent n'augmentant, ne nous ballote plus que mon courage ne me le fit endurer facilement, et j'appréhendais d'avoir le mal de mène ainsi que ma soeur, qui n'étoit pas déjà trop forte, et qu'au lieu de jouir d'une partie de plaisir nous n'en eussions qu'une d'ennui. Le beau temps, heureusement dispersa toutes ces laides prévisions. Un vent léger soulevoit l'eau sans la briser; ses verts ondoiements ressembloient à ceux d'une Prairie sur laquelle se promène un zephyr. Le Ciel auroit été d'un bleu foncé, si une légère brume n'avoit tempérée cette belle couleur, on avoit en vue les blanches voiles de douze vaisseaux de différentes grandeurs, on apercevoit que la voilure la plus haute des uns, pointant seulement à l'horizon du Nord Est, cours, comme on le sait du St Laurent, les autres vogaient dans la direction opposée, et deux seulement passant non loin de notre petite embarcation

à voile déployées, embellissoit encore d'avantage le grand Fleuve qui fait la gloire du Pays. Ayant en très peu de temps passés l'île aux Corneilles à une demie lieue seulement de la rive de Kamouraska et où l'on peut se rendre en voiture à roues à la marée basse, nous trouvâmes les vagues un peu plus fortes que quand nous étions sous son abri; mais lestées à propos, nous n'éprouvâmes pas trop de mouvement. Avancant dans le large nous aperçûmes, montant et descendant avec les lames, plusieurs goélans, blancs comme de la neige fraîchement tombée, nageant gracieusement ils semblaient faire le même cours que nous, leur cou brillant comme de l'ivoire au Soleil, je ne pouvois me lasser de les admirer voguant joyeusement sur l'onde et sans paroître faire aucun mouvement perceptible, pour s'y soutenir. Mes yeux se détournant à la fin d'eux, je regardois vaguement la mer, quand tout à coup une masse blanche se souleva tout près de nous hors de l'eau, et fit balancer considérablement notre chaloupe, j'en fus surprise, même effrayée, lorsque les bateliers crièrent c'est un Marsouin, c'est un Marsouin, bientôt on en aperçut un autre un peu plus loin, et puis de quelque côté qu'on vint à jeter les yeux on voyoit des dos blancs, gris-bleuâtre se montrer un instant sur la surface, puis se cacher au sitôt dans leur élément salé. Le Pilot qui nous conduisoit nous dit que les harengs, la sardine, le Roulis et la Loche (petite morue) étant fort nombreux cette année, le Marsouin les suivoit ainsi de près pour en faire sa pature. Nous

dégageant peu à peu de cette bande de poissons, nous fîmes route légèrement et après 5 heures et demi à faire ces 7 lieues de la traversée, ou malgré moi j'eus toujours un peu peur et Eugénie point fort rassurée, nous abordâmes à la rive de la Malbaie conformée de sable de galets et de gros cailloux blancs, qu'on aperçoit clairement de Kamouraska. Après avoir marché environ quatre arpents nous arrivâmes à la maison d'un nommé Pierre Hudon dit Beaulieu, de la même famille que celle que nous avons à Daill'ebout. Le Maître de la maison et sa femme nous reçurent fort bien et ils nous dirent, que tout ce qu'il y avoit chez eux serait très fort à notre disposition; les pieds me soulevant de terre malgré moi, et la tête me tournant par l'effet de la mer, je demandai de me

mettre sur un lit pour me raffermir, ce que l'on me permit volontiers, et après une couple d'heures de repos, Eugénie et moi nous nous sentions assez bien pour courir au rivage, ou étant arrivées à notre étonnement, la mère nous parut beaucoup plus large, envisagé d'ici qu'on ne juge de l'autre bord, et l'on distinguoit à peine les côtes de Kamouraska. Ce phénomène est du sans doute à ce que les terres sont beaucoup plus basses à Kamouraska. Jetant les yeux du côté du Nord, nous n'y aperçûmes que des Montagnes s'y entassant, et en long et en large, les unes sur les autres. Étant revenues à la maison, M<sup>r</sup> Dépouliot, qui nous y attendoit, nous annonça qu'il ne pourroit repartir que le surlendemain au matin. M<sup>r</sup> Hudon consentant, de bon coeur, à nous donner l'hospitalité, pour notre argent, après nous avoir donné à souper, avec du thé de l'aloë sèche, du pain et du bon beurre, on nous prépara un lit, dans un petit réduit qui nous reçut toutes deux. Je revai toute la nuit que j'étois encore dans la Chaloupe, tantôt fendant l'eau comme un Cigne qui reçoit la brise de ses ailes, et tantôt prête à



Le village de La Malbaie (Nos Racines, no 71, p. 1434).

tourner par la violence du vent trop violent; enfin le matin arriva et me tira de peine, et ayant déjeuné avec du bon thé et du Roulis frit, nous prîmes un chemin de voitures qui nous conduisit à une côte, où, devenant sentier, il nous conduisit entre deux Montagnes. Bientôt nous en détournâmes l'un des éperons et nous aperçûmes la plus belle vue du monde; des vallons verts comme pré, des terres hachées, des Monticules, des Montagnes et sur le déclin des montagnes, une rangée de bonnes maisons à distance les unes des autres formant une concession très bien établie, sur un terrain suffisamment plan; ce qui n'empêche pas que, sur plusieurs terres, il y ait des Monticules, qu'on cultivoit en les labourant horizontalement ou encore mieux à la pioche. Après cinq heures de promenade

.....

que nous terminames en regardant l'établissement de Mons<sup>r</sup> Nairn, Seigneur du lieu, fort riche et encore garçon, nous revemmes chez Mons<sup>r</sup> Hudon lasses à forfait, et l'on nous servit notre diné, composé d'une soupe aux pois-au-lard et d'un morceau de Saumon bouilli excellent. On en prend en suffisante quantité à la Malbaie, année par année. Notre repas pris, nous dormimes un peu pour nous rafraichir et puis nous entrammes en conversation avec Mad<sup>e</sup> Hudon qui nous raconta l'histoire domestique de la famille de leur Seigneuresse Mad<sup>e</sup> Nairne, qu'elle nous loua beaucoup. Elle s'étandit boucoup sur les filles de cette Dame, l'une d'elle restée fille, ses deux autres firent de mauvais mariages, qui les rendirent fort malheureuses, surtout la dernière. Toutes ces femmes etant mortes, Mons<sup>r</sup> Nairn, Seigneur actuel, est donc un grand propriétaire<sup>7</sup>. Le soir etant arrivé sur ces discours, nous soupames de bon appétit encore du poisson et nous dormimes profondément. Dans le cours de la soirée on me fit avertir de nous lever matin, et en conséquence, à six heures nous etions prêtes à entreprendre la grande traversée et quelques minutes après, nous etions de nouveau dans le fond de la Chaloupe, conduit par un Pilot et un autre homme qui nous menerent sains et saufs à Kamouraska.

Après un jour de repos, Mad Taché, la Seigneuresse, vint nous chercher dans sa voiture, pour nous mener faire une promenade à son Moulin, située sur la Rivière Kamouraska, dans la deuxième concession. Environ au tiers du chemin pour s'y rendre, il se trouve un pont très long et si rapide, qu'avec la prudence convenable, nous descendimes de voiture pour le traverser à pied, et appercevant de belles cloches roses et d'autres fleurs, au bord de la Rivière, nous y fumes pour les voir de plus près et en cueillir un bouquet. En approchant de plus près, nous vimes plusieurs enfants, sur le bord de l'eau, qui se jouoient avec une espece de Moucle, que les Anglais nomment «Clams». Ils en avoient ouverts plusieurs et leur père le Capitaine Ouellet venant à eux, je ne sais à quelle fin, un des petits garçons s'écria, «papa! papa! voyez donc le joli oeil de poisson que je sors de trouver dans ce Moucle», lui en montrant, en même temps, les coquilles ouvertes. Nous regardames ce prétendu oeil et, à notre extrême surprise, nous vimes que c'étoit une perle grosse comme le plus gros pois, et d'une couleur rose chatoyante charmante. Nous l'admirames longtemps, et la laissant s'entend bien, entre les mains de son possesseur. Nous passames environ deux heures à visiter le beau Moulin à 6 moulanges qui moud pour Kamouraska. Brûlé, il y a 10 ans, il en couta L 2,300 pour le rétablir tel qu'il est. Il rapporte, nous dit on, un bon profit, et on peut facilement forcer les censitaires, d'y porter leurs moutures, et on le fait sans y manquer. Tous les droits Seigneuriaux, quant à cela, dans les Paroisses du District de Québec, sont plus respectés que dans le District de Montréal, ou les maximes révolutionnaires ont infectés tous ceux qui y voyent leur intérêt. Quoiqu'il en soit, ce moulin fait de bon ouvrage, donne un gros profit et se trouve située dans un site pittoresque dont j'aurais voulu faire un dessein si j'en avois eu le temps. La journée fut fraiche et nous rendit le retour fort agréable. Deux jours se passerent assez solitairement, mais Mons<sup>r</sup> Dyonne nous avoit prêté des livres

amusants, qui nous firent passer agréablement le temps. Pour la seconde fois, depuis notre arrivée, il nous invita à passer la soirée chez lui où je trouvai une nombreuse société, et, entre autres, mon ancienne connaissance Mons<sup>r</sup> le Docteur Horseman. Il est membre honoraire de la Société d'Histoire Naturelle de Québec et en cette qualité s'occupe d'objets naturelles, c'est dire: quand il y pense. Mons<sup>r</sup> Ouellet sachant son gout, lui porta, le lendemain du jour où nous vimes au bord de la Rivière Kamouraska, la belle perle que son petit garçon y avoit trouvé avec deux autres plus petites, mais rondes et blanches, dont il lui fit présent c'est dire: d'une. J'exprimai le plaisir que j'avois eue de le rencontrer au moment où elle fut trouvée, et Mons<sup>r</sup> Dyonne et Baptiste Taché ayant dit qu'ils votaient pour qu'elle me fut donnée par Mons<sup>r</sup> Horseman; un peu contre son gré, il se crut obligé de m'en faire le cadeau. On me donna aussi la coquille du meme poisson que celui où elle se forma, et je possedai la perle et la coquille que je me proposai d'emporter pour la montrer à Mons<sup>r</sup> Berczy et mes autres amis, et ensuite en disposer en faveur du Musée de Québec, suivant l'intention première, de son Membre Honoraire, Mons<sup>r</sup> le Docteur Horseman.

Il faut que je me félicite ici de la bonne fortune qui m'a accompagné dans mon voyage de Kamouraska. Sous le rapport de la Curiosité satisfaite et sous celui des civilités que j'ai reçues de tous les principaux habitants du lieux. Et j'ai joui doublement de ces avantages puisqu'ils ont été partagés par ma soeur<sup>8</sup>. Pour mettre le comble à sa satisfaction, exprimée sur son visage, elle n'a non seulement passée pour ma soeur cadette de 30 ans, mais il y en a qui l'ont cru ma «petite fille». Elle en riait de meilleur coeur encore que moi, car bon sang ne peut mentir: d'ailleurs l'air de Kamouraska ne lui a pas été entièrement favorable, et le poisson qu'on y sert sur les tables, n'a pas eu le pouvoir d'aiguiser son appétit.

Après avoir restée 3 semaines à Kamouraska, enfin je dus en partir et après avoir arrangés mes comptes, avec notre hôte qui nous donnoit notre pension, 2 chambres à coucher et un petit salon pour 29 par jour, l'avoir payé pour moi et ma soeur, et en avoir reçu quittance, je me préparai à laisser cet endroit où je n'avois reçu que des honnêtetés, et éprouvée que de l'agrément; et mardi 4 août j'entrai dans la Caleche qui devait me reconduire à Québec.

Notes

- 1 Extrait du journal intime manuscrit rédigé par Darne Marie-Louise Panet-Berczy en 1840. Ces «souvenirs», ainsi que bien d'autres, furent publiés collectivement en 1987, à Montréal, par la Société de recherche historique Archiv-Histo sous le titre **La vie aux Illinois au XVIII<sup>e</sup> siècle**. Nous remercions vivement son directeur, Normand Robert, pour nous avoir autorisé la publication de ce long extrait des «Souvenirs inédits de Marie-Anne Cerré» (sous-titre) qu'a doctement annotés Marthe Faribault-Beauregard (voir les notes 3 à 8 inclusivement).
- 2 Louise-Amélie Panet est née le 27 janvier 1789 à Québec; elle est la fille de Pierre-Louis Panet, avocat, l'un des juges de la Cour du Banc du Roi pour le district de Montréal et conseiller exécutif de la Province du Bas-Canada. Elle a épousé, à Montréal, en 1819, William Berczy (né à Londres en 1791) qui devint député du comté de Kent (Ontario) en 1828. Sa mère, Marie-Anne Cerré, était la fille de Gabriel Cerré, riche commerçant de St-Louis, Missouri (États-Unis).
- 3 Le collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière a été fondé par Charles-François Painchaud, curé de la paroisse depuis 1814. Le collège a commencé à recevoir des élèves en septembre 1829.
- 4 Il s'agit de l'honorable Amable Dionne, né à St-Germain de Kamouraska, le 30 novembre 1781, fils d'Alexandre et de Madeleine Michaud. Marié à la Rivière-Ouelle, le 10 juin 1811, à Catherine Perrault, fille de Michel et de Marie-Angélique Damours de Plaines, et nièce de Jacques-Nicolas Perrault, seigneur de la Rivière-Ouelle. Amable Dionne entra en société avec M. Pierre Casgrain, (grand-père des abbés Casgrain). Un an après son mariage, il alla prendre la direction de leurs affaires à Kamouraska. Il quitta son associé, en 1849, pour aller habiter à Ste-Anne-de-la-Pocatière, dont il avait acheté le manoir, en 1830. Il fut élu député du comté de Kamouraska, en 1830, poste qu'il occupa jusqu'en 1835. Le 22 août 1837, il était nommé au Conseil législatif. Il démissionna en 1838 pour faire partie du Conseil spécial chargé de faire l'Union entre le Bas et le Haut Canada. Nommé à nouveau au Conseil législatif, il conserva son siège jusqu'à sa mort, survenue le 22 mai 1852. Le couple Dionne-Perrault avait eu treize enfants, dont dix atteignirent l'âge adulte: Henriette 1815-1838, avait épousé Georges Desbarats (Pierre-Édouard et Marie-Josèphe Voyer), le 24 septembre 1798, à Québec; Hortense 1817-1894, avait épousé Eugène Casgrain (Pierre et Marguerite Bonenfant), le 22 mai 1832, à Kamouraska; Hémédine, 1819-1870, avait épousé Pierre-Elzéar Taschereau, (Thomas-Pierre et Françoise Boucher de Boucherville), le 8 juillet 1834, à Kamouraska; Adèle 1820-1861, avait épousé Jean-Thomas Taschereau (Jean-Thomas et Marie Panet), le 1<sup>er</sup> septembre 1840, à Kamouraska; Olympe 1822-1854, entrée religieuse à l'Hôpital-Général de Québec, en 1847; Caroline 1824-1887, épouse Cirice Têtu (François et Charlotte Bonenfant), le 14 décembre 1846, à Kamouraska; Clémentine 1825-1900), épouse Ludger Têtu (François et Charlotte Bonenfant) le 1<sup>er</sup> septembre 1846, à Kamouraska; Amable 1827-1870, épouse Louise Catherine-Wilhelmine Boisseau (Gaspard et Louise Wilson), le 14 octobre 1851, à Montmagny. Amable avait hérité de la seigneurie des Aulnaies, léguée par son père; Elysée 1828-1892, épouse Clara Têtu (François et Cécile Chabot), nièce de Cirice Têtu, époux de sa soeur Caroline. Il fut seigneur de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Sa plus jeune fille, Adine devint l'épouse d'Alexandre Taschereau, ancien premier ministre du Québec; Georgina 1830-1888, épouse Jean-Charles Chapais (Jean-Charles et Julienne Ouellet), le 20 juin 1846, à Kamouraska. Ils furent les parents de l'honorable sénateur Thomas Chapais.
- 5 Louis Lévesque 1822-1878, notaire à Ste-Mélanie d'Ailleboust, fils de sa soeur, Mélanie Panet.
- 6 Il s'agit de Julie Larue, fille de Jean-Baptiste et de Geneviève Clesse. Elle avait épousé, à Québec, le 14 mai 1810, Pascal Taché, fils de Pascal-Jacques et de Marie-Louise-Renée de Charnay, veuve de Jean-Baptiste Magnan, d'un premier mariage, et co-seigneuresse de Kamouraska. Les trois camps de la seigneurie appartenaient aux époux Taché, le quatrième appartenant exclusivement à Mme Taché. Celle-ci le laissa, par testament, à leur fils unique, Pascal. Elle mourut en 1813 et son mari alla la rejoindre en 1830. Pascal devint donc seigneur de Kamouraska à part entière. Pascal Taché, né en 1786, mourut, à son tour, le 3 janvier 1833, laissant quatre enfants vivants: Louis Pascal Achille 1813-1839, marié le 16 juillet 1834, à Québec, à Josèphe Joséphine Eléonore D'Estimauville, (Jean-Baptiste-Philippe et Marie-Josèphe Drapeau). Il mourut assassiné par le docteur Holmes, de Sorel: Louise-Hélène 1817-1890, mariée à Nazaire Têtu (François et Charlotte Bonenfant) le 16 août 1842; Julie-Arthémise 1822-1888, mariée à Charles-Barthélemi Gaspard Tarieu de Lanaudière (Pierre-Paul et Véronique Gordon), de Joliette; Jacques-Wenceslas 1823-1879, marié à Marie-Charlotte-Louise-Elisabeth Taché (Jean-Baptiste et Charlotte Mure), le 28 novembre 1848, à Kamouraska, sa cousine. Il est donc évident que «ses deux jeunes filles» mentionnées dans le récit, sont Louise-Hélène et Julie-Arthémise. Jean-Baptiste Taché, «son cousin», est, sans aucun doute, l'honorable Jean-Baptiste Taché, 1786-1849, notaire, député, conseiller législatif, époux de Charlotte Mure.
- 7 John Nairne, né en Écosse, en 1731, lieutenant dans le 78<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, participa à la prise de Québec, en 1759. En 1762, le gouverneur Murray, divisa la seigneurie de La Malbaie en deux et la concéda à John Nairne et Malcolm Fraser. Nairne reçut le village de La Malbaie et ses environs. Il amena avec lui des soldats de son régiment car il espérait créer une colonie écossaise et protestante. La plupart de ces soldats épousèrent des canadiennes et leurs descendants devinrent de véritables Canadiens-français portant des noms à consonances britanniques. Pour sa part, Nairne épousa une Écossaise, Christiana Emery, à Québec, le 20 juillet 1789. La guerre d'indépendance le força à reprendre momentanément sa carrière militaire. De retour à La Malbaie, il fut déçu de constater que malgré tous ses efforts, sa fille Magdalen, épouse, à Québec, un catholique, Peter McNicol, la deuxième, Mary, épouse secrètement, à Québec, un cultivateur, francisé, Augustin Blackburn, et ne retournera plus au manoir, enfin, la troisième, Christine, restera célibataire et ira habiter Québec, où, selon ses goûts, elle mènera une vie mondaine des plus remplies. L'un de ses fils, mourra, aux Indes, en 1799, le second, Thomas, qui héritera de la seigneurie, préférera la vie militaire. Mme Nairn, mère s'occupera de gérer la seigneurie, jusqu'à son décès, survenu en 1828.
- 8 Amélie Panet Berczy était accompagnée, lors de son voyage à Kamouraska, par sa plus jeune soeur, Marie-Anne, alors âgée de 34 ans, veuve, depuis deux ans, d'Horace Panet. Amélie était de dix-sept ans son aînée, étant, elle-même, âgée de 51 ans.

# Nouvelles brèves

Paul Larocque et Euchariste Morin

Rimouskois d'origine et gaspésien d'adoption, notre collaborateur **Mario Mimeault** a été parmi les douze finalistes retenus en vue de la remise du prestigieux prix d'excellence du Gouverneur Général en enseignement de l'histoire du Canada. Nos plus sincères félicitations à cet enseignant de la Polyvalente de Rivière-au-Renard, dont nous connaissons surtout jusqu'ici les talents d'écrivain.

Le **Musée de la Gaspésie**, qui a célébré en 1997 son vingtième anniversaire de fondation, a maintenant un nouveau directeur en la personne de Jean Lavoie.

Serge Arsenault, coordonnateur du Conseil de la culture de la Gaspésie, a récemment signé un éditorial (**Magazine Gaspésie**, été 1997) intitulé «*L'avenir du passé*» dans lequel il fait connaître l'intention de son organisme de réaliser un plan directeur du patrimoine de la péninsule.

La préparation du livre **Parcours historiques dans la région touristique de la Gaspésie** se poursuit. L'équipe, sous la direction de Paul Larocque, a amorcé la rédaction finale du manuscrit. La parution est prévue pour le mois de mai 1998. Des contributions financières ont été demandées à quelques entreprises de la région: **Hydro-Québec** a déjà souscrit un montant pour la préparation et l'impression du bouquin.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, le **Société d'histoire de la Côte-Nord** a diffusé en septembre 1997 un intéressant numéro double de sa Revue (nos 24-25). On pourra notamment y lire le récit de la découverte des vestiges d'un vaisseau de la flotte de l'Amiral William Phipps (1690) près de Baie-Trinité. L'état de conservation des nombreux artefacts retrouvés est étonnamment bon.

Puisant à la fois dans ses souvenirs et dans les documents anciens, Léa Turbide a récemment écrit un historique de l'école-chapelle du 3<sup>e</sup> rang de Lac-au-Saumon (**Chroniques matapédiennes**, vol. 8, no 1, mai 1997). Son texte rappelle l'importance des mouvances, grandes et petites, à la fin du siècle dernier. Le troisième rang a été de ceux qui, dans la localité, ont accueilli un groupe madelinot aux patronymes acadiens.

Une conférence de presse a été tenue à l'église Saint-Joseph-de-Lepage le 17 octobre 1997 pour dresser un bilan, après deux ans, du **programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux**. Rappelons que dans le Bas-Saint-Laurent, 678 459\$ ont été octroyés pour la restauration de neuf églises après analyse par la Table régionale de concertation du patrimoine religieux.

Le 13 juin 1997 a été lancée à Saint-Germain de Kamouraska la programmation de **l'Opération Héritage Kamouraska**. Initiative née de la concertation de l'Association touristique du Bas-Saint-Laurent, du Conseil de la culture et de la Société de développement du Kamouraska, l'OHK vise la consolidation et la promotion des richesses patrimoniales du Kamouraska dans une perspective de développement du tourisme culturel.

Le congrès annuel de l'Association des amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec s'est tenu les 3, 4 et 5 octobre à Kamouraska. À cette occasion, l'Association a remis à **Guy Drapeau**, président de la Corporation de l'Ancien Palais de Justice, un prix pour souligner son implication dans la sauvegarde du patrimoine.

Au Québec, particulièrement à l'extérieur des villes principales, beaucoup d'Irlandais et Irlandaises se

sont harmonieusement intégrés aux populations francophones. Quelques membres de la Société historique de la Côte-du-Sud (**Le Javelier**, octobre 1997, vol. 13, no 3) ont récemment produit un dossier étoffé en hommage à ceux et celles qui ont choisi de vivre dans cette région.

Un recueil de renseignements vulgarisés sur le patrimoine vient d'être produit conjointement par le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Environnement et de la Faune. Le document **Un héritage à préserver et à transmettre** a été rédigé à l'intention des enseignants du primaire et du secondaire. Le patrimoine est ici vu sous l'angle culturel et naturel dans une approche de développement durable. Le document est conçu comme un guide pédagogique pour initier les enfants à la notion de patrimoine et les inviter à jouer un rôle dans sa protection et sa mise en valeur en devenant eux-mêmes des «gardiens du patrimoine». Par ses nombreux exemples et les exercices proposés, ce recueil devrait constituer un outil pratique pour tous ceux qui se préoccupent de l'environnement naturel et culturel et de l'importance de sensibiliser les jeunes à cet héritage. Vous pouvez obtenir ce document en vous adressant à la direction du Bas-Saint-Laurent du ministère de la Culture et des Communications au téléphone suivant: 418-727-3650 (source: ministère de la Culture et des Communications).

.....

## Des livres à lire!

Horace Miner,  
**Saint-Denis: un village québécois,**

collection Sciences de l'homme et humanisme, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1985.

**S**aint-Denis: un village québécois de Miner représente le premier maillon d'une série d'études portant sur la culture rurale canadienne française traditionnelle. Ce livre s'inscrit dans le prolongement des grandes monographies de la vie rurale qui ont vu le jour dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Miner s'intéresse à la société québécoise en 1936, particulièrement à Saint-Denis-de-Kamouraska. Sa recherche, de type ethnographique, vise trois objectifs, soit la description de la culture rurale traditionnelle, l'analyse de la structure de la société et l'examen des facteurs responsables du changement culturel.

La monographie de Miner se divise en douze chapitres. Le premier dresse un portrait des grandes étapes qui ont marqué l'histoire de la colonisation au Québec. La description du cadre géologique, géographique et biophysique de Saint-Denis-de-Kamouraska fait l'objet du deuxième chapitre. Le troisième traite des structures écologiques et sociales. L'auteur explique notamment comment s'est effectuée la mise en place du peuplement. Le réseau de parentèle, le cycle et les relations familiales, les modalités et les conséquences de la transmission de la terre paternelle font l'objet du quatrième chapitre. Le cinquième porte sur l'influence de la doctrine religieuse alors que le chapitre suivant met plutôt l'accent sur l'importance et le rôle de la messe dominicale dans la vie socio-communautaire. Avant l'industrialisation et l'urbanisation de la société québécoise, la nature apparaissait à l'homme pré-scientifique comme une réalité souveraine, dominante et puissante. Les motivations religieuses, et plus particulièrement les motivations cosmo-biologiques et culturelles, occupaient une place considérable dans la vie traditionnelle, notamment au plan familial et social. Ainsi, pour combattre une épidémie ou pour sauver une récolte, on faisait appel à l'intervention divine: prières publiques, rites, processions, etc. Miner examine attentivement cette question dans le septième chapitre de sa monographie.

Toutes les activités, que ce soit au niveau social, économique, communautaire, familial ou religieux, suivent un cycle annuel bien établi. Miner fait une excellente description de ce cycle dans le cadre du huitième chapitre de sa recherche. Le chapitre suivant porte sur l'enfance. Miner relate les diverses étapes de la vie d'un enfant à Saint-Denis, de sa naissance jusqu'à l'adolescence. Le chapitre dix concerne tout le déroulement de la vie adulte et de son implication au sein de la société. Le chapitre onze fait état des principaux changements survenus à Saint-Denis entre 1936 et 1949. Miner écrit, avec un certain regret que «*Saint-Denis adopte des manières de la ville*» (p. 302). Au chapitre suivant, Miner examine les nouvelles forces à l'oeuvre au sein de la municipalité. «*La métamorphose de Saint-Denis est encore plus profonde qu'elle ne l'était après la guerre*» (p. 327). L'arrivée de l'automobile, de l'électricité et de la machinerie agricole moderne, une plus grande mobilité géographique des individus, l'amélioration de leur état de santé, la diminution de la mortalité infantile, l'accroissement du niveau de scolarité, la disparition progressive de la médecine populaire et la modification des habitudes alimentaires constituent les principaux changements observés.

La méthodologie de recherche utilisée par Miner repose essentiellement sur l'observation de la vie ordinaire des individus formant la communauté de Saint-Denis-de-Kamouraska. Cette démarche fut longtemps perçue comme peu rigoureuse sur le plan scientifique.

Malgré les nombreuses critiques dont elle a fait l'objet, l'observation directe constitue toujours la principale méthode de recherche utilisée par les anthropologues et les ethnologues. À l'heure où plusieurs chercheurs veulent se donner une légitimité scientifique par un langage et des méthodes de plus en plus inspirés des sciences exactes, il est intéressant de constater que le terrain et l'enquête directe n'ont rien perdu de leur attrait. C'est là l'une des principales forces de la monographie de Miner d'avoir été construite à partir de données

d'observation directe faites sur le terrain même de l'étude.

La monographie de Miner vise essentiellement à décrire une réalité sociale: celle de la société paysanne d'avant-guerre. Pour bien saisir cette réalité, il a fallu que celui-ci participe à la vie sociale, économique et communautaire de Saint-Denis. Il est devenu un membre à part entière de cette petite localité rurale du Bas-Saint-Laurent. Miner a pris part aux diverses activités, aux modes de vie et aux rituels qu'il observe en tant qu'anthropologue. Dans un tel contexte, il nous apparaît plus juste de parler d'observation participante plutôt que d'observation directe. La réalisation d'entrevues et la consultation de registres familiaux, civiques, religieux et paroissiaux font également partie des principaux outils utilisés par l'anthropologue. Sur le plan méthodologique, la monographie de Miner constitue un bel exemple de la variété de questions que pouvait se poser un chercheur en sciences sociales au cours des années trente.

En dépit d'un certain nombre de faiblesses, l'étude de Miner n'est pas dépourvue d'intérêt. Réalisée sur la base de ses convictions intellectuelles, son analyse est lucide et honnête. Elle constitue une oeuvre classique dont les influences ont permis l'édification de la sociologie et de l'anthropologie québécoise. Quelle leçon tirer de sa monographie soixante ans après sa publication initiale? Sans aucun doute, elle peut nous aider à mieux cerner les dynamiques de relations socio-spatiales construites dans nos milieux de vie. Sans être géographe, Miner a su saisir la totalité d'une situation en mettant précisément en rapport la société avec son espace. L'auteur considère d'ailleurs l'espace comme un des paramètres autour duquel se construit la société. Sans hésitation aucune, on peut lui dire sans se tromper: mission accomplie.

**Majella Simard**  
Étudiant au doctorat en développement régional à l'UQAR



*Hydro-Québec  
est fière  
de contribuer  
à la préservation  
de notre mémoire  
collective.*

*Hommages  
à ses artisans!*



*L'UQAR, un fleuve de différences*

**L'Université du Québec à Rimouski  
offre un large éventail de programmes  
dans ses domaines d'expertise.**

Selon vos besoins, vous pouvez suivre un ou plusieurs cours le jour, le soir ou la fin de semaine.

De plus, certains cours sont accessibles par l'enseignement à distance.

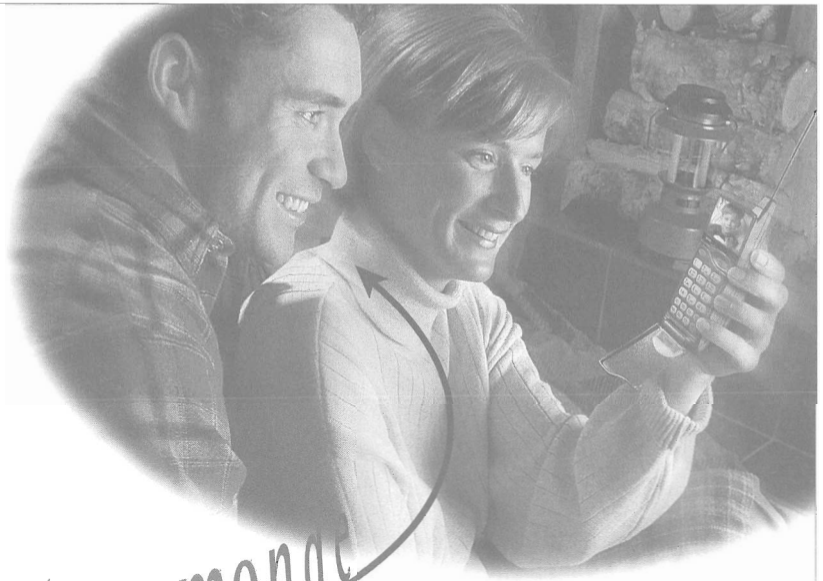
Renseignez-vous.

Bureau du registraire  
Université du Québec à Rimouski  
300, allée des Ursulines, C.P. 3300  
Rimouski (Québec) G5L 3A1

Ligne Info-programmes : 1 800 511-3382  
Courriel : [uqar@uqar.quebec.ca](mailto:uqar@uqar.quebec.ca)  
Internet : <http://www.uqar.quebec.ca>



**Université du Québec à Rimouski**



Grandir avec notre monde

**QuébecTel** 

<http://www.quebecel.qc.ca>

CM-9704-1280

**Le ministère de la Culture et des Communications : un partenaire clé du développement culturel dans le Bas-Saint-Laurent**

Par son expertise et ses ressources, le ministère de la Culture et des Communications accompagne et soutient les initiatives qui favorisent l'effervescence culturelle des régions du Québec, de même que l'accessibilité des citoyens aux arts et à la culture.

La Direction du Bas-Saint-Laurent est fière de s'associer à la publication de ce numéro de l'Estuaire.

Culture et Communications

Québec 

- MINISTRE  
MUSIQUE
- PUBLICATIONS ET  
PROGRAMMES
- ORGANISMES ET  
SOCIÉTÉS D'ÉTAT
- BANQUES DE  
DONNÉES
- MANIFESTATIONS  
CULTURELLES
- Outils de  
RECHERCHE
- PLAN D'SITE
- RÉGIONS

<http://www.mcc.gouv.qc.ca>

-  ARTS  
ET LETTRES
-  PATRIMOINE  
ET MUSÉOLOGIE
-  COMMUNICATIONS  
ET INFODUTES
-  LANGUE
-  CULTURE SCIENTIFIQUE  
ET LOISIR
-  CULTURE  
ET ÉDUCATION
-  PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE
-  CULTURE ET  
MUNICIPALITÉ

**1948-1998  
Le fleurdelisé,  
notre identité**

Le 21 janvier 1948, le Drapeau du Québec flotta pour la première fois sur l'Hôtel du Parlement...

*d'éthier*

**SNEQ** La Société nationale de l'Est du Québec



Alain  
Doucet

# LIBRAIRE

LIVRES ANCIENS



*Catalogue  
disponible*

C.P. 1341, Rimouski (Québec)  
G5L 8M2  
Tél.: 1 800 203-8953  
Télec.: 1 418 723-3118  
C. électr.: [adoucet@quebectel.com](mailto:adoucet@quebectel.com)  
<http://www.icrdl.net/basques/adl/>